

Rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2024.



Rapport financier 2024

Crédit Agricole des Savoie

Sommaire

1.	PRESENTATION DE LA CAISSE REGIONALE DES SAVOIE	4
1.1	Le modèle coopératif du Crédit Agricole	4
1.2	Une banque universelle de proximité	5
1.3	Notre modèle d'affaires 2024	6
2.	RAPPORT DE DURABILITE	6
3.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT 2024	7
3.1	La situation économique	7
3.1.1	Environnement Economique et financier global	7
3.1.2	Environnement local et positionnement de la CR sur son marché	11
3.1.3	Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice	13
3.1.4	Les faits marquants	14
3.2	Analyse des comptes consolidés	14
3.2.1	Organigramme du groupe crédit agricole	14
3.2.2	Présentation du groupe de la Caisse Régionale	15
3.2.3	Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale	16
3.2.4	Résultat consolidé	19
3.2.5	Bilan consolidé et variations des capitaux propres	21
3.2.6	Activité et résultat des filiales	25
3.3	Analyse des comptes individuels	27
3.3.1	Résultat financier sur base individuelle	27
3.3.2	Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle	29
3.3.3	Hors Bilan sur base individuelle	30
3.4	Capital social et sa rémunération	30
3.4.1	Les parts sociales	31
3.4.2	Les Certificats coopératifs d'associé	31
3.5	Autres filiales et participations	31
3.5.1	Filiales non consolidées	32
3.5.2	Participations	32
3.6	Tableau des cinq derniers exercices	34
3.7	Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR	34
3.7.1	Événements postérieurs à la clôture	34
3.7.2	Les perspectives 2025	34
3.8	Informations diverses	35
3.8.1	Informations sur les délais de paiement	35

3.8.2	Informations relatives aux comptes inactifs	36
3.8.3	Charges non fiscalement déductibles	36
3.8.4	Activités en matière de recherche et développement.....	36
4.	FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES	37
4.1	Informations prudentielles	37
4.2	Facteurs de risques	37
4.2.1	Risques de crédit et de contrepartie	38
4.2.2	Risques financiers.....	40
4.2.3	Risques opérationnels et risques connexes	44
4.2.4	Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole des Savoie évolue	47
4.2.5	Risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole des Savoie.....	52
4.2.6	Risques liés à la structure du groupe Crédit Agricole des Savoie	54
4.3	Gestion des risques.....	56
4.3.1	Appétit pour le risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques	57
4.3.2	Dispositif de <i>stress tests</i>	61
4.3.3	Procédures de contrôle interne et gestion des risques	62
4.3.4	Risques de crédit	71
4.3.5	Risques de marché	85
4.3.6	Gestion du bilan	86
4.3.7	Risques opérationnels	89
4.3.8	Risques Juridiques	93
4.3.9	Risques de non-conformité	93
5.	COMPTE CONSOLIDÉS	102
5.1	Cadre général.....	102
5.2	Etats Financiers consolidés	102
5.3	Notes annexes aux états financiers.....	102
5.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2024	102
6.	ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS.....	102
6.1	Comptes annuels	102
6.2	Notes annexes aux comptes annuels	102
6.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2024	102
7.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	102
7.1	Evaluations individuelle et collective du Conseil d'administration, des connaissances, compétences et expériences (cf. Article L. 511-98 alinéa 4 du Code monétaire et financier).....	102
7.2	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ..	103
7.3	Texte des résolutions présentées à l'Assemblée générale	103

1. Présentation de la Caisse régionale des Savoie

Le Crédit Agricole des Savoie s'inscrit dans le modèle d'organisation du Groupe Crédit Agricole.

1.1 Le modèle coopératif du Crédit Agricole

Près de **12,1 millions de sociétaires** constituent le socle de l'organisation coopérative du Crédit Agricole et en font le premier groupe coopératif et mutualiste au monde.

Les sociétaires détiennent sous forme de parts sociales le capital des 2 395 Caisse locales. Celles-ci sont représentées dans les Conseils d'administration des 39 Caisse régionales. Les sociétaires élisent leurs représentants, administrateurs des Caisse locales, qui élisent à leur tour les administrateurs des Caisse régionales.

Un président élu et un directeur général nommé par le Conseil d'administration de la Caisse régionale sont à la tête de la gouvernance.

Les Caisse régionales sont dotées d'une gouvernance coopérative, par nature responsable et équitable. En vertu du vote démocratique « 1 personne = 1 voix », chaque sociétaire a le même poids dans le vote à l'Assemblée générale de sa Caisse locale, quel que soit le nombre de ses parts sociales.

Plus de **27 000 administrateurs** élus chaque année partagent leurs attentes au sein des instances du Groupe et garantissent la bonne connaissance et la prise en compte des besoins des clients. La mise en commun de ces expériences est le cœur du modèle coopératif, qui favorise la proximité d'action.

Trois principes : utilité, universalité, proximité

Notre Raison d'être exprime clairement et concrètement nos principes d'action en faveur de la société, des clients et des collaborateurs : un cadre stratégique pour tous, qu'il nous revient collectivement d'intégrer au cœur de nos pratiques et de notre développement.

Utilité

L'utilité sociétale est à l'origine même de la création du Crédit Agricole. Sa détermination à œuvrer dans l'intérêt de toute la société et à rendre les progrès accessibles à tous a toujours guidé son action :

- transformation de l'agriculture,
- électrification des campagnes,
- accès au service bancaire pour tous,
- démocratisation de l'accès à la propriété,
- accès à la banque via les nouvelles technologies,
- accès au conseil patrimonial,
- et aujourd'hui, accompagnement de la transition énergétique et environnementale.

Universalité

Le Crédit Agricole est par principe au service de tous, dans tous les territoires, pour répondre à l'ensemble des préoccupations patrimoniales des clients, et ce par tous les canaux.

Proximité

Cette conjugaison d'utilité sociétale et d'universalité a permis de créer le modèle de Banque de la relation globale et durable.

Le Groupe a créé un modèle original, organisé à partir de banques relationnelles, qui assemblent les produits et services de ses métiers spécialisés pour former le modèle de banque universelle de proximité.

La proximité se traduit également par une implantation durable dans les territoires, au service de leur développement.



PRES DE 12,1 M DE SOCIETAIRES



2 395 CAISSES LOCALES

Administrateurs et Présidents



39 CAISSES REGIONALES

Administrateurs et Présidents

Source : Présentation du groupe Crédit Agricole - Rapport intégré 2023-2024 Crédit Agricole SA

1.2 Une banque universelle de proximité

Notre modèle unique de banque universelle de proximité repose sur l'association étroite des banques de proximité avec les métiers spécialisés. Ensemble, nos 154 000 collaboratrices et collaborateurs offrent à tous nos clients, par tous les canaux, sur tous les territoires, une palette complète de produits et services en réponse à leurs besoins.



Source : Métiers - Rapport intégré 2023-2024 Crédit Agricole SA

1.3 Notre modèle d'affaires 2024

Les principes clés de notre projet d'entreprise :



NOS RESSOURCES

Des hommes et des femmes disponibles

- 2 608 Salariés (CDI + CDD)
- 840 Administrateurs

Des services à proximité

- 156 Agences et 2 sites administratifs
- 64 Caisses locales
- 1 Centre de Relation Clients à distance
- 13 Centres d'Affaires ou Pôles de Développement
- 1 Village by CA sur 3 sites
- 565 automates (retraits et autres opérations)
- 33 relais CA
- 1 Site Internet et des Applications Smartphone

Des bases financières solides - chiffres au 31/12/24

- 3,055 Milliards d'euros de Fonds Propres
- Ratio CET1 à 25,46%

Des Filiales Métier au service de nos clients

- Assurances : Pacifica, Predica
- Gestion d'Actifs : Amundi
- Grandes Entreprises : Cacib & Calef
- Immobilier : Square habitat, CA Immobilier

CE QUI NOUS DIFFERENCIE

Notre réseau de 156 points de vente sur les 2 départements

86 % de notre résultat distribuable conservé en réserve

Notre positionnement de leader sur le territoire

Notre Modèle relationnel : 100% humain, 100% digital

Notre soutien aux initiatives locales

Notre gouvernance avec des administrateurs élus par nos clients sociétaires



Modèle d'affaires 2024

Contexte sociétal : impacts des tensions internationales, transformation de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme, croissance démographique, impacts du changement climatique, évolutions réglementaires ESG, concurrence digitale, inflation et augmentation des taux, etc.

Situation géographique : implantation sur 2 départements dynamiques de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec près de 1,3 million d'habitants

→ La HAUTE-SAVOIE, bassin historiquement industriel, zone frontalière avec la Suisse ; 3 pôles d'excellence : mécatronique, image/multimédia, industries du sport et de l'outdoor.

→ La SAVOIE, boostée par le tourisme et des secteurs d'activité innovants comme l'ingénierie de la montagne, les énergies intelligentes et les industries électro-intensives.

Nos engagements RSE :

- Etre un acteur économique moteur pour influencer, impulser et accompagner les transitions durables et contribuer à construire les leviers de croissance de demain
- Etre un acteur inclusif pour tous les savoyards
- Etre exemplaire dans nos pratiques sociales et environnementales et dans les relations avec nos parties prenantes

RESULTATS

- 176 nouveaux collaborateurs en CDI
- 125 alternants et 97 stagiaires dans le corps social
- 54% de clients utilisateurs de Ma Banque
- 1,354 M€ investis en mécénat / sponsoring
- 69 Startups hébergées dans notre Village depuis sa création et plus de 300 emplois créés
- 496,3 M€ de PNB
- 111 M€ de Résultat Net Social
- 27 712 M€ d'encours d'Epargne
- 22 691 M€ d'encours d'Epargne, y-c titrisation
- 1,214 M de Contrats d'Assurance, dont para-bancaire

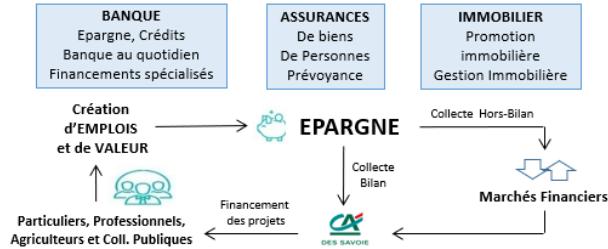
NOTRE CREATION DE VALEUR

Le Crédit Agricole des Savoie :

- Une banque coopérative du territoire
- Une banque universelle
- Parts de marché au 30/10/24 :
 - Collecte = 37,4%
 - Crédit = 37,2%
- 728 427 clients tous marchés, dont 383 371 sociétaires (soit 53%)



Nos domaines d'activité clés, nos produits et services :



Participation à 13 ODD de l'ONU



2. Rapport de durabilité

Conformément à la directive 2022/2464/UE du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022, telle que transposée en droit français, le Crédit Agricole des Savoie bénéficie d'une exemption de l'exigence de publier des informations en matière de durabilité. Cette exemption est accordée en raison de notre inclusion dans le rapport consolidé de gestion et du rapport de certification de notre entreprise mère, Groupe Crédit Agricole, dont le siège social est situé 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex. Le rapport consolidé de gestion de Crédit Agricole S.A. peut être consulté à l'adresse suivante : [Publications financières Crédit Agricole SA | Crédit Agricole](#)

3. Examen de la situation Financière et du résultat 2024

3.1 La situation économique

3.1.1 Environnement Economique et financier global

Rétrospective 2024

Poursuite de la désinflation et assouplissement monétaire

Le contexte international est resté conflictuel et éruptif, marqué par de fortes tensions géopolitiques et la poursuite des conflits ouverts tels que les guerres en Ukraine ou au Moyen-Orient, respectivement survenus en février 2022 et octobre 2023. Lors de leur apparition, ces événements avaient suscité des tensions sur les prix en amont, notamment ceux des céréales, du gaz et du transport maritime. Ces fortes hausses de prix s'étaient ajoutées aux sources d'inflation issues de la reprise post-Covid : pressions sur la demande (en forte reprise) et l'offre (contrainte), difficultés voire ruptures d'approvisionnement, retour seulement lent du taux de participation sur le marché du travail à son niveau prépandémique (manque de main-d'œuvre, tensions salariales).

Cette combinaison de chocs s'était traduite par un redressement violent de l'inflation mondiale : celle-ci a culminé à 10,3% en octobre 2022 (soit une moyenne annuelle de 8,7% en 2022 après 3,8% en 2021). Cette inflation forte et la nécessité d'ancrer rapidement les anticipations d'inflation, pour éviter des boucles prix-salaires et l'installation durable d'une inflation très élevée, se sont traduites par des resserrements monétaires puissants. La *Federal Reserve* et la BCE ont ainsi entamé, en mars et juillet 2022 respectivement, un cycle puissant de remontée de leurs taux directeurs (de, respectivement, 525 et 450 points de base, pb, en quelques 15 mois). A la faveur de la résorption des chocs en amont, de la normalisation des marchés du travail et des effets des resserrements monétaires, la désinflation s'est manifestée dès 2023 (inflation mondiale moyenne à 6,9%) ; la croissance mondiale a globalement bien résisté.

L'année 2024 a été marquée par une poursuite généralisée de la désinflation (inflation mondiale moyenne à 5%, glissement annuel à 4,5% en décembre), en dépit de la résistance également quasiment générale des prix des services. Après les avoir durablement maintenus sur des plateaux élevés, les grandes banques centrales ont entrepris des baisses de leurs taux directeurs à partir de l'été. Alors que la BCE a réduit son taux de dépôt de 150 pb (à 3% pour un taux de refinancement à 3,15% en décembre 2024), la *Fed* a diminué le taux objectif des *Fed funds* de 100 pb (borne haute à 4,50% en décembre 2024). Largement anticipés, ces assouplissements monétaires sont venus conforter une croissance mondiale encore robuste (la récession a été évitée malgré une inflation forte suivie de conditions financières nettement tendues) mais dont la résistance globale cache des performances toujours hétérogènes.

Croissance globalement résistante, cachant des performances hétérogènes

Ainsi, aux **Etats-Unis**, l'économie a encore démontré en 2024 sa robustesse, avec une croissance qui a continué d'excéder les attentes pour se situer à 2,8% en moyenne annuelle (après 2,9% en 2023). Malgré quelques îlots de faiblesse (ménages à faible revenu, à patrimoine net négatif, petites entreprises, agents fragiles plus exposés à des taux d'intérêt élevés), le durcissement monétaire et financier n'a pas exercé un effet dépressif massif grâce à des bilans globalement assainis après la grande crise financière (aussi bien ceux des entreprises que des ménages). Si le marché de l'emploi a montré des signes d'essoufflement, il s'est agi plus d'une normalisation après une période de surchauffe qu'une profonde dégradation. Le taux de chômage n'a que très modérément augmenté (4,1% fin décembre 2024 contre 3,8% un an auparavant). Enfin, confirmant que le dernier kilomètre de la désinflation est le plus difficile, l'inflation sur un an s'est très lentement redressée à partir de septembre pour atteindre 2,9% en décembre.

En **Chine**, le marché immobilier ne s'est toujours pas stabilisé et les mesures de soutien (baisse des taux sur les crédits hypothécaires, baisse des taux de réserves obligatoires pour libérer des liquidités, création de fonds de soutien pour racheter certains biens vacants ou en construction) n'ont pas engendré le choc de confiance attendu. Les ménages ont ainsi préféré maintenir leur épargne de précaution au détriment de la consommation et la faiblesse de la demande intérieure a continué d'alimenter des pressions déflationnistes fortes. Grâce à une croissance excédant les attentes au dernier trimestre (5,4% en glissement annuel), la croissance annuelle

moyenne est parvenue à atteindre l'objectif du gouvernement « d'environ 5 % ». En revanche, l'inflation (0,2% en 2024) est restée très inférieure à la cible de 3% de la banque centrale.

En **France**, la croissance s'est établie à 1,1% en 2024, comme en 2023. En revanche, l'inflation a nettement diminué, atteignant 2% en moyenne annuelle, après 4,9% en 2023. Cette désinflation a permis une progression du pouvoir d'achat des ménages, sans toutefois se traduire par une forte hausse de la consommation. Le taux d'épargne des ménages aurait donc augmenté vers 18% en moyenne annuelle, contre moins de 17% en 2023 et 14% avant la crise sanitaire (2015-2019). L'emploi s'est révélé très résistant en 2024 et le taux de chômage n'a que très légèrement augmenté (7,4%). Alors que le resserrement passé des conditions financières a continué de fortement peser sur l'investissement privé, la demande intérieure a décéléré et la croissance a été portée par le commerce extérieur et le secteur public. Si les dépenses de consommation publique ont tiré la croissance, le déficit public, revers de la médaille, a sensiblement augmenté et il devrait atteindre environ 6,2% du PIB (après 5,5% en 2023).

En **Italie**, le ralentissement de l'activité s'est poursuivi en 2024, avec une croissance limitée à 0,5%. Le processus de désinflation amorcé fin 2023 s'est prolongé (inflation moyenne annuelle à 1,1%) mais n'a pas suffi à relancer significativement l'économie. Marché de l'emploi porteur (avec un taux de chômage à 6,7%, en baisse d'un point par rapport à 2023), faible inflation et légère progression des salaires permettant un rebond du pouvoir d'achat après deux années de baisse : malgré ces soutiens, la croissance de la consommation des ménages est restée modérée et le taux d'épargne s'est stabilisé après son repli en 2023. La croissance des investissements a stagné, portée uniquement par les projets liés au plan de relance, tandis que l'investissement productif a enregistré un net recul, particulièrement prononcé au troisième trimestre. Des conditions de financement encore restrictives et une demande insuffisante, tant domestique qu'internationale, ont pesé sur l'offre, notamment dans l'industrie, qui a connu un repli marqué. Le secteur de la construction, soutenu au premier semestre par l'effet retard du Super Bonus, a ensuite ralenti.

Marchés financiers

La désinflation n'a pas conduit les taux d'inflation au niveau des cibles des grandes banques centrales mais à l'intérieur de leurs « zones de confort » et leur a permis, au cours de l'été, d'assouplir leur politique monétaire. Cependant, d'une part, le « dernier kilomètre » de la désinflation s'est révélé plus difficile qu'anticipé par les marchés et, d'autre part, l'élection américaine a ranimé les espoirs de croissance plus soutenue mais les craintes d'inflation plus élevée aux Etats-Unis. En conséquence, les investisseurs ont dû revoir à la baisse leurs espoirs d'assouplissement monétaires et de baisses de taux obligataires, notamment aux États-Unis.

Ainsi, outre-Atlantique, si les taux souverains à deux ans (*US Treasuries*) se sont très légèrement repliés au cours de l'année (vers 4,25% en décembre 2024), les taux plus longs (*US Treasuries* 10 ans) se sont redressés de près de 65 pb (à près de 4,60%). Dans la zone euro, avec des perspectives de croissance assez déprimée et d'inflation modeste, les taux de swap à 2 ans et 10 ans ont respectivement baissé d'environ 65 et 15 pb au cours de l'année (à 2,20% et 2,35%). L'évolution des *spreads* souverains a reflété les performances, économiques mais aussi politiques, relatives des économies : alors que les difficultés se sont accumulées en Allemagne, la périphérie européenne a profité de sa stabilité politique et/ou d'une croissance économique plus satisfaisante. Alors que le taux du Bund (taux allemand à 10 ans) a gagné 30 pb au cours de l'année (à 2,35% soit le niveau du taux de swap 10 ans auquel il était inférieur de près de 50 bp fin décembre 2023), les *spreads* périphériques sont resserrés. En France, l'instabilité politique et les inquiétudes quant à la trajectoire de la dette française ont suscité un écartement du *spread*. Ainsi, fin 2024, les écarts de rendement des taux à 10 ans espagnol, italien et français par rapport au Bund se situaient, respectivement, à environ 120, 70 et 80 pb (soit des variations de -25, -50 et +30 pb au cours de l'année). Le *spread* français est désormais plus élevé que celui de l'Espagne.

En 2024, les résultats économiques américaines ont largement dépassé ceux des autres grandes régions, notamment l'Europe. Alors que les marchés actions américains ont encore été portés par les performances des « *Magnificent Seven* » et les bienfaits attendus de l'élection américaine, l'Europe a souffert pour de multiples raisons (secteur manufacturier déprimé, coûts élevés de l'énergie, excès de réglementations, concurrence chinoise, retard technologique, inquiétudes politiques en France et l'Allemagne, etc.). Alors qu'entre la fin et le début de l'année 2024, l'indice S&P a progressé de 24%, l'Eurostoxx 50 a augmenté de 8% et le CAC a perdu 2%. Enfin, bien que stable en moyenne sur l'année (à 1,08 dollar), l'euro contre s'est déprécié contre dollar de 5,5% entre janvier et décembre 2024.

Perspectives 2025

Un scénario hautement conditionnel

Plus que jamais, les perspectives sont conditionnées par la tournure que prendront la géopolitique et la politique économique américaines. Les hypothèses émises sur l'ampleur et le calendrier des mesures qui seront prises par la nouvelle administration conduisent à tabler, aux États-Unis, sur la résistance de l'économie, mais aussi sur un regain d'inflation, un assouplissement monétaire modeste et des pressions haussières sur les taux d'intérêt longs. Ces mesures ne sont, en outre, qu'une des explications de la reprise poussive, à un rythme inférieur au potentiel, que connaît la zone euro.

Dessiner les contours du scénario américain (et, partant, mondial) suppose évidemment d'émettre des hypothèses tant sur l'ampleur des mesures susceptibles d'être mises en œuvre que sur leur calendrier, selon qu'elles relèvent des prérogatives présidentielles ou nécessitent l'approbation du Congrès. Du côté des droits de douane, les menaces du président américain semblent s'apparenter à des moyens de pression extrême. Elles invitent à retenir un scénario intermédiaire consistant en des hausses substantielles, sans pour autant atteindre les propositions de campagne. Les droits de douane passeraient ainsi à 40% en moyenne pour la Chine, à partir du deuxième trimestre 2025, et à 6% en moyenne pour le reste du monde, introduits progressivement au second semestre 2025. Une politique budgétaire agressive, privilégiant les baisses d'impôts et maintenant des déficits extrêmement élevés, serait mise en œuvre plus tardivement : ses effets pourraient être manifestes à partir de 2026. En termes d'immigration, des restrictions pourraient être appliquées dès le début du mandat présidentiel. Elles seraient suivies d'un très net ralentissement des flux d'immigration et, si des expulsions sont à prévoir, elles seraient sélectives par opposition à un renvoi massif et indiscriminé de millions de personnes. Enfin, la déréglementation, dont les secteurs de l'énergie et de la finance seraient vraisemblablement les principaux bénéficiaires, viendrait plutôt diffuser ses effets favorables tout au long du mandat.

Aux **Etats-Unis**, ces orientations politiques devraient être, dans leur ensemble, favorables à la croissance. Mais, si l'effet positif attendu d'une politique budgétaire agressive et de la déréglementation excède l'impact négatif des droits de douane et des restrictions en matière d'immigration, il lui sera postérieur. Compte tenu de la résistance de l'économie américaine dont la croissance devrait encore déjouer les prévisions pour s'établir vers 2,8% en 2024, cela laisse présager une croissance toujours soutenue, quoique légèrement plus faible. En raison de quelques vulnérabilités (ménages à faible revenu, petites entreprises, plus exposés à des taux d'intérêt élevés), notre scénario table donc sur un ralentissement en 2025 vers 1,9%, avant un redressement à 2,2% en 2026 : une évolution qui devrait s'accompagner d'un regain d'inflation. La fin du parcours désinflationniste pour atteindre la cible de 2% est, en effet, la plus ardue et les droits de douane pourraient se traduire par des pressions sur les prix comprises dans une fourchette de 25 à 30 points de base. L'inflation totale pourrait ainsi se replier vers 2% au printemps prochain, avant de se redresser à environ 2,5% d'ici fin 2025 et s'y maintenir en 2026 : le potentiel d'assouplissement politique monétaire sera très limité.

Dans la **zone euro**, la croissance serait seulement poussive, l'économie évoluant à un rythme toujours inférieur au potentiel et à celui dont profiteront les États-Unis. Si le redressement de la consommation des ménages augure d'une croissance un peu plus soutenue, les dernières informations sur l'investissement ne présagent pas d'une accélération marquée. Baisse de l'inflation permettant une hausse du pouvoir d'achat, mais aussi une reconstitution de la richesse réelle impliquant un moindre effort d'épargne et taux d'intérêt plus bas aidant à restaurer le pouvoir d'achat immobilier : les ingrédients sont bien présents pour une poursuite de la reprise des dépenses des ménages. Mais à un rythme seulement très modéré car la consolidation budgétaire et l'incertitude globale risquent d'inciter à maintenir un taux d'épargne élevé. Notre scénario retient donc une accélération modeste de la consommation à 1,1% en 2025 et 1,2% en 2026, après 0,7% en 2024. Après un net recul en 2024, l'investissement en 2025 continuerait d'être pénalisé par le délai de transmission des réductions des taux d'intérêt mais, surtout, par la faiblesse de la demande domestique et une incertitude croissante sur la demande étrangère. L'investissement ne croîtrait que de 1,5%, avant de se raffermir légèrement en 2026 (2%). Les politiques de l'administration Trump auraient un impact modérément négatif sur la croissance de la zone euro, dont le canal le plus important à court terme serait l'incertitude. Les politiques de l'administration Trump auraient un impact modérément négatif sur la croissance de la zone euro, dont le canal le plus important à court terme serait l'incertitude. Par ailleurs, le dosage des politiques monétaire et budgétaire reste défavorable à la croissance avec, notamment, un taux directeur qui retrouve la neutralité mi-2025, alors que la réduction du bilan de la BCE continue d'imprimer une orientation restrictive. Nos prévisions situent donc la croissance sur une tendance à l'accélération seulement très molle, passant de 0,7% en 2024 à 1% en 2025, puis 1,2% en 2026 : la croissance potentielle serait atteinte, mais l'écart de production, faiblement négatif, ne serait pas encore comblé, alors que l'écart de croissance avec l'économie américaine se creuserait.

En **France**, en 2025, avec une loi de finances pour 2025 adoptée en début d'année et d'un redressement moindre des finances publiques que prévu dans le projet de loi de finances de l'ex-gouvernement Barnier, la croissance diminuerait à 0,8%. L'activité serait en effet freinée, surtout en début d'année, par l'incertitude sur le plan politique national mais aussi sur le plan des politiques commerciales à l'échelle internationale. Les ménages et les entreprises adopteraient ainsi des comportements plus attentistes en matière de consommation, d'investissement et d'embauche. La consommation des ménages progresserait toutefois, sous l'effet de la poursuite du processus de désinflation avec une inflation en reflux à 2,1% en moyenne annuelle (IPC), mais seulement faiblement. Le taux d'épargne des ménages ne refluerait qu'à partir du deuxième semestre et resterait très élevé, et le taux de chômage augmenterait modérément. L'investissement privé serait pour sa part stable, et son rebond reporté à 2026. Le commerce extérieur ne contribuerait plus à la croissance, car les importations et les exportations évolueraient peu ou prou au même rythme. Un léger phénomène de restockage soutiendrait la croissance, mais les efforts budgétaires l'affaibliraient. Le déficit public ne diminuerait pourtant que très peu, à 6% du PIB. En **Italie**, une légère amélioration est attendue en 2025, avec une hausse du PIB prévue à 0,6 %. Bien qu'un affaiblissement du marché du travail et une inflation légèrement plus élevée soient envisagés, la consommation devrait devenir le principal moteur de l'économie. L'investissement productif pourrait bénéficier d'un environnement monétaire plus favorable. Cependant, le secteur de la construction restera fragilisé par le contrecoup du boom des années précédentes, malgré un soutien partiel des projets issus du plan de relance.

Du côté des **pays émergents**, s'il n'y avait pas les difficultés liées à « Trump 2.0 », le contexte serait en voie d'amélioration : baisse des taux directeurs américains propice à l'assouplissement monétaire global, à l'allégement des pressions baissières sur les devises émergentes et, plus généralement, aux financements extérieurs des pays émergents ; croissance domestique portée par le recul de l'inflation et les baisses de taux d'intérêt ; exportations à destination des pays développés (en premier lieu, des États-Unis) encore soutenues. Mais les effets des facteurs de soutien risquent d'être contrariés par les répercussions probables des mesures de la nouvelle administration américaine. Aux droits de douane susceptibles de renchérir et limiter les exportations émergentes s'ajoutent une moindre accommodation monétaire américaine et une diminution probable du soutien militaire et financier des États-Unis à l'Ukraine alimentant l'incertitude géopolitique en Europe. Il sera donc préférable d'être un grand pays peu ouvert tel l'Inde, l'Indonésie, le Brésil, un pays exportateur de matières premières ou une économie bien intégrée à la Chine qui se prépare à la tempête Trump.

En **Chine**, la dernière réunion du Politburo s'est, en effet, conclue en décembre par un engagement des autorités à mettre en œuvre une politique budgétaire « plus proactive » et une politique monétaire « suffisamment accommodante », afin de relancer la demande intérieure et de stabiliser les marchés immobiliers et actions. Une période de tensions commerciales s'annonce et, hormis les restrictions aux exportations de produits critiques (dont les terres rares), les moyens de rétorsion sont limités : difficile de répondre en stimulant la compétitivité des exportations (le yuan est déjà historiquement bas) ou en procédant à une hausse réciproque des tarifs qui risquerait de pénaliser une consommation domestique déjà très fragile. Les intentions de soutien plus franc à la demande domestique de la part des autorités sont louables, mais l'efficacité de cette stratégie reste conditionnée par la confiance des ménages : le rebond ne se décrète pas et notre scénario continue de tabler sur un fléchissement de la croissance en 2025.

Les espoirs de « fol assouplissement monétaire » de la part du marché ont été démentis et ne sont absolument plus à l'ordre du jour, tout particulièrement aux **États-Unis**.

Dans une économie supposée rester robuste avec une inflation se maintenant au-dessus de 2%, puis susceptible de se redresser, l'assouplissement serait, en effet, modeste. Après une réduction totale de 100 points de base en 2024 (pb), la **Fed** procéderait à un assouplissement supplémentaire total de 50 pb, portant le taux des Fed funds (limite supérieure de la fourchette cible) à 4,00% au premier semestre 2025, avant de marquer une pause prolongée. Quant à la BCE, avec une inflation conforme à l'objectif et sans récession en vue, elle poursuivrait un assouplissement modéré via ses taux directeurs, tout en prolongeant son resserrement quantitatif. Après ses quatre réductions de 25 pdb en 2024, la BCE baisserait ses taux de 25 pb aux réunions de janvier, mars et avril, puis maintiendrait son taux de dépôt à 2,25%, soit très légèrement sous l'estimation du taux neutre (2,50%).

Tout concourt à dessiner un scénario de remontée des **taux d'intérêt** longs. Aux **États-Unis**, compte tenu du scénario économique (ralentissement limité de la croissance et modération de l'inflation concentrés en début de période) et d'un assouplissement monétaire modeste suivi d'une pause plus précoce, les taux d'intérêt pourraient légèrement baisser au premier semestre 2025 avant de se redresser. Les nouvelles prévisions de taux envisagent un taux des *Treasuries* à dix ans approchant 4,50% fin 2025, puis environ 5,00% fin 2026.

Dans la **zone euro**, plusieurs facteurs conduisent à retenir un scénario de hausse des taux d'intérêt souverains : des anticipations d'assouplissement monétaire trop audacieux de la part des marchés dont la correction pourrait susciter un redressement des taux de swap, une hausse du volume de titres publics liée à la réduction par la BCE de la taille de son bilan (*Quantitative Tightening*) ainsi qu'à des émissions nettes nationales encore élevées, une

diffusion de la hausse des taux obligataires américains à leurs équivalents européens. Alors que l'économie allemande (où des élections anticipées se tiendront en février) continue à souffrir, que la situation politique en France peine à s'éclaircir, les pays dits « périphériques » ont vu leurs bons résultats économiques (notamment l'Espagne) ainsi que leur stabilité politique (cela vaut pour l'Italie et l'Espagne) récompensés par un resserrement notable de leurs spreads à l'égard du taux allemand à dix ans en 2024 : ils devraient bénéficier des mêmes soutiens en 2025. Notre scénario retient donc des taux d'intérêt à dix ans allemand, français et italien de, respectivement, 2,55%, 3,15% et 3,55% fin 2025.

Enfin, du côté du dollar de nombreux facteurs positifs, dont le renforcement de son attrait en termes de rendement, semblent déjà largement intégrés dans son cours. En conséquence, notre scénario table sur un billet vert restant proche de ses points hauts récents tout au long de l'année 2025, sans les dépasser durablement.

3.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

BILAN 2024

Le contexte de l'année 2024 est de nouveau inédit. Toujours marqué par la crise géopolitique au proche orient et la poursuite du conflit en Ukraine, par des incertitudes sur la croissance en Europe et un reflux de l'inflation, s'ajoutent les futures décisions de l'administration Trump, le dérèglement climatique, la dégradation de la note de la France avec un impact sur le coût du refinancement de la dette. Mais le territoire des Savoie a une économie résiliente, portée par une dynamique de plusieurs facteurs puissants et fragiles à la fois (tourisme, immobilier, proximité à la Suisse).

Le territoire est toujours aussi attractif avec une démographie record (+47 544 individus entre 2015 et 2021 pour la Haute Savoie et +14 264 pour la Savoie soit +0,9% par an sur les deux départements). Le Crédit Agricole des Savoie a enregistré plus de 24 000 nouveaux clients supplémentaires à fin décembre 2024.

Les chiffres d'affaires confiés par l'ensemble de nos clients entreprises, professionnels et agriculteurs sur 2024 se creusent de -1,9% par rapport à 2023. Le tourisme ressort en hausse de +3%, tandis que l'industrie dont le décolletage reculent (respectivement -13% et -4,6%), comme la construction (-2,5%) et les activités immobilières (-19%)

- Pour les acteurs du tourisme, l'année 2024 a été très dynamique en matière d'investissement (surtout dans le secteur de l'hôtellerie et des remontées mécaniques) et l'hiver 2024/2025 devrait être très bon en termes de réservations et de nuitées (+1% de taux de réservation estimées par G2A consulting).
- En 2024, le Crédit Agricole des Savoie demeure le premier partenaire des agriculteurs des Savoie, en accompagnant près de 9 installations sur 10. Il a joué également pleinement son rôle de partenaire de l'Agriculture avec un accompagnement individuel des agriculteurs en difficultés puisque près de 190 lignes de prêts ont été mises en pause (14 M€).
Le CADS continuera d'être proactif en 2025 pour accompagner ses clients agriculteurs avec le lancement des prêts conjoncturels et structurels annoncés par la ministre de l'Agriculture.
Le chiffre d'affaires confié au CADS est stable sur 12 mois glissants à fin décembre 2024.
- Le contexte économique d'inflation, en 2024, a mis les entreprises du territoire sous contrainte notamment sur les secteurs de l'automobile, des transports et de l'immobilier ainsi que toutes les activités s'y rattachant. A cela s'ajoute un manque de visibilité sur les carnets de commandes qui crée une incertitude qui devrait se poursuivre en 2025.
- La dynamique des frontaliers sur nos territoires est toujours prédominante en 2024, malgré une très légère décélération par rapport à 2023 (+4 079 frontaliers sur les Savoie en 2024 vs +4 574 en 2023). Au 3^{ème} trimestre 2024 les Savoie comptent 102 208 travailleurs frontaliers en Suisse (soit +4,2%), dont 83 967 (+3 678 et +4,6%) dans le canton de Genève.
- Le marché immobilier de nos départements est en fort repli, comme au niveau national. Pour l'immobilier neuf, le marché a été en 2024 sous tension en termes de commercialisation. Les délais

d'écoulements ont atteint un plateau haut courant 2024 sur l'intégralité des régions. Leur diminution en fin d'année ne permet pas encore de parler d'un retour du marché à un rythme rassurant.

A noter par ailleurs que les défaillances d'entreprises se retrouvent sur un niveau supérieur à la période pré-COVID, sur une tendance de 2015.

Concernant l'emploi, le chômage augmente légèrement en Savoie et en Haute Savoie à 5,4% et 5,6% de la population au T3 2024 (contre respectivement 5,3% et 5,5% fin 2023) lorsque la moyenne régionale s'affiche à 6,4%, et la moyenne nationale, à 7,4%. Nos départements font partie des 13 départements aux taux de chômage le plus faible.

Dans ce contexte, le Crédit Agricole s'engage à fédérer pour faciliter les transformations de notre territoire. Ce sont ainsi 82 M€ (2/3 du résultat 2023) qui ont été investis dont 73 M€ pour accompagner les besoins de chaque client (avantages tarifaires sur les prêts «verts» et les offres inclusives, prises de participations et investissements «verts»), 7 M€ pour être exemplaires sur nos pratiques (transformation du parc automobile, bornes de recharge, rénovation des agences, forêt, Carbioz...) et 2 M€ en mobilisant ses forces coopératives au service des initiatives citoyennes (mécénat, Fonds d'Action mutualiste dont Appels à Projets, Fonds de dotation SMB Biodiversité, actions des Caisses Locales...)

PERSPECTIVES 2025

Les banques ont un rôle central à jouer face au défi inédit surmonté par notre société. Le Crédit Agricole des Savoie s'y consacre sur son territoire en endossant le rôle de «Façonneur du territoire» avec un positionnement de banquier pour accompagner le financement de toutes les transitions, et un rôle d'investisseur, en utilisant une partie de ses Fonds propres pour accélérer les transitions.

2025 verra également apparaître une impulsion clé autour du Mutualisme de demain selon 3 axes de travail :

- Valorisation du sociétariat : avec la mise à disposition d'une offre bancaire et extra-bancaire ainsi qu'un nouveau parcours relationnel.
- Modification du fonctionnement des Caisses locales et renforcement de l'engagement et rôle des administrateurs
- Comment chaque collaborateur se reconnaît dans le mutualisme et agit avec les caisses locales : acculturation, formation des collaborateurs, «jumelage» service et CL, charte engagement

2025 sera placé sous le signe de l'Innovation pour le Crédit Agricole des Savoie avec l'ambition de faire évoluer le modèle bancaire de proximité en lien avec la mutation du comportement et des attentes des clients tout en se digitalisant afin d'améliorer l'interaction avec le client.

Cependant, partout où il est essentiel d'exercer du jugement, le rôle du conseiller reste crucial. Notre modèle d'agence sera donc adapté afin de conserver la grande proximité qui distingue le Crédit Agricole des Savoie, tout en intégrant le meilleur de la technologie pour simplifier les interactions et conserver la dimension humaine essentielle à nos clients.

L'organisation distributive s'adapte également aux évolutions avec la création de filières clés sur le marché B to B : filières PRO, Santé, Banque du dirigeant (banque destinée aux chefs d'entreprise qui recherche un accompagnement d'expert, en proximité, stratégique et avec un relationnel de confiance à la fois sur les dimensions professionnelles mais également privées et familiales).

Le Crédit Agricole des Savoie continue d'innover pour les frontaliers avec la toute prochaine nouvelle offre Elvet', qui leur permettra de rapatrier gratuitement leur salaire à travers leur IBAN en CHF. En matière de RSE, un projet de partenariat est en cours d'élaboration avec un ou plusieurs vélocistes du territoire, afin d'accompagner nos clients entreprises et professionnels dans leur plan de décarbonation, pour leur faciliter la mise en place d'une flotte de vélo / VAE (Vélo à Assistance Electrique) de fonction dans le cadre de leur plan mobilité collaborateurs.

3.1.3 Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice

Le Crédit Agricole des Savoie, banque universelle de proximité des Savoyards et Hauts-Savoyards, à continuer d'apporter son soutien et d'accompagner les acteurs du territoire. L'année 2024 a été marquée par un contexte à nouveau inédit.

La conquête de nouveaux clients

En 2024, la conquête client s'est poursuivie avec plus de 24 000 nouveaux clients, portant à 728 427 le nombre de clients qui nous accordent leur confiance, dont plus de 383 000 sociétaires qui partagent les valeurs mutualistes du groupe Crédit Agricole.

La ressource Clientèle

La **Collecte totale** a atteint un encours de **27,7 Mds€** fin 2024 avec une progression de +2,6% (**+0,7 Md€**).

Cette progression est portée pour moitié par la **Collecte monétaire**, en hausse de **+426 M€** sur un an (+4,6%). Elle est composée des dépôts à vue, des comptes d'excédent de trésorerie et des dépôts à terme, et représente, comme en 2023, 35% de la Collecte totale avec un encours de 9,8 Mds€.

Les dépôts à terme poursuivent leur croissance (+563 M€) et viennent ainsi compenser la décollecte sur les dépôts à vue (-129 M€) et sur les comptes d'excédent de trésorerie (-8 M€).

La **Collecte CAM** (10,4 Mds€) est en diminution (**-109 M€**) sur l'année, malgré la progression des intérêts capitalisés qui, portés par la hausse des taux, représentent 239 M€ en 2024 contre 204 M€ en 2023. Elle est composée de produits d'épargne mutualisés au niveau du Groupe Crédit Agricole pour l'obtention de meilleures conditions de refinancement et représente 38% de la Collecte totale.

Seuls les livrets A, Livrets Fortissimo Boostés et LEP s'affichent en collecte positive (+486 M€).

Enfin, la **collecte Tiers**, augmente de +5,6% (+397 M€) pour atteindre un encours de 7,5 Mds€. L'assurance vie, avec un encours de 6,7 Mds, progresse de +327 M€, alors que les emprunts CASA, les emprunts Tiers, FCP Sicav sont en hausse de +70 M€ depuis le début de l'année.

Les crédits

L'encours de total de crédits diminue de -1,3% cette année et atteint 22,7 Mds€ en décembre 2024. Le Crédit Agricole des Savoie a maintenu sa part de marché (37,2% à fin octobre 2024) et a conforté sa place de leader sur le territoire.

Ce sont près de 2,4 Mds€ de nouveaux financements qui ont été accordés par le Crédit Agricole des Savoie en 2024 sur l'ensemble des marchés. Sur un marché peu dynamique, les réalisations sont en baisse sur l'ensemble des activités pour atteindre -0,6 Md€ sur un an (-20,1%), dont -0,5 Md€ pour l'habitat (-26,4%) et -0,1 Md€ pour l'équipement (-12,5%).

L'encours total des Crédits de la Caisse Régionale des Savoie est porté à 72% par les Crédits habitat, à 22% par les crédits à l'équipement des entreprises et professionnels et à 6 % par les crédits de trésorerie et consommation.

Sur un périmètre individuel, l'encours total est de 22,7 Mds€ au 31 décembre 2024, en baisse de -1,5 % sur l'année. Les crédits titrisés s'élèvent à 118 M€.

L'assurance

Avec l'objectif de devenir l'assureur référent de la région, le Crédit Agricole des Savoie poursuit le développement de son activité.

Avec ses filiales Pacifica et Prédica, la Caisse Régionale détient plus de 558 900 contrats d'assurance des biens et des personnes, soit près de 422 100 contrats sur l'assurance IARD, en progression de 2,0% en 2024 et près de 136 800 contrats sur la prévoyance en baisse de -1,2 %.

Les autres produits et services

Nos clients ont continué de s'équiper en services de banque au quotidien et d'adhérer aux offres proposées par la Caisse Régionale des Savoie puisque nos contrats ont augmenté de +0,9 % pour atteindre un stock de 370 347 en décembre 2024.

Ce stock de contrats est composé du panel d'offres suivant : comptes service, comptes à composer, ma banque au quotidien, offre Globe Trotter, WOW et EKO.

Avec plus de 535 900 cartes, le parc carte est quant à lui en progression de +1,9 % sur l'année.

3.1.4 Les faits marquants

Pilier 2 - GloBE

Les nouvelles règles fiscales internationales établies par l'OCDE, visant à soumettre les grands groupes internationaux à une imposition complémentaire lorsque le Taux Effectif d'Impôt (TEI) d'une juridiction dans laquelle ils sont implantés est inférieur à 15%, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2024.

Le premier exercice d'application de ces règles est l'exercice 2024.

Sur la base des dispositions de la Directive européenne adoptée fin 2022 et sa transposition dans les pays de l'union européenne, le Groupe a procédé à une estimation de l'impôt complémentaire GloBE au titre de l'année 2024.

En outre, conformément aux amendements à la norme IAS 12, publiés le 23 mai 2023 par l'IASB et adoptés par l'Union européenne le 8 novembre 2023, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire à la comptabilisation des impôts différés liés à la mise en œuvre des règles GloBE.

FCT Crédit Agricole Habitat 2024

Au 31 décembre 2024, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2024) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 27 mars 2024. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par les Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2024 pour un montant de 1,67 milliard d'euros.

Les Caisses régionales ont souscrit pour 166,7 millions d'euros de titres subordonnés et pour 750 millions d'euros de titres senior (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (gestionnaires d'actifs (61%) et établissements de crédit (39%)) pour un montant de 750 M€.

Mécanisme TLTRO III

Crédit Agricole S.A. a souscrit à des emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est refinancée auprès de Crédit Agricole S.A. et a ainsi bénéficié de ces bonifications. L'intégralité de ces emprunts a été remboursée à ce jour. Le montant des remboursements réalisés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sur l'exercice 2024 s'est élevé à 430 M€.

Capitalisation des avances faites à la société SAS Rue la Boétie

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie avait consenti des avances à la société SAS Rue la Boétie pour un montant de 21,5 M€. Ces avances ont été intégralement remboursées par capitalisation. L'encours de titres de la SAS Rue la Boétie a donc progressé d'autant dans le portefeuille d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

3.2 Analyse des comptes consolidés

3.2.1 Organigramme du groupe crédit agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 12,1 millions de sociétaires qui élisent plus de 27 000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

3.2.2 Présentation du groupe de la Caisse Régionale

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

Ces états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est donc constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit Mutuel des Savoie
- 64 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale
- Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.
- CADS Développement
- CADS Capital
- CADS Immobilier
- Square Habitat Neuf
- Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne (SETAM)
- Le Fonds dédié Adret Gestion
- Les FCT CA Habitat 2020, 2022 & 2024, issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en mars 2020, mars 2022 et mars 2024.
- FINAURA
- Foncière

Hormis la SETAM et FINAURA qui sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence, ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale. Les comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

3.2.3 Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

<i>En milliers d'€</i>	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	473 377	159 633	105 108
Caisse locales	10 992	9 799	8 658
Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.	93 790	16 786	6 761
FCT	4 562	4 562	3 294
CADS Développement	255	-245	739
CADS Capital	1 832	1 405	705
Adret Gestion	7 824	7 824	5 798
CADS Immobilier	834	1	-5
Square Habitat Neuf	1 185	34	26
SETAM (MEE)	0	0	7 197
FINAURA (MEE)	0	0	606
FONCIERE	1 118	-2 106	-2 389

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie :

Le capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est détenu à hauteur de 141 millions d'euros par les 64 Caisses Locales qui lui sont affiliées, et à hauteur de 47 millions d'euros par Sacam Mutualisation sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Le Conseil d'Administration, constitué de 18 membres, ainsi que le Comité de Direction, comprenant 12 membres, représentent les principaux dirigeants de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Caisses locales :

La Caisse régionale détient au passif de son bilan des bons à moyen terme négociables et dépôts à vue des Caisses locales à hauteur de 318 millions d'euros qu'elle rémunère.

Le cumul des comptes de résultat 2024 des 64 Caisses locales fait apparaître un résultat net social de 14 millions d'euros, après l'encaissement de 5,4 M€ d'intérêts sur les parts sociales détenues en Caisse régionale et de 10,6 millions d'euros d'intérêts des BMTN.

Au 31 décembre 2024, la contribution des Caisses locales au résultat consolidé du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 8,7 M€.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., société de droit suisse :

Cette structure, créée fin 2000, initialement spécialisée dans le financement des ménages, a diversifié son offre pour devenir une véritable banque de détail (crédit, collecte, moyens de paiement). Elle est détenue à hauteur de 54% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. L'entité contribue au total bilan à hauteur de 7 milliards d'euros dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024. A cette date, les encours de crédits atteignent 6,1 milliards d'euros et augmentent sur la période de 0,3 milliard d'euros en raison du cumul de la variation des encours et des variations de change. Dans le cadre de la sécurisation de son portefeuille de crédits, Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. demande une garantie financière d'un établissement bancaire étranger

compétent lorsque le bien financé est situé hors de la Suisse. A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie garantit pour CANB un encours de 157 millions d'euros et a perçu au 31 décembre 2024 une commission de 0,3 million d'euros.

Au 31 décembre 2024, la contribution de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. au résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 6,8 M€ contre 9,8 M€ au 31 décembre 2023.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et CADS Développement :

La société CADS Développement, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 16,5 millions d'euros, détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières.

Au 31 décembre 2024, l'entité contribue au résultat consolidé à hauteur de 0,7 M€ contre 0,4 M€ au 31 décembre 2023.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et SAS CADS Capital :

La société CADS Capital, société par actions simplifiée au capital de 80 M€, détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. Au 31 décembre 2024, l'entité contribue au résultat consolidé à hauteur de 0,7 M€ contre 2 M€ au 31 décembre 2023.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Adret Gestion :

Adret Gestion est un fonds commun de placement dédié à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Il est géré par Amundi. Il est consolidé comme une entité spécifique. Au 31 décembre 2024, la contribution au résultat consolidé de la SETAM était de 5,8 M€ contre 3,3 M€ au 31 décembre 2023.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et le Fonds Commun de Titrisation :

Au 31 décembre 2020, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2020) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 12 mars 2020. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2020 » et une souscription des titres émis par le FCT pour 4,6 millions d'euros. Cette opération a été placée sur le marché. Au 31 décembre 2024, les crédits détenus par le FCT s'élèvent à 33 millions d'euros de capital restant dû. La contribution du « FCT Crédit Agricole Habitat 2020 » au résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est élevé à 0,03 million d'euros au 31 décembre 2024.

Au 30 juin 2022, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2022-1) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 9 mars 2022. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2022-1 » et une souscription des titres émis par le FCT pour 5,4 millions d'euros. Cette opération a été placée sur le marché. Au 31 décembre 2024, les crédits détenus par le FCT s'élèvent à 38 millions d'euros de capital restant dû. La contribution du « FCT Crédit Agricole Habitat 2022-1 » au résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est élevé à -0,1 million d'euros au 31 décembre 2024.

Au 30 juin 2024, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2024) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 17 avril 2024. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2024 » et une souscription des titres émis par le FCT pour 4,6 millions d'euros. Cette opération a été auto-souscrite par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie pour 25 millions d'euros et placée sur le marché pour 21 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, les crédits détenus par le FCT s'élèvent à 46 millions d'euros de capital restant dû. La contribution du « FCT Crédit Agricole Habitat 2024 » au résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est élevé à 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2024.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et la Société SETAM (Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne) :

La société SETAM est constituée en société anonyme et a été créée le 27 octobre 1972. Elle est en charge de l'ensemble des remontées mécaniques de la station savoyarde de Val Thorens par le biais d'une concession de 30 ans allant à ce jour jusqu'au 30 novembre 2027. Les états financiers de cette filiale de la CR ayant dépassé les

seuils de consolidation du groupe, la SETAM a été consolidée pour la première fois en date du 31 décembre 2015 dans les comptes du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie par mise en équivalence.

Le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a acquis historiquement, par lots successifs, des titres de la SETAM, dont le pourcentage d'intérêt direct et indirect s'élève à 38,13% au 30 juin 2024 (inchangé par rapport au 31 décembre 2019). La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient 5% des titres de la société SETAM en direct et CADS Capital (détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie) en détient 33,13%. A cette date, la valeur de mise en équivalence s'établit à 68,1 millions d'euros.

Les impacts sur les capitaux propres au 31 décembre 2024 sont :

- intégration de la quote-part de réserves consolidées à la clôture pour 60,9 millions d'euros ;
- intégration de la quote-part de résultat consolidé à la clôture pour 7,2 millions d'euros.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et CADS Immobilier :

CADS Immobilier est une société porteuse de titres de participation détenus de manière directe ou indirecte dans toutes sociétés ayant vocation à exercer à titre principal ou accessoire, des activités de transactions immobilières, de gestion immobilière, d'administration de biens et de syndic de copropriétés. Elle détient à ce jour les titres des sociétés juridiques du réseau Square Habitat.

Une partie de l'activité comptable de CADS Immobilier est réalisée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. A ce titre, au 31 décembre 2024, elle a refacturé cette prestation de service à sa filiale pour un montant de 0,3 M€.

Au 31 décembre 2024, son encours de titres de participation s'élève à 5,7 M€ et sa contribution au résultat du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de -0,01 M€.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Square Habitat Neuf des Savoie :

Square Habitat Neuf des Savoie est une société du réseau Square Habitat ayant pour objet la commercialisation des biens et programmes immobiliers neufs, et plus généralement toute activité de commercialisation de biens immobiliers.

Une partie de l'activité comptable de Square Habitat Neuf des Savoie est réalisée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. A ce titre, au 31 décembre 2024, elle a refacturé cette prestation de service à sa filiale pour un montant de 0,03 M€.

Au 31 décembre 2024, la contribution de Square Habitat Neuf des Savoie au résultat du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 0,03 M€.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et le groupe Crédit Agricole S.A :

La Caisse régionale détient 2,16% de la SAS Rue la Boétie, société constituée par l'ensemble des Caisses régionales.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et la SAS Foncière :

La société Foncière a pour objet le développement et la gestion d'une activité immobilière patrimoniale. Elle acquiert et participe à la promotion de biens immobiliers qui seront revendus ou destinés à la location.

Une partie de l'activité comptable de la SAS Foncière est réalisée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. A ce titre, au 31 décembre 2024, elle a refacturé cette prestation de service à sa filiale pour un montant de 0,2 M€.

Au 31 décembre 2024, la contribution de la SAS Foncière au résultat du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de -2,4 M€, dont -3,6 M€ sont attribuables aux impacts techniques de première consolidation.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et FINAURA :

La société FINAURA a été constituée en décembre 2013. L'objet social de l'entité est la prise de tout intérêt ou participation dans le capital de toutes sociétés. Son patrimoine est aujourd'hui constitué d'actifs de nature immobilière.

Elle fait l'objet d'un contrôle conjoint entre plusieurs Caisses régionales du Groupe Crédit Agricole. Le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient 10% de la société FINAURA qui est ainsi consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

Au 31 décembre 2024, la contribution de FINAURA au résultat du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 0,6 M€.

3.2.4 Résultat consolidé

Montant en K€	2024	2023	Variations	
			Montants	%
PNB	595 769	582 672	13 097	2%
Charges générales d'exploitation	-364 667	-353 909	-10 758	3%
Résultat brut d'exploitation	197 693	196 180	1 513	1%
Coût du risque	-46 346	-27 463	-18 883	69%
Résultat d'Exploitation	151 347	168 717	-17 370	-10%
Résultat avant impôt	160 034	177 739	-17 705	-10%
Impôt sur les bénéfices	-17 775	-29 390	11 615	-40%
Résultat net	142 259	148 349	-6 090	-4%
Résultat net part du groupe	136 499	140 027	-3 528	-3%

PNB

A 595,8 millions d'euros, le PNB du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est en augmentation de 2% (+13 M€) sur l'exercice 2024. Cette progression est détaillée selon la décomposition ci-dessous :

Marge d'intermédiation globale

La marge d'intermédiation globale est en baisse de -11 M€ sur l'exercice 2024. Cette baisse est essentiellement liée à l'environnement de taux qui a été favorable à la rémunération des épargnants et qui a progressé plus rapidement que les rémunérations des intérêts des crédits. En effet, les charges d'intérêts liée à la rémunération de la collecte sont en hausse de +67 millions d'euros sur l'exercice 2024 avec pour contribution essentielle une hausse des charges d'intérêts en Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie de +61 M€ et une hausse de +6 M€ chez Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.

Marge sur commissions

La marge sur commissions est en baisse de -2,9 millions d'euros sur l'exercice 2024. Cette diminution est essentiellement due à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

La hausse des produits de commission provient essentiellement de l'Assurance Vie qui porte à elle seule une augmentation de +4,8 M€ sur l'année 2024 en profitant d'une bonne activité.

La marge sur commissions est également portée par les commissions cartes avec une progression de +2,3 M€ sur l'exercice 2024 qui s'explique par une hausse des produits de +2,3 M€ (notamment issus des cotisations +2,2 M€ et des commissions Adhérents +2,5 M€) plus forte que celle des frais et charges financières afférents (-2,2M€).

Cette hausse des produits reste néanmoins largement compensée par la une baisse des commissions de collecte CAM de -10M€ (rémunération des placements réalisés par Crédit Agricole S.A.).

Gains et pertes nets sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat

L'exercice 2024 est marqué par une hausse de la variation de la Juste Valeur des titres détenus par le fonds Adret Gestion de +3,4 M€ (+7,8 M€ en 2024 contre +4,4 M€ en 2023), ainsi que par la progression de +2,6 M€ des gains

perçus sur les opérations de change réalisées pour les clients (essentiellement dans l'entité Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.)

Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)

L'exercice 2024 est marqué par une hausse des dividendes de +10,7 M€. Cela s'explique essentiellement par le dividende Rue la Boétie qui progresse de +8,7 M€, ainsi que par la hausse du dividende versé par les autres participations de la Caisse Régionale et notamment le dividende perçu par Foncière sur le titre CAD Invest pour 2,5M€.

Charges générales d'exploitation

Les frais de personnel, hors intérressement, augmentent de +11,3 M€ par rapport à 2023 (+7,8 M€ en Caisse régionale et +3,7M€ chez CANB).

Les autres charges diminuent au global de -0,5 M€ avec comme principales variations -2 M€ d'économies réalisées sur les dépenses d'énergie et -6 M€ d'économie sur le FRU et le FGDR en raison du ralentissement du rythme de cotisations imposé par le régulateur. A noter également la hausse de +4M€ d'impact de présentation lié à la première consolidation de l'entité Foncière et +3,5 M€ de charges informatiques dont +2M€ dans la Caisse régionale de Crédit Agricole des Savoie et +1,5 M€ chez CANB.

Coût du risque

A fin 2024, le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie clôture son exercice avec une dotation nette en coût du risque de 46 millions d'euros, en hausse de 19 millions d'euros. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a participé au coût du risque à hauteur de 42,6 M€ à fin décembre 2024. Il est essentiellement composé d'une dotation sur créances douteuses de 31 M€ et d'une dotation sur créances saines et dégradées de 5,5 M€.

La filiale suisse Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. termine l'exercice 2024 en dotation de 3M€ presque intégralement sur créances saines et dégradées.

A noter également qu'un titre d'investissement en situation de dégradation forte de son risque a été cédé et a généré une moins-value de 3,8 M€ sur l'exercice 2024.

Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt courant et différé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élève à 17,8 millions d'euros à fin 2024. L'essentiel de la charge d'impôts est supporté par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie pour 12,8 M€.

La répartition de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	2024	2023
Impôt courant	-30 088	-35 138
Impôt différé	12 313	5 749
Impôt sur les bénéfices	-17 775	-29 389

3.2.5 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/N	31/12/N-1	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	600 617	600 856	-239	-0,04%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	499 700	341 182	158 518	46,46%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	22 827	22 385	442	1,97%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	476 873	318 797	158 076	49,59%
Instruments dérivés de couverture	168 069	266 704	-98 635	-36,98%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 942 807	1 707 248	235 559	13,80%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>			0	
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 942 807	1 707 248	235 559	13,80%
Actifs financiers au coût amorti	33 819 968	34 228 083	-408 115	-1,19%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	3 313 108	3 627 121	-314 014	-8,66%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	28 439 961	28 547 668	-107 707	-0,38%
<i>Titres de dettes</i>	2 066 900	2 053 294	13 606	0,66%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-48 215	-131 010	82 795	-63,20%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	131 276	127 606	3 669	2,88%
Comptes de régularisation et actifs divers	310 105	333 438	-23 333	-7,00%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence	78 179	63 714	14 465	22,70%
Immeubles de placement	109 972	1 792	108 180	6036,83%
Immobilisations corporelles	184 030	186 584	-2 554	-1,37%
Immobilisations incorporelles	30 744	30 748	-4	-0,01%
Ecart d'acquisition			0	
TOTAL DE L'ACTIF	37 827 252	37 756 945	70 307	0,19%

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/N	31/12/N-1	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	22 189	22 325	-136	-0,61%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	22 189	22 325	-136,18971	-0,61%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			0	
Instruments dérivés de couverture	173 839	113 695	60144,5988	52,90%
Passifs financiers au coût amorti	32 544 225	32 634 668	-90443,3683	-0,28%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	20 001 855	20 643 025	-641169,42	-3,11%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	12 458 393	11 928 055	530338,048	4,45%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	83 977	63 589	20388	32,06%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-3 193	-1 504	-1689	112,30%
Passifs d'impôts courants et différés	7 083	6 685	397,673962	5,95%
Comptes de régularisation et passifs divers	474 669	638 517	-163848,303	-25,66%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Provisions	85 286	87 756	-2470,71546	-2,82%
Dettes subordonnées	9	11	-2	-18,18%
Total dettes	33 304 106	33 502 154	-198 047	-0,59%
Capitaux propres	4 523 145	4 254 791	268 353	6,31%
Capitaux propres part du Groupe	4 309 556	4 039 443	270 114	6,69%
Capital et réserves liées	583 929	578 639	5290,23733	0,91%
Réserves consolidées			0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 001 596	2 889 578	112017,726	3,88%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	587 534	431 198	156335,32	36,26%
Résultat de l'exercice	136 498	140 027	-3529,67889	-2,52%
Participations ne donnant pas le contrôle	213 588	215 349	-1760,29888	-0,82%
TOTAL DU PASSIF	37 827 251	37 756 945	70 306	0,19%

Actif :

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat

La variation des actifs financiers à la juste valeur par résultat est liée à la conjugaison des variations du portefeuille de titres placement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et des variations de juste valeur des swaps dont la justification de couverture n'a pu être établie au sens de la réglementation comptable internationale. Le portefeuille d'OPCVM (dont OPCVM obligataires) est en hausse de +158 M€ dont 100 M€ d'acquisitions d'OPC Amundi CA, 29 M€ investis sur le fonds dédié Adret Gestion, 12 M€ de souscription d'EMTN et 12 M€ de variation nette sur le fonds de capital investissement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

La juste valeur du portefeuille d'actifs décrits ci-dessus est en progression de +6 M€.

Instruments dérivés de couverture

La variation est presque intégralement liée à la variation de juste valeur des instruments de couverture de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie (-106 M€) qui détient essentiellement des swaps de taux prêteurs fixe et emprunteurs taux variable, dans une optique de couverture du risque de taux.

La baisse des taux d'intérêt court sur l'exercice (en lien avec la baisse de taux de la BCE sur 2024) a eu pour effet la diminution de la valeur active des swaps de macrocouverture de taux. En effet, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie reçoit moins d'intérêt à taux variables qu'elle ne donne d'intérêts à taux fixe.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

L'encours d'actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables détenus par le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élève à 1,94 milliards d'euros au 31 décembre 2024, en progression de +236 M€.

Les principales variations portent sur l'évolution de la juste valeur des participations détenues et à des augmentations de capital sur la période. Les principales variations de juste valeur observées sur l'exercice 2024 concernent les titres SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation avec des hausses de respectivement +86 M€ et +54 M€. Les augmentations de capital ont été faite sur les entités SACAM Transition Energie pour 14 M€ et la SAS Rue de la Boétie pour 21 M€ (augmentation de capital par incorporation du compte courant d'associé).

Le portefeuille de CADS Capital a augmenté de 9 M€, essentiellement sur les variations de juste valeur des titres.

Le portefeuille de CADS Développement a augmenté de 7 M€, essentiellement lié à des acquisitions (+9 M€ net) légèrement compensé par des baisses de juste valeur de -2 M€.

Enfin, l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'entité Foncière génère une augmentation de 30 M€ lié à la consolidation de ses titres détenus en portefeuille.

Prêt et créances sur les établissements de crédit

Les prêts et créances sur les établissements de crédit s'élèvent à 3,3 milliards d'euros, en baisse de 0,3 milliards d'euros sur l'exercice 2024, soit une baisse de 8,7%. Celle-ci s'explique essentiellement par la baisse de -0,53 milliards d'euros du compte courant de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et -0,2 milliards d'euros sur le compte Cash LCR. Cela découle du pilotage des besoins de liquidité (LCR) ainsi que des opportunités de placement.

Ces variations sont légèrement compensées par l'augmentation des titres reçus en pension (+287 M€) et les comptes et prêts à terme (+70 M€ de compte à terme « Carré Bleu », +31 M€ de DAT CASA et +9 M€ de prêts en blanc)

Prêts et créances sur la clientèle

Les prêts et créances sur la clientèle du Groupe Crédit Agricole des Savoie s'élèvent au 31 décembre 2024 à 28,4 milliards d'euros, en baisse de 0,1 milliards d'euros en un an (-0,38%). Les contributions sont essentiellement partagées entre la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie (22,2 milliards d'euros de crédits) et Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. (6 milliards d'euros de crédits). La baisse des encours de crédits à la clientèle est essentiellement portée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie (-0,45 milliard d'euros), et légèrement compensée par CANB (+0,28 milliards d'euros).

La variation des crédits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'explique par l'habitat (-134 M€, dont +176 M€ sur les crédits habitat Euro et -310 M€ sur les crédits habitat CHF (dont -78M€ d'effet de change), l'équipement (-67 M€) et la trésorerie (-104 M€). L'activité crédit est ralentie sur l'ensemble des marchés.

Les titres de dettes

L'encours de titres de dettes détenu par le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élève à 2,07 milliards d'euros au 31 décembre 2024 contre 2,05 milliards d'euros au 31 décembre 2023, soit une hausse de +0,014 milliard d'euros sur l'exercice 2024.

Au cours de la période, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a procédé à la cession de titres de dettes en raison de cessions fréquentes non significatives.

Ces cessions, encadrées et limitées conformément à IFRS 9, ne remettent pas en cause le modèle de gestion du portefeuille (dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs) auxquels les actifs financiers sont rattachés. Le montant des cessions de titres d'investissement s'est élevé à 28 700 milliers d'euros. Les moins-values dégagées à cette occasion s'élèvent à -5 688 milliers d'euros.

Comptes de régularisations et actifs divers

Les comptes de régularisation et actifs divers du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élèvent au 31 décembre 2024 à 0,3 milliards d'euros, en hausse de 0,02 milliards d'euros sur la période. L'essentiel des variations est lié à l'activité bancaire du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie (cotisation d'assurances appelées, valeurs reçues à l'encaissement, chèques et virements en attente). Ces évolutions sont la conséquence d'opérations courantes n'appelant pas de commentaire particuliers et nécessaires à la compréhension du présent document.

Passif :

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédits du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élèvent au 31 décembre 2024 à 20 milliards d'euros, en baisse de 0,64 milliard d'euros (-3,1%). L'encours comme la variation sont presque intégralement portés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. La baisse de -0,7 milliards d'euros en Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'explique essentiellement par une

diminution sur les opérations internes au groupe Crédit Agricole (-0,1 milliard d'euros d'avances, -0,8 milliard d'euros d'emprunts en blanc et +0,1 milliard d'euros de titres donnés en pension).

Les comptes à terme de l'entité Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. ont augmenté de +108 M€ (dont +152 M€ de refinancement et -42 M€ de titres donnés en pension).

Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élèvent au 31 décembre 2024 à 12,5 milliards d'euros, en hausse de 0,53 milliards d'euros (+4,45%). Cette hausse porte sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie (+0,35 milliards d'euros) et Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. (+0,18 milliards d'euros).

Dans les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, la hausse est essentiellement portée par les dépôts à terme qui progressent de +0,47 milliards d'euros. Cette hausse est compensée par la baisse des DAV de -0,12 milliards d'euros. A noter que les livrets réglementés et non réglementés ont diminué de -0,1 milliard d'euros sur l'exercice 2024.

Chez Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. l'encours de DAV est en hausse de +0,24 milliards d'euros, hausse légèrement compensée par une baisse des comptes à terme de -0,05 milliards d'euros.

Les dettes représentées par un titre

La variation de l'encours d'emprunt obligataire est expliquée par l'arrivée d'une nouvelle société de titrisation. Les spécificités de ces entités de titrisation sont détaillées dans la partie « Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale » du présent document.

Comptes de régularisations et passifs divers

Les comptes de régularisation et passifs divers du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élèvent au 31 décembre 2024 à 0,47 milliards d'euros, en baisse de 0,16 milliards d'euros. L'évolution des comptes de régularisation s'observe essentiellement en Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie notamment concernant la baisse significative des appels de marge sur dérivés en position passive (-0,14 milliard d'euros). La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient essentiellement des swaps de taux payeurs taux fixe et receveurs taux variable. Les évolutions de taux constatées sur l'exercice 2024 ont eu pour effet une diminution significative de la juste valeur des dérivés.

Le reste de la variation est lié à l'activité bancaire du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie ainsi que les charges à payer de fin d'exercice. Ces évolutions sont la conséquence d'opérations courantes n'appelant pas de commentaire particuliers et nécessaires à la compréhension du présent document.

Les capitaux propres

La variation des capitaux propres du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'explique par la réalisation du résultat 2024 des entités du Groupe Crédit Agricole des Savoie (136,5 millions d'euros) ainsi que par la distribution du résultat de 2023 à ses actionnaires et sociétaires. Cette distribution s'est opérée conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2024, à savoir une distribution de 9,2 millions d'euros à Sacam Mutualisation et 13,4 M€ aux sociétaires des Caisse locales.

Elle est également expliquée par l'affectation du résultat en réserves qui s'est élevé à 131,6 millions d'euros ainsi que par l'augmentation du capital des Caisse locales de +5,3 millions d'euros suite aux souscriptions nettes des remboursements de parts sociales des sociétaires.

Les capitaux propres ont également varié corollairement à la variation de valeur des titres de participations comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables pour +158 millions d'euros dont +86 millions d'euros sur les titres SAS Rue La Boétie et + 54 millions d'euros sur les titres Sacam Mutualisation.

Les capitaux propres ont également été impactés par la variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie pour +6 millions d'euros (net d'impôts différés).

Enfin, la variation des gains et pertes actuariels (nette d'impôts différés) des avantages postérieurs à l'emploi de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. s'est élevée à -3,6 millions d'euros sur l'exercice 2024.

Ainsi, les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont en hausse de +270 millions d'euros et sont ainsi supérieurs à 4,3 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

3.2.6 Activité et résultat des filiales

Dans cette partie du présent rapport de gestion, les données du Fonds commun de titrisation et des Caisses locales ne seront pas présentées.

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.	6 329 620	0	436 936	1449%
CADS Développement	37 767	35 163	24 248	156%
Adret Gestion	20 490	0	203 078	10%
SETAM			178 647	
CADS Capital	87 411	85 371	140 105	62%
Square Habitat Neuf	484	0	754	64%
CADS Immobilier	3 882	3 415	5 864	66%
Foncière	46 956	41 332	131 485	36%

La présentation de l'activité et du résultat des filiales est présentée dans le paragraphe 3.2.3 « Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale » du présent rapport de gestion.

Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.

Cette structure, créée fin 2000, initialement spécialisée dans le financement des ménages, a diversifié son offre pour devenir une véritable banque de détail (crédit, collecte, moyens de paiement). Elle est détenue à hauteur de 54% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

L'encours de crédits s'élève à 5,4 milliards de francs suisses et est en progression sur l'exercice 2024 de +0,3 milliard de francs suisses.

Le PNB de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. s'élèvent à 88,6 millions de francs suisses contre 88,1 millions de francs suisses au 31 décembre 2023, soit une hausse de 0,5 million de francs suisses (+1%).

Malgré une hausse soutenue des charges d'intérêts, la MIG termine en diminution de -2,7 MCHF, essentiellement en raison de la forte hausse de la charge d'intérêts de +10,1 MCHF, sur le refinancement et l'épargne (DAT notamment). Cette hausse de charges est compensée par la bonne performance de l'activité crédits (+5,2 MCHF) et par la hausse des revenus des placements de +2,1 MCHF. La marge sur commissions augmente de 1,7 MCHF par rapport à décembre 2023 essentiellement grâce à la marge réalisée sur les commissions clientèle (frais bancaires, revenus sur les packs...) et sur l'activité assurance. Enfin, le résultat de change est en hausse de +1,5 MCHF (+7%) essentiellement grâce au volume de change réalisé par les clients (pour beaucoup frontaliers).

Les charges d'exploitation s'élèvent à 64,7 millions de francs suisses contre 60,1 millions de francs suisses au 31 décembre 2023, soit une hausse de 4,6 millions de francs suisses (+8%). Cette variation s'explique notamment par la hausse des charges de personnel de 2,5 millions de francs suisses.

Le résultat net en normes suisses s'établit à 13,8 millions de francs suisses contre 11,9 millions de francs suisses au 31 décembre 2023, soit une hausse de 1,9 millions de francs suisses (+16%).

Le résultat IFRS s'établit à 12,5 millions d'euros. La différence entre le résultat en normes suisses et en normes IFRS est essentiellement expliquée par l'annulation du FRBG (+1,9 M€) et par l'application du modèle IFRS 9 de provisionnement des créances saines et dégradées qui a généré une dotation de provisions (-3,7 M€).

CADS Développement

CADS Développement exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. Au 31 décembre 2024, son résultat IFRS s'élève à 0,7 million d'euros. Le résultat est essentiellement constitué de dividendes et d'intérêts sur les actifs financiers détenus.

Adret Gestion

Adret Gestion est un fonds commun de placement dédié à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Il est géré par Amundi. Il est investi très majoritairement en OPCVM du Groupe Crédit Agricole dans le cadre d'une gestion diversifiée.

Au 31 décembre 2024, son résultat IFRS s'élève à 5,8 millions d'euros. Ce niveau de résultat est majoritairement lié à la hausse de juste valeur des titres détenus.

Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne (SETAM)

La société SETAM est constituée en société anonyme et a été créée le 27 octobre 1972. Elle est en charge de l'ensemble des remontées mécaniques de la station savoyarde de Val Thorens par le biais d'une concession de 30 ans allant à ce jour jusqu'au 30 novembre 2027.

Au 31 décembre 2024, le résultat prévisionnel de la SETAM s'établit à 19 millions d'euros, notamment grâce à une saison 2023/2024 satisfaisante et à des prévisions de fréquentation sur 2025 optimistes.

CADS Capital

CADS Capital exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières.

Au 31 décembre 2024, son résultat IFRS s'élève à 3,1 millions d'euros. Le résultat est notamment constitué des dividendes reçus des titres détenus à hauteur de 6,5 M€ ainsi que des intérêts versés à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sur l'avance en compte courant pour -3,1 M€.

Square Habitat Neuf

Square Habitat Neuf des Savoie est une société du réseau Square Habitat ayant pour objet la commercialisation des biens et programmes immobiliers neufs, et plus généralement toute activité de commercialisation de biens immobiliers.

Au 31 décembre 2024, son résultat IFRS s'élève à 0,03 million d'euros. Le résultat est essentiellement constitué des honoraires de transaction sur les ventes des biens immobiliers pour 1,2 million d'euros diminués des charges d'exploitation de la filiale (commissions d'apporteurs d'affaires, charges salariales, impôts et taxes...).

CADS Immobilier

CADS Immobilier est une société porteuse de titres de participation détenus de manière directe ou indirecte dans toutes sociétés ayant vocation à exercer à titre principal ou accessoire, des activités de transactions immobilières, de gestion immobilière, d'administration de biens et de syndic de copropriétés.

Au 31 décembre 2024, son résultat IFRS s'élève à 0,5 million d'euros. Son résultat est constitué principalement des prestations de services refacturées à ses filiales du réseau Square Habitat, des dividendes perçus et des charges d'exploitation.

Foncière

La société Foncière a pour objet le développement et la gestion d'une activité immobilière patrimoniale. Elle acquiert et participe à la promotion de biens immobiliers qui seront revendus ou destinés à la location.

Au 31 décembre 2024, son résultat IFRS s'élève à 1,4 million d'euros. Les revenus de la filiale sont essentiellement constitués des revenus issus des immeubles de placement (4,6 M€), des dividendes reçus des titres détenus (2,5 M€) et des refacturations de charges. Ces produits sont diminués des charges d'intérêt sur avances en comptes courants, des charges d'exploitation et des impôts et taxes.

3.3 Analyse des comptes individuels

3.3.1 Résultat financier sur base individuelle

Montant en K€	2024	2023	Variations	
			Montants	%
PNB	496 316	491 576	4 740	1,0%
Charges générales d'exploitation	-313 752	-311 628	-2 124	0,7%
Résultat brut d'exploitation	182 564	179 948	2 616	1,5%
Coût du risque	-38 989	-24 990	-13 999	56,0%
Résultat d'Exploitation	143 575	154 958	-11 383	-7,3%
Résultat net sur actif immobilisé	1 948	2 947	-999	-33,9%
Résultat avant impôt	145 523	157 905	-12 382	-7,8%
Impôt sur les bénéfices	-27 505	-32 220	4 715	-14,6%
Résultat exceptionnel + Dotation/rep FRBG	-7 000	-1 849	-5 151	278,6%
Résultat net	111 017	123 836	-12 819	-10,4%

Produit net bancaire

L'activité des établissements bancaires se mesure par le **Produit Net Bancaire (PNB)**, différence entre les produits financiers et accessoires et les charges financières. En 2024, le PNB s'établit à 496,3 M€, en hausse de +1,0%, soit +4,7 M€ sur un an.

Le **PNB d'activité** diminue de -8,6 M€ en 2024 (-2,0%) pour atteindre 417,0 M€.

La **marge d'intermédiation globale** se contracte de -14,9 M€ sur un an (-8,5 %), à 160,9 M€, en intégrant une moindre reprise de provision Epargne Logement (-2,8 M€ d'écart par rapport à 2023). Hors soutes et provision Epargne Logement, cette contraction est ramenée à -12,9 M€, avec un coût moyen du stock de collecte conservé en hausse de 48 bps (1,60%) et un taux moyen des crédits majoré de 22 bps (1,91%). Les couvertures jouent pleinement leur rôle face à la hausse de la charge nette de refinancement.

Les **commissions clientèles** atteignent 256,4 M€ en progression de +6,3 M€ sur 1 an (+2,5%) dont +4,8 M€ portés par l'Assurance Vie. Les Cartes ont gardé une bonne dynamique (+2,3 M€ et +6,2%) avec une hausse des produits plus forte que celle des frais et charges financières. Les Services sont en hausse de +0,8 M€ (+3,3%), les Titres, de +0,7 M€ (+8,4%) et les Dysfonctionnements, de +0,4 M€ sur l'année (+2,3%). Les « Autres commissions » progressent de +0,2 M€ et mêlent des effets opposés dont -0,4 M€ des commissions inhérentes à l'activité crédit (cautions CAMCA, fonctionnement courant des crédits hors frais de dossiers), +0,6 M€ de commissions de mouvements, +0,3 M€ sur opérations interbancaires. Le Change et la Prévoyance atteignent une croissance annuelle positive de +0,2 M€ chacun (soit respectivement +1,8% et +2,6%).

A contrario, l'IARD s'affiche en baisse de -0,7 M€ (-2,0%), et l'ADE, de -2,8 M€ (-4,1%).

Le **PNB Fonds Propres**, en hausse de +13,3 M€ sur un an (+20,2%) se positionne à 79,3 M€.

Il intègre **63,9 M€ de dividendes** (soit +9,9 M€ dont +3,8 M€ pour Rue de la Boétie, +1,2 M€ pour CADS Développement, +0,6 M€ pour CANB) et 8,1 M€ de rémunération des avances en comptes courant d'associés (+0,1 M€). Le résultat de l'exercice est pénalisé par -3,5 M€ de dotation nette de provision sur titres de placements (vs -3,7 M€ 2023) mais bénéficie de +1,2 M€ d'externalisation de plus-value sur cession de titres de placement (vs +0,4 M€ en 2023). Par ailleurs que CR profite de 0,6 M€ de restitution de FGDR, de 1,4 M€ supplémentaire de revenus des titres (investissement et placement) et la charge liée au BMTN des Caisse Locales a diminué de 1,2 M€ sur un an.

Le résultat brut d'exploitation

Les **charges générales d'exploitation** augmentent de +2,1 M€ sur l'exercice (+0,7%) pour s'établir à 313,8 M€. Les frais de personnel, progressent de +8,5 M€ (+4,7%) sur un an, avec un intérressement chargé en baisse de -0,3 M€ (-1,5%). Hors intérressement, cette progression est portée à +5,5% : la hausse de salaires des CDI, hors charges, contribue pour 3,4 M€ à cette augmentation et le nombre et la structure des effectifs, pour 1,4 M€. Les charges IFC et ADICAM sont absorbées par la moindre variation de provision congés payés.

La charge de sous-traitance interne informatique (dont CA Technologies) progresse de +4,5% (+1,6 M€). Les dotations aux amortissements et aux provisions diminuent de -0,4% (-1,8 M€) et les autres charges, de -9,8% (-7,6 M€) grâce à la poursuite de la baisse des contributions réglementaires/taxes (-5,9 M€) et à une moindre charge d'énergie (-1,9 M€).

Sous l'effet d'une progression plus favorable du PNB que des charges de fonctionnement, le résultat brut d'exploitation s'établit à 182,2 M€ (+1,5%). Le coefficient d'exploitation s'affiche à 63,2% contre 63,4% en 2023.

Le résultat d'exploitation

Le **coût du risque** augmente à -39 M€ (vs -25 M€ en 2023). Il intègre 31,2 M€ de dotations aux provisions affectées (y compris provisions pour risques d'exécution d'engagements), 2,3 M€ de reprises au titre des provisions IFRS9 et 2,3 M€ de dotation aux provisions pour risques et litiges.

Le résultat d'exploitation s'établit à 182,5 M€ en baisse de -7,3% sur un an.

Le résultat Net

Le **résultat net sur actif immobilisé** représente un produit de 1,9 M€ (vs. 2,9 M€ l'an passé). Il intègre notamment une reprise de +2,1 M€ sur le titre SACAM International, -0,7 M€ de dotation sur immobilisations financières, 1,5 M€ de boni de fusion, 0,9 M€ de plus-value de cession immobilière et -1,9 M€ de moins-values sur titres.

L'impôt sur les sociétés est en baisse de -14,6 % sur un an à 27,5 M€.

Le FRBG a été doté pour 7,0 M€ sur cet exercice.

Le résultat net de l'exercice 2024 s'affiche à 111,0 M€, en diminution de -10,4% par rapport à 2023 soit -12,8 M€.

3.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

Les comptes annuels sont présentés conformément aux réglementations en vigueur pour les établissements financiers et en application des instructions diffusées par Crédit Agricole SA.

Le bilan social évolue de -370,6 M€ par rapport à 2023. Les principaux postes de variation sont les suivants :

ACTIF

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	2024	2023	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	921 285	1 120 820	-199 535	-17,8%
Opérations internes au Crédit Agricole	2 798 554	2 870 572	-72 018	-2,5%
Opérations avec la clientèle	22 441 309	22 796 696	-355 387	-1,6%
Opérations sur titres	1 739 443	1 560 407	179 036	11,5%
Valeurs immobilisées	1 950 152	1 882 700	67 452	3,6%
Capital souscrit non versé				
Actions propres				
Comptes de régularisation et actifs divers	367 749	389 619	-21 870	-5,6%
TOTAL DE L'ACTIF	30 218 492	30 620 814	-402 322	-1,3%

- Les « Opérations interbancaires et assimilées » diminuent de -200 M€ (-17,8%), dont -531 M€ liés aux DAV EUR et CHF de la CR chez CACIB, +287 M€ de titres reçus en pension, +42 M€ de prêt/emprunt pour la couverture du risque de taux de la nouvelle STT et +11 M€ sur le compte de la Banque de France.
- Les « Opérations internes au Crédit Agricole » baissent de -72 M€ sur un an (-2,5%), dont -200 M€ liés au compte Cash LCR, +9 M€ de placements monétaires à terme, +16 M€ de titres de des dépôts en lien avec le FGDR et le FRU, +31 M€ de DAT CASA et +70 M€ de compte à terme « Carré Bleu ».
- Les « Opérations avec la clientèle » (encours de crédit diminués des dépréciations sur créances douteuses et litigieuses) s'érodent de -355 M€ (-1,6%) sur l'exercice dont -310 M€ sur les seuls crédits habitat CHF, -104 M€ sur les crédits de trésorerie, -67 M€ sur les crédits équipement et +17 M€ sur les crédits habitat Euro. La nouvelle STT a donné lieu à cession de 46 M€ de crédit.
- Les « Opérations sur titres » progressent de +179 M€ (+11,5%), dont +100 M€ d'OPC Amundi CA, +29 M€ investis sur le fonds dédié Adret Gestion, +12 M€ de variation nette sur les fonds de capital investissement, +12 M€ de souscription d'EMTN ou encore +30 M€ de variation nette sur les titres d'investissement.
- Les « Valeurs immobilisées » évoluent de + 67 M€ (+3,6%) essentiellement portées par la hausse des avances en compte courant d'associés.

PASSIF

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	2024	2023	Variations	
			K€	%
Opérations internes au Crédit Agricole	15 316 040	16 181 693	-865 653	-5,3%
Comptes créditeurs de la clientèle	10 228 827	9 872 634	356 193	3,6%
Dettes représentées par un titre	0	0	0	
Comptes de régularisation et passifs divers	462 818	611 722	-148 904	-24,3%
Provisions et dettes subordonnées	616 175	606 962	9 213	1,5%
Opérations bancaires et assimilées	408 381	264 931	143 450	54,1%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	247 799	240 799	7 000	2,9%
Capitaux propres hors FRBG	2 938 452	2 842 073	96 379	3,4%
TOTAL DU PASSIF	30 218 492	30 620 814	-402 322	-1,3%

- Les « opérations interne au Crédit Agricole » sont en baisse de -866 M€ (-5,3%) en lien avec des remboursements d'emprunts (-792 M€), un moindre niveau d'avances internes au Crédit Agricole en baisse (-207 M€). Les avances globales diminuent de -116 M€ tandis que les avances spécifiques progressent de +251 M€.
- Les opérations avec la clientèle sont en hausse de +356 M€ (+3,6%), tirées par la dynamique des DAT qui compense la baisse de l'encours des DAV.
- Les comptes de régularisation et passif divers diminuent de -149 M€ (-24,3%), essentiellement issus de la baisse des appels de marge dans le cadre de la valorisation des dérivés de couverture de la Caisse Régionale.
- Les opérations interbancaires augmentent de +143 M€ en raison de la hausse des titres donnés en pension +102 M€) et à la mise en place de la nouvelle STT (+42 M€ de prêt/emprunt).
- Le FRBG a été doté de +7,0 Mds€.
- Avec une mise en réserve de la part non distribuée du résultat 2023 de 109,2 M€, les capitaux propres, hors FRBG, progressent de +96 M€.

3.3.3 Hors Bilan sur base individuelle

(en milliers d'euros)	2024	2023	Variations	
			K€	%
Engagements donnés	2 065 867	2 318 262	-252 395	-10,9%
Engagement de financement	1 264 920	1 418 259	-153 339	-10,8%
Engagement de garantie	800 731	899 311	-98 580	-11,0%
Engagements sur titres	216	692	-476	-68,8%

Les engagements donnés diminuent de -252 M€ dont -153 M€ au titre des engagements de financement (-65 M€ relatifs aux ouvertures de crédits confirmées et -134 M€ de prêts accordés non débloqués, +41 M€ d'engagements sur clientèle dégradée) et -99 M€ sur les engagements de garantie (-22 M€ sur les ouvertures de crédit documentaire et -73 M€ d'engagement d'ordre de la clientèle.

(en milliers d'euros)	2024	2023	Variations	
			K€	%
Engagements reçus	10 506 308	10 548 241	-41 933	-0,4%
Engagement de financement	25 386	26 386	-1 000	-3,8%
Engagement de garantie	10 480 706	10 521 163	-40 457	-0,4%
Engagements sur titres	216	692	-476	-68,8%

Les engagements de garantie reçus sont quant à eux en baisse de -42 M€ dont -105 M€ de garanties de l'état (+105 M€ en lien avec l'amortissement des PGE) et -215 M€ de contre-garanties interbancaires, au profit des garanties reçues CAMCA (+304 M€).

3.4 Capital social et sa rémunération

Le capital social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas évolué au cours de l'exercice 2024.

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2024 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie du 27 mars 2025.

Le texte de la résolution est le suivant :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'un montant de 111 017 464,45 €, comme suit :

- À hauteur de la somme de 6 766 821,12 € au titre de l'intérêt à payer aux parts sociales,
- A hauteur de la somme de 8 317 569,84 € au titre de dividendes versés aux porteurs de CCA,
- A hauteur de la somme de 71 949 805,12 € à la Réserve Légale,
- Le solde, soit la somme de 23 983 268,37 € à la Réserve Facultative »

Intérêts et dividendes seront mis en paiement à compter du 15 avril 2025.

3.4.1 Les parts sociales

Il est précisé que les sommes distribuées sous forme d'intérêts aux parts, au titre des 3 exercices précédents, ont été de :

(en euros)	Intérêts aux parts	Abattement*	Montant global
EXERCICE 2023	0,76	0,30	5 357 067
EXERCICE 2022	0,55	0,22	3 876 825
EXERCICE 2021	0,44	0,18	3 101 460

* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

3.4.2 Les Certificats coopératifs d'associé

Il est précisé que les sommes distribuées sous forme de dividendes au titre des 3 exercices précédents ont été de :

(en euros)	Dividende unitaire	Abattement*	Montant global
EXERCICE 2023	3,95	1,58	9 280 904
EXERCICE 2022	4,18	1,67	9 821 311
EXERCICE 2021	4,02	1,61	9 445 376

* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

3.5 Autres filiales et participations

Les titres de participation et de filiales sont présentés dans la note 6 des annexes aux comptes sociaux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Sur la base des comptes du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie présentés conformément aux normes IFRS, le poste autres filiales et participations est représenté pour 62% par les titres SAS Rue la Boétie et Sacam Mutualisation, Sacam Assurance Caution, Sacam Avenir, Sacam Développement, Sacam Fireca, Sacam Immobilier, Sacam international, Sacam Participations, Sacam Néopro et Sacam Transition Energie.

3.5.1 Filiales non consolidées

Noms des filiales	Chiffres d'Affaires (en milliers d'euros)	Résultat (en milliers d'euros)	Valeur d'acquisition (en milliers d'euros)	Capital détenu (en %)
CA NEXT BANK HYPOTHEQUES SA (SUISSE) (1)	147,1	0,3	0,1	54,00
CREDIT AGRICOLE TRANSITIONS REGION (3)	0,0	0,0	50,0	20,00
LES FORCES MOTRICES DE LA BIENNE (3)	0,0	0,0	0,2	20,00
DELTAGER SA (1)	3 232,1	1 059,0	210,2	16,66
BISSY 1 (1)	485,6	164,9	75,0	20,00
ADELA (4)	0,0	-251,7	70,4	24,96
CAHS IMMO (1)	307,7	-57,5	540,0	100,00
SQUARE HABITAT ANNECY (1)	1 053,3	-42,3	37,0	100,00
SQUARE HABITAT SAVOIE (1)	1 787,5	-54,4	1 388,6	100,00
SQUARE HABITAT GENEVOIS (1)	1 594,3	14,4	525,0	100,00
SAS PATRIMOINE SAVOIE (1)	4 280,9	255,5	1 470,0	24,50
SAS VAL THORENS LE CAIRN (1)	6 061,5	2 426,6	8 164,8	55,67
CREDIT AGRICOLE ASSURANCE REGION (1)	0,0	0,0	0,0	20,00
CADS PROMOTION (1)	0,0	499,4	1 000,0	100,00
PERFORM SPIRIT INDUSTRY (1)	1 083,9	201,3	119,5	25,00
LE VILLAGE BY CA DES SAVOIE (1)	380,1	-2,9	475,0	94,94
FISTEL DEVELOPPEMENT (1)	273,0	519,5	250,0	23,81
SAS ZEV BY CA (1)	0,0	-3,1	253,0	20,00
SAS LE GIFFRE (1)	1 173,5	-272,5	750,0	20,00
CAD INVEST (1)	36 810,7	2 846,3	25 049,0	100,00
SABL (1)	545,0	0,3	50,0	20,00
FONCIERE DE DEVELOPPEMENT DES ALPES (1)	0,0	-26,2	75,1	33,33
SAS TRESUMS RSS(1)	0,0	-452,9	0,5	55,00
SAS ENERGIE DES SAVOIE (1)	0,0	-1,6	370,9	50,00
CREDIT AGRICOLE ALPES DEVELOPPEMENT (2)	0,0	0,0	462,0	50,00
FORET DES SAVOIE (3)	0,0	0,0	4 466,0	100,00

(1) Informations financières sur la base des comptes annuels 2023

(2) Informations financières non publiées - 1ère publication de comptes prévue au 31/12/2024

(3) Informations financières non publiées - société créée en 2024

(4) Informations financières sur la base des comptes annuels 2020 -

Liquidation judiciaire de l'entité

3.5.2 Participations

Les participations significatives détenues par le Groupe Crédit Agricole des Savoie sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Elles sont détenues par soit en propre dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, soit par le biais des filiales CADS Développement et CADS Capital. Sont considérées comme significatives les participations dont la valeur brute dépasse 1% du capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et qui ne sont pas présentées dans le tableau précédent « Filiales non consolidées ».

Les participations significatives sont les suivantes :

Noms des participations	Chiffres d'affaires (en milliers d'euros)	Résultat (en milliers d'euros)	Valeur d'acquisition (en milliers d'euros)	Capital détenu (en %)
GRAND MASSIF DOMAINES SKIABLES (1)	52 302,3	3 963,0	4 911,7	14,29
SOCIETE DES 3 VALLEES (2)	84 897,4	3 138,8	16 423,7	13,67
SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE (2)	24 669,8	820,1	3 703,4	10,52
HOLDING ENRICAU (2)	2 670,9	-5 377,0	1 937,3	16,76
FONCIERE DES ALPES (2)	0,0	4 117,3	732,0	18,30
ALPES DU NORD AMENAGEMENT TOURISTIQUE (1)	0,0	1 381,4	4 371,1	15,00
C2MS (2)	208 079,0	6 983,5	3 039,7	3,99
COMPAGNIE DES ALPES (1)	1 239 232,0	92 444,0	55 535,5	6,65
CREDIT AGRICOLE INNOVATIONS & TERRITOIRES (2)	122,8	-7 186,8	2 196,7	3,87
COMPAGNIE DU MONT BLANC (1)	144 330,0	20 135,0	2 001,8	1,79
COSMOBILIS (2)	7 164,7	22 489,7	2 929,4	0,42
CREDIT AGRICOLE REGION DEVELOPPEMENT (2)	27,0	16 962,9	2 397,3	0,87
DELTA (2)	0,0	-34,2	2 592,7	3,26
DOXALLIA (2)	60 346,4	-4 196,1	1 653,2	1,85
F/I VENTURE II FIA (2)	167,6	-3 971,0	1 499,4	0,84
SAF AEROGROUP (2)	100 473,0	5 321,0	1 734,9	3,41
HUTTOPIA	0,0	0,0	2 000,6	0,59
MAISON FOLLIET (4)	0,0	0,0	3 400,4	7,03
PATRIARCHE CORP (2)	120,0	1 040,6	2 598,5	4,95
PERNAT FINANCES (2)	0,0	6 034,6	2 319,3	4,20
A QUICK RENTAL (2)	15 134,4	1 131,8	3 999,6	14,08
SAS PATRIMOINE (2)	4 280,9	255,5	1 470,0	24,50
SAVOIE STATIONS INGENIERIE TOURISTIQUE (1)	707,9	72,4	9 929,0	15,30
SOCIETE DES TELEPERIQUES DE LA GRANDE MOTTE (2)	66 263,5	10 615,6	2 391,2	3,55
CA TRANSITIONS A (3)	0,0	-87,6	3 000,0	1,88
INVESTISSEUR DES ALPES (2)	1 886,8	434,3	1 693,0	20,00

(1) Informations financières sur la base des comptes annuels 2024

(2) Informations financières sur la base des comptes annuels 2023

(3) Informations financières sur la base des comptes annuels 2022

(4) Informations financières non publiées - société créée en 2024

Les principaux mouvements enregistrés pour l'année sur les titres de participation sont les suivants :

En milliers d'euros	Taux de détention avant l'acquisition	Acquisitions	Taux de détention après l'acquisition	Activités
12 225,00	0%	SACAM TRANSITION ENERGIE	3,55%	Fonds d'investissement
12 580,00	90%	CAD INVEST	100%	Immobilier
4 466,00	0%	SAS FORET DES SAVOIE	100%	Gestion de forêts
3 400,00	0%	MAISON FOLLIET	7,03%	Commercialisation de cafés
2 001,00	0%	HUTTOPIA	0,59%	Hotellerie
1 300,00	0%	CERINVEST	16,54%	Holding industrielle

Les cessions significatives enregistrées sur l'année sont les suivantes :

- RETROFLEET : La société développe une activité de conversion électrique pour les flottes de véhicules
- AMECA : La société a une activité industrielle dans le domaine de la fixation mécanique

3.6 Tableau des cinq derniers exercices

RESULTATS FINANCIERS DU CA DES SAVOIE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES					
	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
1 Situation Financière en fin d'exercice					
Capital Social (K€)	187 967	187 967	187 967	187 967	187 967
Nombre de parts sociales (KU)	7 049	7 049	7 049	7 049	7 049
Nombre de CCA (KU)	2 350	2 350	2 350	2 350	2 350
2 Résultat individuel Global des opérations effectives					
Produit Net Bancaire (K€)	496 316	491 577	521 382	492 272	489 848
Résultat Brut d'exploitation avant amortissements (K€)	202 383	200 121	235 036	230 520	229 971
Impôt sur les bénéfices (K€)	27 505	32 220	38 194	47 800	45 847
Bénéfice <u>après</u> impôt, amort. et provisions (K€)	111 017	123 836	131 100	125 922	108 669
Bénéfices distribués (K€)	15 084	14 638	13 698	12 547	11 537
3 Résultat des opérations réduit à 1 titre (€)					
Résultat Brut d'exploitation <u>après</u> impôt avant amortissements	24,81	23,82	27,93	25,92	26,12
Résultat <u>après</u> impôt, amortissements et provisions	15,75	17,57	18,60	17,86	15,42
Intérêt net versé à chaque part sociale	0,96	0,76	0,55	0,44	0,48
Dividende net versé à chaque CCA	3,54	3,95	4,18	4,02	3,47
4 Personnel					
Nombre de salariés au 31 décembre (U)	2 608	2 614	2 604	2 611	2 567
Montant de la masse salariale (K€)	109 015	103 537	96 726	95 323	89 576
Sommes versées au titres des avantages sociaux	55 720	50 883	50 756	49 551	47 635

3.7 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR

3.7.1 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

3.7.2 Les perspectives 2025

En 2025, le Crédit Agricole des Savoie continuera de placer ses clients au centre de ses préoccupations, avec l'ambition est de faire évoluer le modèle bancaire de proximité en lien avec la mutation du comportement et des attentes des clients, tout en se digitalisant.

Il organise la filière Banque du dirigeant (une banque destinée aux chefs d'entreprise qui recherche un accompagnement d'expert, en proximité, stratégique et avec un relationnel de confiance à la fois sur les dimensions professionnelles mais également privées et familiales) et innove pour les frontaliers avec la toute prochaine nouvelle offre Elvet' (les frontaliers pourront rapatrier gratuitement leur salaire à travers leur IBAN en CHF). De nombreux projets seront également menés en matière de RSE.

3.8 Informations diverses

3.8.1 Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-4.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

L'article D.441-4 du Code de Commerce stipule :

I. – Pour l'application de l'article L. 441-6-1, les sociétés présentent dans le rapport de gestion :

1° Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice ;

2° Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.

II. – Par dérogation, les sociétés peuvent présenter en lieu et place des informations mentionnées au I le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard. Elles les rapportent aux nombre et montant total des factures, respectivement reçues et émises dans l'année.

En application de ces articles, la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie présente ci-après les informations sur le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

Article D. 441 I.- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le							Article D. 441 I.- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le						
0 jour (indicatif) Échéance à partir du 31/12/24	1 à 30 jours Échéance du 01/12 au 30/12/24	31 à 60 jours Échéance du 01/11 au 30/11/24	61 à 90 jours Échéance du 01/10 au 31/10/24	91 jours et plus Échéance antérieure au 01/10/24	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif) Échéance à partir du 31/12/24	1 à 30 jours Échéance du 01/12 au 30/12/24	31 à 60 jours Échéance du 01/11 au 30/11/24	61 à 90 jours Échéance du 01/10 au 31/10/24	91 jours et plus Échéance antérieure au 01/10/24	Total (1 jour et plus)		
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées	154					37	31						20
Montant total des factures concernées H.T. (en €)	3 032 532	735 991	10 362	20 723	287	767 363	568 036	610 682	29 025	0	0		639 707
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice	2,58%	0,63%	0,01%	0,02%	0,00%	0,65%							
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice*							0,11%	0,12%	0,01%	0,00%	0,00%		0,13%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues			40										N/A
Montant total des factures exclues H.T. (en €)				31 334									N/A
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement				Délais légaux : 30 jours date de facture						Délais légaux : 30 jours fin de mois			

* il s'agit du PNB total

L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole.

3.8.2 Informations relatives aux comptes inactifs

Dans le cadre de la loi ECKERT, relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, les éléments suivants sont présentés au 31 décembre 2024 :

- Nombre de comptes inactifs : 12 280
- Montant des comptes inactifs : 9 151 822,47€
- Nombre des comptes remontés à la CDC : 383
- Montant des comptes remontés à la CDC : 903 838,58€

3.8.3 Charges non fiscalement déductibles

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 102 523 euros. Par ailleurs, aucune dépense n'a fait l'objet d'un redressement fiscal en 2024 au titre de l'article 39-5 du CGI.

3.8.4 Activités en matière de recherche et développement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie n'est pas concernée.

4. Facteurs de risques et informations prudentielles

4.1 Informations prudentielles

Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.credit-agricole.fr/ca-des-savoie/particulier/votre-cr.html>.

Situation au 31 décembre 2024

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	2 984	2 840
dont Instruments de capital et réserves	4 324	4 038
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 339)	(1 198)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	20	19
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	3 004	2 859
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	51	50
FONDS PROPRES TOTAUX	3 055	2 909
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	12 719	11 898
RATIO CET1	23,46%	23,87%
RATIO TIER 1	23,62%	24,03%
RATIO TOTAL CAPITAL	24,02%	24,45%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	34 056	33 789
RATIO DE LEVIER	8,82%	8,46%

Au 31 décembre 2024, les ratios de solvabilité et de levier de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

4.2 Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels le Crédit Agricole des Savoie est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par le Crédit Agricole des Savoie compte tenu de sa structure. D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétit pour le risque du Crédit Agricole des Savoie et les dispositifs de gestion mis en œuvre.

Les risques propres à l'activité du Crédit Agricole des Savoie sont présentés dans la présente partie sous les six catégories suivantes : (4.1.1) risques de crédit et de contrepartie, (4.1.2) risques financiers, (4.1.3) risques opérationnels et risques connexes, (4.1.4) risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole des Savoie

évolue, (4.1.5) risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole des Savoie et (4.1.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que le Crédit Agricole des Savoie considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important pourrait avoir un impact significatif sur le Crédit Agricole des Savoie s'il se concrétisait à l'avenir. Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

4.2.1 Risques de crédit et de contrepartie

a) Le Crédit Agricole des Savoie est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Crédit Agricole des Savoie est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés du Crédit Agricole des Savoie lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter dans un contexte économique incertain notamment en Europe et le Crédit Agricole des Savoie pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que le Crédit Agricole des Savoie cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, le Crédit Agricole des Savoie est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par le Crédit Agricole des Savoie est couverte par ces techniques. En conséquence, le Crédit Agricole des Savoie est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2024, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du Crédit Agricole des Savoie s'élevait à 39 Mds d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 67 % sur la clientèle de détail, 12 % sur les entreprises, 5 % sur les États et 12 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé le Crédit Agricole des Savoie étaient de 11,7 Mds d'euros au 31 décembre 2024.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par le Crédit Agricole des Savoie liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Crédit Agricole des Savoie comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste « Coût du risque ». Le niveau global des provisions du Crédit Agricole des Savoie est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques fondées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que le Crédit Agricole des Savoie s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles

que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel d'incertitudes macroéconomique et géopolitique. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aigues, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou à leur volatilité (secteur agricole français, industries agro-alimentaires, production et négoce de matières premières, industries intensives en énergie, automobile) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. Enfin, le fort ralentissement des activités de construction en France, notamment résidentielle, et le maintien prolongé de l'activité à un niveau relativement faible pourraient affecter défavorablement la rentabilité et la trésorerie de la clientèle opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole des Savoie.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Crédit Agricole des Savoie

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Crédit Agricole des Savoie pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole des Savoie.

d) Le Crédit Agricole des Savoie pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Au 31 décembre 2024, les expositions crédit sur l'habitat représentaient 15,9 Mds d'euros (en EAD), soit 65% des expositions au risque de crédit. La Caisse Régionale des Savoie est exposée à l'évolution du marché immobilier. Au sein de ces expositions, les créances en CHF représentent 3,9 Mds d'euros, soit 25,4% des encours habitat : les crédits en CHF sont des crédits habitat accordés à des frontaliers, c'est-à-dire à des particuliers qui achètent leur bien immobilier en France et qui travaillent en Suisse (revenus en CHF). La Caisse régionale est exposée à l'évolution du marché du travail pour les frontaliers en Suisse et aux aléas de l'évolution de la devise.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Crédit Agricole des Savoie

La capacité du Crédit Agricole des Savoie à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Crédit Agricole des Savoie est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent le Crédit Agricole des Savoie à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés

financières. En outre, le risque de crédit du Crédit Agricole des Savoie serait exacerbé si les actifs qu'il détient en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Crédit Agricole des Savoie au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 31 décembre 2024, le montant total des expositions brutes du Crédit Agricole des Savoie sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 4,5 Mds d'euros dont 4,1 Mds d'euros en méthode notations internes.

f) Le Crédit Agricole des Savoie est exposé au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités

Le portefeuille du Crédit Agricole des Savoie est principalement exposé dans les départements de Savoie et de Haute-Savoie. Cependant, s'agissant d'une caisse frontalière avec la Suisse, le Crédit Agricole des Savoie a des expositions indirectes avec la Suisse, zone de travail de ses clients frontaliers, pour 3,9 Mds d'euros. A ce titre elle est exposée indirectement aux conditions économiques, financières, politiques ou sociales de la Suisse pouvant impacter le marché de l'emploi des frontaliers et le taux de change.

g) Le Crédit Agricole des Savoie est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Crédit Agricole des Savoie n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation. Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, et s'élève à 399 M d'euros au 31 décembre 2024.

4.2.2 Risques financiers

a) Les risques liés au manque de visibilité, à une croissance plus faible, à un assouplissement monétaire seulement modeste ainsi qu'à une remontée des taux longs pourraient impacter la rentabilité et la situation Financière du Crédit agricole des Savoie.

En raison de la forte poussée inflationniste, la Banque centrale européenne (la « BCE ») a violemment remonté ses taux directeurs entre juillet 2022 et septembre 2023 (hausse de 450 points de base, pb, portant le taux de refinancement à 4,50%) tout en menant un resserrement monétaire quantitatif (remboursements des opérations ciblées de refinancement à plus long terme, Targeted Longer-Term Refinancing Operations, TLTRO; fin des réinvestissements des tombées de son Asset Purchase Programme en juillet 2023 ; baisse progressive des réinvestissements des tombées de son Pandemic Emergency Purchase Programme pour y mettre un terme fin 2024).

Grâce à la désinflation, tout en poursuivant la réduction de son bilan, la BCE a entamé son assouplissement monétaire en juin 2024 en procédant à une première baisse de ses taux directeurs.

Début février 2025, la baisse cumulée du taux de refinancement atteint 160 points de base (pb à 2,90%) et celle du taux de dépôt 125 pb (à 2,75%). Après s'être révélée décevante en 2024 (0,7% en moyenne annuelle), la croissance de la zone euro pourrait très légèrement accélérer en 2025 tout en restant poussive (croissance prévue vers 1%) Grâce à la poursuite de la désinflation menant l'inflation à sa cible de 2% dans un contexte de croissance médiocre, la BCE pourrait continuer son assouplissement prudent et graduel. Outre le risque de chocs sur les prix en amont, cet assouplissement pourrait être contrarié par l'influence de la politique monétaire et des taux d'intérêt aux Etats-Unis où le risque inflationniste est désormais plus élevé en raison, notamment, de l'imposition de droits de douane.

A la faveur de l'assouplissement monétaire suivi d'une baisse modérée des taux d'intérêt à plus long terme (Bund, taux souverain allemand à 10 ans), les volumes de crédit se sont certes repris mais restent faibles. Cette

reprise médiocre peut s'expliquer par la prudence des emprunteurs que ce soient les ménages ou les entreprises (incertitude, manque de visibilité). En particulier, en France, le maintien du rendement de l'OAT 10 ans à un niveau élevé (élargissement de la prime de risque de la France à l'égard du Bund) a freiné le crédit habitat. Or, tous les facteurs pénalisant la croissance des volumes de crédit demeurent et pourraient être renforcés dans un scénario de risque impliquant une visibilité encore moindre et des pressions haussières sur les taux d'intérêt à long terme.

Au passif, alors qu'ont disparu les financements « bon marché » (tels que les TLTRO), la BCE pourrait poursuivre son assouplissement modéré et prudent, sous réserve que la moindre accommodation monétaire américaine ou la faiblesse jugée inappropriée de l'euro ne vienne pas le contrarier. En cas d'à-coups sur le processus de désinflation, la rémunération de l'épargne réglementée pourrait ne pas baisser (voire se redresser). Les pressions sur les taux d'intérêt à long terme pourraient entraîner des tensions sur les coûts de financement bancaires. Enfin, le maintien de rendements attractifs (offerts par les taux d'intérêt souverains voire les actions) pourrait susciter des arbitrages de la part des clients en faveur de l'épargne hors bilan aux dépens des dépôts à taux réglementés.

Dans ce contexte, le Crédit Agricole des Savoie pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources ; ses charges et ses revenus seraient soumis à des aléas importants.

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Crédit Agricole des Savoie.

La marge nette d'intérêt réalisée par le Crédit Agricole des Savoie sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Crédit Agricole des Savoie n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur ses passifs. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts du Crédit Agricole des Savoie ainsi que sa valeur économique.

Les chiffres de sensibilité de la marge net d'intérêts ci-dessous sont calculés en reprenant globalement les hypothèses du Supervisory Outlier Test (ou test des valeurs extrêmes) défini par l'ABE (Autorité bancaire européenne) avec d'une part un coefficient de transmission¹ (ou pass-through rate) de 100 %, soit une répercussion immédiate de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et uniquement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et d'autre part avec un maintien des dépôts à vue à leur niveau actuel. Les exceptions à cette reprise des hypothèses du Supervisory Outlier Test sont mentionnées dans la suite. Dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que ne le laissent supposer les résultats présentés ci-dessous.

Analyse en valeur économique des fonds propres

Au 31 décembre 2024, en cas de baisse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole des Savoie est exposé², la valeur économique³ du Crédit Agricole des Savoie serait positivement affectée à hauteur de 200 millions d'euros ; à l'inverse, elle serait négativement affectée à hauteur de - 391 millions d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole des Savoie est exposé. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les trente prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ;

¹ Le coefficient de transmission est la sensibilité des taux à la clientèle à une variation des taux de marché.

² Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêts à un choc uniforme de +/- 50 pb.

³ Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

Avec un coefficient de transmission de 50 % appliqué aux crédits à l'habitat, en prenant en compte une sensibilité des encours de DAV (dépôt à vue) aux variations de taux et en considérant un horizon d'un an, deux ans et trois ans et l'hypothèse d'un bilan constant pour tous les autres éléments du bilan (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme) au 31 décembre 2024, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole des Savoie est exposé (2), la marge nette d'intérêts du Crédit Agricole des Savoie baîsserait de - 9 millions d'euros en année 1, - 11 millions d'euros en année 2, - 14 millions d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole des Savoie est exposé, la marge nette d'intérêts du Crédit Agricole des Savoie serait en hausse de + 9 millions d'euros en année 1, + 12 millions d'euros en année 2, et + 13 millions d'euros en année 3.

Avec un coefficient de transmission de 100 % appliqué aux crédits à l'habitat et sans sensibilité des encours DAV aux variations de taux les sensibilités seraient sur l'année 1, l'année 2 et l'année 3 de respectivement - 11 millions d'euros, - 17 millions d'euros et - 23 millions d'euros pour un scenario de choc parallèle baissier et de + 11 millions d'euros, + 17 millions d'euros et + 22 millions d'euros pour un scenario de choc parallèle haussier.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique du Crédit Agricole des Savoie baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente. La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir. On a donc, en cas de hausse des taux, une sensibilité négative des actifs taux fixe qui n'est pas totalement compensée par la sensibilité positive des passifs taux fixe.

À l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. Pour les sensibilités actif/passif, les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats du Crédit Agricole des Savoie pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Enfin, dans le contexte de baisse des taux amorcé depuis plusieurs mois, le Crédit Agricole des Savoie pourrait être défavorablement affecté par l'augmentation des remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe si celle-ci entraînait une baisse des taux des nouveaux crédits habitat. Par ailleurs, les incertitudes politiques en France pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources marché moyen-long terme.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Crédit Agricole des Savoie, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs du Crédit Agricole des Savoie ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre du Crédit Agricole des Savoie, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et actions. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs du Crédit Agricole des Savoie au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un

impact sur le résultat net consolidé du Crédit Agricole des Savoie. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres du Crédit Agricole des Savoie. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2024, le Crédit Agricole des Savoie ne détenait aucun titre de créance.

d) Le Crédit Agricole des Savoie peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

Le Crédit Agricole des Savoie supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'y exercer le contrôle et d'influer sur la stratégie. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle du Crédit Agricole des Savoie peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Crédit Agricole des Savoie à influencer sur les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par le Crédit Agricole des Savoie venait à diminuer de manière significative, le Crédit Agricole des Savoie pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2024, le Crédit Agricole des Savoie détenait 2,2 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres quasi intégralement comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres. Aucun actif financier non dérivé n'est détenu à des fins de transaction.

e) Le Crédit Agricole des Savoie doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de pertes liées à la variation des taux d'intérêt, et des taux de change ainsi qu'au risque de baisse des ressources de liquidité en cas de replis prolongés des marchés de refinancement

Le Crédit Agricole des Savoie est exposé au risque que les maturités, les taux d'intérêt ou les devises de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement ou de flux d'un certain nombre d'actifs et de passifs du Crédit Agricole des Savoie peut être fluctuant et incertain. Le Crédit Agricole des Savoie a déployé des processus de suivi, de modélisation et de couvertures des risques de ses actifs et passifs, et s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques de liquidité, de taux et de change. Pour autant, il ne peut être garanti que ces dispositifs seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

Le risque de liquidité fait également l'objet d'un encadrement resserré et d'une gestion diversifiée. Toutefois, en cas de fermeture des marchés de refinancement, le Crédit Agricole des Savoie peut s'appuyer sur des réserves de liquidité importantes et des ratios réglementaires de liquidité largement excédentaires permettant au Crédit Agricole des Savoie d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2024, le Crédit Agricole des Savoie affichait :

- Des réserves globales de liquidité très importantes de 1 559 M€, dont 1 323 M€ de titres de très haute qualité pouvant être apportés immédiatement en Banque centrale ou faire l'objet d'opérations de pension livrée en Banque centrale, sans avoir besoin de céder ses actifs.
- Un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 109% (LCR moyen à fin 2024), supérieur au plancher réglementaire de 100 %.
- Un ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) de 109.2%, supérieur au plancher réglementaire de 100%.

4.2.3 Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** et les risques connexes de Crédit Agricole des Savoie incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2022 à 2024, les incidents de risque opérationnel pour Crédit Agricole des Savoie se répartissent tel que suit : la catégorie « Exécution, livraison et gestion processus » représente 15,9 % des pertes opérationnelles, la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » représente 35,5 % des pertes opérationnelles et la catégorie « Fraude externe » représente 38,8 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (5,8 %), la fraude interne (1,4 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes 1,6 %) et les dommages aux actifs corporels (0,9 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé Crédit Agricole des Savoie s'élevait à 700,58 millions d'euros au 31 décembre 2024.

a) Le Crédit Agricole des Savoie est exposé aux risques de fraude

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel, au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes.

Au 31 décembre 2024, le montant de la fraude avérée, en date de comptabilisation, pour le Crédit Agricole des Savoie s'élève à 16 millions d'euros, en hausse de 27 % par rapport à l'année 2023, due à l'augmentation des escroqueries aux placements.

La répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude virements : 54 %
- fraude cartes : 24 %
- fraude chèque : 9 %
- autres fraudes : 13%

La fraude représente un préjudice et un coût important pour le Crédit Agricole des Savoie. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Les risques ne sont donc plus seulement opérationnels mais aussi réglementaires. Certaines fraudes peuvent faire l'objet d'une déclaration de soupçon à Tracfin. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance, de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

b) Le Crédit Agricole des Savoie est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et le Crédit Agricole des Savoie continue de déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, le Crédit Agricole des Savoie est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur

bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Crédit Agricole des Savoie dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information du Crédit Agricole des Savoie devenaient défaillants, même sur une courte période, le Crédit Agricole des Savoie se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Crédit Agricole des Savoie, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Crédit Agricole des Savoie ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Crédit Agricole des Savoie est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Crédit Agricole des Savoie a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Crédit Agricole des Savoie est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données « cloud ». En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, le Crédit Agricole des Savoie pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Crédit Agricole des Savoie, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cybercrime ou d'un acte de cyberterrorisme. Le Crédit Agricole des Savoie ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisaient, qu'ils seraient résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2022 à 2024, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté entre 1,6 % et 4,2 % des pertes opérationnelles totales.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Crédit Agricole des Savoie pourraient s'avérer inopérantes ou ne pas suffire à garantir une diminution effective de son exposition à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par le Crédit Agricole des Savoie pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que Crédit Agricole des Savoie n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Groupe Crédit Agricole utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, le Crédit Agricole des Savoie applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Crédit Agricole des Savoie. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Crédit Agricole des Savoie pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que le Crédit Agricole des Savoie utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Crédit Agricole des Savoie pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer le Crédit Agricole des Savoie à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2024, le Crédit Agricole des Savoie a une exigence de fonds propres prudentiels de 56,05 millions d'euros, au titre de la couverture du risque opérationnel, dont 44,82 millions d'euros en méthodologie avancée (AMA) fondée sur les pertes constatées et les hypothèses de pertes à moyen et long terme, et 11,23 millions d'euros en méthodologie standard (TSA).

d) Tout préjudice porté à la réputation du Crédit Agricole des Savoie pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités du Crédit Agricole des Savoie dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant le Crédit Agricole des Savoie pour défaut de conformité ou pour tout autre sujet similaire ou ayant la même portée pourrait porter préjudice à sa réputation et, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces sujets englobent notamment, sans limitation, une éventuelle gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi potentiellement erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales. Le Crédit Agricole des Savoie pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, le Crédit Agricole des Savoie est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation du Crédit Agricole des Savoie pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire qui pourrait accroître le nombre de litiges et différends et exposer le Crédit Agricole des Savoie à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour le Crédit Agricole des Savoie. Il est géré par le service Conformité et Sécurité Financière de Crédit Agricole des Savoie qui assure notamment, sans limitation, la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

e) Le Crédit Agricole des Savoie est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Le Crédit Agricole des Savoie a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour le Crédit Agricole des Savoie, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au

paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont le Crédit Agricole des Savoie a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, le Crédit Agricole des Savoie dispose de moyens de défense importants, il pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources conséquentes pour la défense de ses intérêts. Pour plus d'information sur les évolutions des risques résultant des procédures judiciaires, arbitrales ou administratives en cours au sein du Crédit Agricole des Savoie, veuillez-vous référer à la section 4.3.8. Risques juridiques du présent document.

Au 31 décembre 2024, les provisions pour risque juridique s'établissent à 18 019 811,31 €, contre 15 374 649,22 € au 31 décembre 2023.

4.2.4 Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole des Savoie évolue

a) Des taux d'intérêt plus élevés et/ou très volatils ainsi qu'un ralentissement économique marqué pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Crédit Agricole des Savoie

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales recèlent des risques susceptibles de dégrader l'environnement économique en se traduisant, notamment, par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

- La reprise post-Covid a permis une synchronisation des fluctuations de l'inflation et de la croissance ainsi que des mouvements de taux d'intérêt des banques centrales. Des divergences croissantes sont néanmoins apparues entre l'économie américaine, robuste au-delà des attentes, et les économies d'Europe occidentale qui ne se redressent que péniblement après avoir stagné en 2023. Ces tendances divergentes pourraient être exacerbées par l'administration Trump.
- Le programme économique de D. Trump suggère, aux Etats-Unis, une croissance légèrement plus soutenue (réductions d'impôts, déréglementation) mais également une inflation plus élevée (droits de douane, lois anti-immigration). Si ce scénario reste conditionné par l'ampleur et le calendrier des mesures, il est néanmoins porteur de risques importants : tensions inflationnistes et moindres baisses de taux directeurs aux Etats-Unis, susceptibles de contraindre l'assouplissement monétaire du reste du Monde ; protectionnisme renforcé pénalisant la croissance mondiale ; manque de visibilité propice, d'une part, à la volatilité financière et, d'autre part, à l'attentisme donc à l'épargne et préjudiciable à la consommation, à l'investissement, à la croissance.
- Plus globalement, les évolutions géopolitiques, en particulier la guerre en Ukraine dont l'évolution reste très incertaine, le conflit au Proche-Orient et sa possible extension, ou encore les tensions sino-américaines, font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement, et en conséquence sur les prix, notamment de matières premières ou composants clés.
- Plus structurellement, la crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont mis clairement en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux majeurs de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.

- Les conditions climatiques peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement et perturber le commerce mondial. Des événements climatiques tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile, peuvent entraîner de nouvelles tensions sur les prix.
- Enfin, plus spécifiquement, les évolutions politiques en France sont susceptibles d'entraîner un nouvel écartement et une certaine volatilité du spread du taux de l'Obligation Assimilable du Trésor (OAT) vis-à-vis du Bund allemand (obligation souveraine allemande) donc des taux d'intérêt français plus élevés. Les incertitudes politiques peuvent également occasionner un certain attentisme des acteurs économiques, ce qui freinera l'activité.

Des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient contrarier les assouplissements monétaires déjà entrepris ou anticipés des banques centrales, promouvoir des taux d'intérêt plus élevés et amputer le pouvoir d'achat des ménages et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises se redressent progressivement mais pourraient voir ainsi leur nombre augmenter plus rapidement qu'anticipé, entraînant également une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et un arrêt de la baisse ou une hausse des taux d'intérêt des crédits immobiliers serait dommageable au secteur. La persistance de taux élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients du Crédit Agricole Des Savoie mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque du Crédit Agricole des Savoie.

En outre, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevés peut mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement visible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière du Crédit Agricole des Savoie selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

Au 31 décembre 2024, les expositions du Crédit Agricole des Savoie aux secteurs considérés comme « sensibles » à l'inflation et à des taux d'intérêts élevés sont les suivantes : (a) l'immobilier (hors crédit habitat) avec 2,9 Mds d'euros en EAD (Exposure at Default⁴) dont 2,9 % en défaut, (b) la distribution et les biens de consommation avec 463 millions d'euros en EAD dont 7 % en défaut, (c) l'automobile avec 80, 4 millions d'euros en EAD dont 6,5 % en défaut et (d) le BTP avec 290 millions d'euros en EAD dont 10,3 % en défaut.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Crédit Agricole des Savoie et les marchés sur lesquels il opère

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Crédit Agricole des Savoie intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients du Crédit Agricole des Savoie, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients.
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités du Crédit Agricole des Savoie les plus exposées au risque de marché.
- La perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence,

⁴ Valeur exposée au risque : exposition du Crédit Agricole des Savoie en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait.

- Une perturbation économique d'ampleur (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du Crédit Agricole des Savoie, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.
- Plus globalement, les risques internationaux économiques ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur, les entreprises et, in fine, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'extension du conflit au Proche-Orient ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques) peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire.

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement des incertitudes économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique peuvent conduire les Banques centrales à mener des politiques monétaires inappropriées : un assouplissement monétaire tardif ou prudent peut ainsi conduire à une politique trop restrictive susceptible de promouvoir une récession marquée de l'activité.
- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique ou social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- En France, l'incertitude politique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions économiques ou financières et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché (qu'elles soient françaises, européennes ou globales) venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations du Crédit Agricole des Savoie pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) Le Crédit Agricole des Savoie intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Le Crédit Agricole des Savoie est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment, sans limitation par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou supplémentée à tout moment) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit, tels que le Crédit Agricole des Savoie et les groupes bancaires doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 31 décembre 2024, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé du Crédit Agricole des Savoie était de 23,46% et le ratio global phasé du Crédit Agricole Des Savoie était de 24,02%.
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français (la "DRRB") et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la partie « Gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel 2024) ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris ceux émis par le Crédit Agricole des Savoie), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- les réglementations applicables en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que notamment modifiée par la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la Directive (UE) 2022/2464 du Parlement

européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (dite « CSRD ») en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) et (ii) sur la manière et la mesure selon lesquels les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement « Taxonomie » (tel que modifié ou supplémenté à tout moment, y compris, notamment, par le Règlement Délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la Directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) ;

- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Crédit Agricole des Savoie exerce ses activités ;
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Crédit Agricole des Savoie : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Crédit Agricole des Savoie à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Crédit Agricole des Savoie et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision, de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) et de nouvelles règles en matière de divulgation d'informations en lien notamment avec les exigences de durabilité.

Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel le Crédit Agricole des Savoie opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels le Crédit Agricole des Savoie est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein du Crédit Agricole des Savoie. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Crédit Agricole des Savoie et nécessiter un renforcement des actions menées par le Crédit Agricole des Savoie présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Crédit Agricole des Savoie mais son impact pourrait être très important.

4.2.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole des Savoie

a) Le Crédit Agricole des Savoie pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son plan moyen terme 2025

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Crédit Agricole des Savoie sont susceptibles de s'écartez (et pourraient s'écartez sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

b) Le commissionnement en assurance-dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance-dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que le Crédit Agricole des Savoie perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole des Savoie

Bien que les principales activités du Crédit Agricole des Savoie soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole des Savoie. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter le Crédit Agricole des Savoie à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Dans une telle situation, le Crédit Agricole des Savoie pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole des Savoie est d'autant plus important.

d) Le Crédit Agricole des Savoie est exposé aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) peuvent affecter le Crédit Agricole des Savoie de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités du Crédit Agricole des Savoie sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière traduit les impacts de l'écosystème sur les métiers du Crédit Agricole des Savoie.

Selon le premier axe, le Crédit Agricole des Savoie peut être exposé au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. Le Crédit Agricole des Savoie peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas complètement réaliser les objectifs du plan moyen terme 2025 destinés à poursuivre sa transformation managériale, culturelle et humaine. Cela pourrait avoir pour conséquence de ne pas atteindre la qualité du cadre et des conditions de travail qu'il a prévus et porter préjudice à la réputation du Groupe Crédit Agricole, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités.

Selon la matérialité financière, les aléas de risques ESG peuvent affecter les contreparties des entités membres du Crédit Agricole des Savoie, et donc indirectement le Crédit Agricole des Savoie. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsque le Crédit Agricole des Savoie prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties du Crédit Agricole des Savoie dans l'exercice de leurs activités. Le Crédit Agricole des Savoie pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une de ses contreparties faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, le Crédit Agricole des Savoie devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e) Le Crédit Agricole des Savoie est confronté à une forte concurrence

Le Crédit Agricole des Savoie est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de détail.

Parts de marché 2024 (à fin octobre)	<u>CREDIT</u>	<u>COLLECTE BILAN</u>
Global	37,16%	37,36%
Particuliers	39,30%	39,57%
Sociétés Non Financières	28,24%	28,84%
Entrepreneurs Individuels	44,17%	51,16%
Administrations Publiques	33,59%	5,08%

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar du Crédit Agricole des Savoie, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Crédit Agricole des Savoie et parviennent à conquérir des parts de marché dans

un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Crédit Agricole des Savoie doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité, adapter ses systèmes, et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

4.2.6 Risques liés à la structure du groupe Crédit Agricole des Savoie

- a) Si l'un des membres du réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée**

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisse régionales et des Caisse locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le « Réseau »).

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite « DRRB »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite « DRRB2 » est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants,

et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (extended SPE) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe « Non Creditor Worse Off than in Liquidation » (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2⁵. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette⁶, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

⁵ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

⁶ Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la garantie de 1988 émise par les caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la « Garantie de 1988 »).

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

4.3 Gestion des risques

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétit pour le risque du Crédit Agricole des Savoie, la nature des principaux risques auxquels le Crédit Agricole des Savoie est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;

- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels ;
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein du Crédit Agricole des Savoie se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus.

4.3.1 Appétit pour le risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435-(1)-(f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration du Crédit Agricole des Savoie exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétit pour le risque est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétit pour le risque, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétit pour le risque (Risk Appetite) est le type et le niveau agrégé de risque que le Crédit Agricole des Savoie est prêt à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétit pour le risque s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable ;
- une exposition au risque de marché d'intensité limitée ;
- la maîtrise des risques ALM (Liquidité, RTIG et Change) et la surveillance de la croissance des emplois pondérés et de la taille de bilan ;
- l'encadrement strict de l'exposition aux risques opérationnels (dont ceux liés aux Technologies de l'information et de la communication, ainsi que le risque juridique) ;
- la maîtrise du risque de modèle à travers une gouvernance des modèles éprouvée et une surveillance de niveau Groupe ;
- l'encadrement du risque de non-conformité ;
- l'encadrement des risques environnementaux.

La déclaration d'appétit pour le risque est coordonnée avec les Directions opérationnelles et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque ;
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétit pour le risque reprend les grands indicateurs stratégiques définis dans le Plan moyen terme et forme le cadre de gestion des risques dans lequel s'inscrit la stratégie. Les objectifs PMT que le Crédit Agricole des

Savoie se fixe sont ensuite déclinés annuellement dans la cadre du budget. L'appétit pour le risque s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice d'appétit. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétit, de tolérance, et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

Outre la déclaration annuelle, le Crédit Agricole des Savoie exprime également son appétit pour le risque tout au long de l'année dans des cadres de risques validés par le Conseil d'administration, après avis du Comité des risques du Conseil.

La déclaration synthétique et la matrice sont complétées par le tableau de bord des risques et limites internes et réglementaires du Crédit Agricole des Savoie qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs et constitués d'une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans ces cadres de risques. Ce tableau de bord est présenté trimestriellement au Comité des risques du Conseil et au Conseil d'administration du Crédit Agricole des Savoie.

L'appétit pour le risque du Crédit Agricole des Savoie s'exprime au moyen :

- **d'indicateurs clés portant sur :**
 - ✓ **la solvabilité** qui garantit la pérennité du Crédit Agricole des Savoie en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement,
 - ✓ **la liquidité** dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution,
 - ✓ **le résultat** car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux sociétaires. De plus, son niveau reflète également la matérialisation des risques,
 - ✓ **les risques de taux et d'inflation** qui sont de nature à impacter fortement les résultats du Crédit Agricole des Savoie compte tenu de son activité de transformation et de collecteur d'épargne réglementée,
 - ✓ **le risque de crédit** qui est le principal risque du Crédit Agricole des Savoie compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié notamment à la montée du risque géopolitique (conflits en Ukraine et au Moyen Orient, tensions entre les États-Unis et la Chine) et à la montée du risque de crédit en France,
 - ✓ et des risques clés que sont le risque opérationnel et le risque de non-conformité.
- **de limites et seuils d'alerte sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs ;**
- **d'axes qualitatifs**, notamment sur la politique de responsabilité sociétale d'entreprise qui traduit la préoccupation de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra-financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **l'appétit** correspond à une gestion courante des risques et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ;
- **la tolérance** correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'administration. Le franchissement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des risques ou du Conseil d'administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées ;
- **la capacité** définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétit pour le risque du Crédit Agricole des Savoie s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des risques susceptibles d'affecter le bilan, le compte de résultat, les ratios prudentiels ou la réputation du Crédit Agricole des Savoie et à les classer par catégorie et sous catégories, selon une nomenclature homogène pour l'ensemble du Groupe.

Profil de risque global

L'activité du Crédit Agricole des Savoie est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent.

Le profil de risque du Crédit Agricole des Savoie est suivi et présenté à minima trimestriellement en Comité des risques et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétit pour le risque.

Les principaux éléments du profil de risque du Groupe au 31 décembre 2024 sont détaillés respectivement dans le chapitre "Risques et Pilier 3" du présent document :

- Risque de crédit : partie 4.3.4 (Gestion des risques) et partie 4.2 (Pilier 3 CRR2) ;
- Risque de marché : partie 4.3.5 (Gestion des risques) et partie 4.7 (Pilier 3 CRR2) ;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : partie 4.3.6 (Gestion des risques) et parties 5 et 6 (Pilier 3 CRR2) ;
- Risques opérationnels : partie 4.3.7 (Gestion des risques) et partie 4.8 (Pilier 3 CRR2).

Un échantillon des indicateurs clefs de la déclaration d'appétit pour le risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	Ratio CET 1 (phasé)	Ratio LCR (niveau de fin d'année)	Coût du risque	Résultat net social	Taux de créances dépréciées sur encours
31 décembre 2024	23.46%	108.5%	39 millions d'€	111 millions d'€	2.11%
31 décembre 2023	23.87%	102.4%	25 millions d'€	123.8 millions d'€	2.02%

Au 31 décembre 2024, les indicateurs d'appétit pour le risque du Crédit Agricole des Savoie de solvabilité, résultat, coût du risque et dépréciations de créances se situent dans la zone d'appétit définie. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435-1-(e) du règlement de l'Union européenne n° 575/2013

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Crédit Agricole des Savoie, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques, indépendante des métiers et rapportant au Directeur Général.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité (première ligne de défense), la Direction Risques et Pilotage (DRP) a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Crédit Agricole des Savoie sont conformes aux cadres de risques définis par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Crédit Agricole des Savoie.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Crédit Agricole des Savoie, la DRP assure les missions suivantes :

- coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétit pour le risque en collaboration avec les fonctions Finances et Conformité, et les lignes métiers ;
- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi de l'ensemble des risques jugés majeurs tels que définis dans le process annuel d'identification des risques ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;

- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur cadre de risques ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques collectés dans les systèmes d'informations risques.

La DRP tient informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque du Crédit Agricole des Savoie, leur présente les divers cadres de risques des grands métiers pour validation et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance, tout particulièrement :

- **le Comité des risques** (émanation du Conseil d'administration, 4 réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétit pour le risque défini par la Direction générale, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne, revue de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- **le Comité de contrôle interne** (CCI, présidé par le Directeur Général du Crédit Agricole des Savoie, quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Crédit Agricole des Savoie, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre, valide le Périmètre de Surveillance Consolidée, valide l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne avant présentation à l'organe de surveillance ;
- **le Comité Financier** (COFI, onze réunions par an) : analyse les risques financiers (taux, change, liquidité, marché, contrepartie, solvabilité et résolution) et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser ;
- **le Comité de management de la conformité** (CMC, quatre réunions par an) : définit et valide la politique en matière de Conformité, examine avant leur application, tous les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à activer pour remédier aux défaillances éventuelles, valide le rapport annuel de conformité.

Culture risque

La culture risque est diffusée de manière transverse au Crédit Agricole des Savoie, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- une offre de formations sur les risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs, tant au sein qu'en dehors de la ligne métier Risques. Ce dispositif comprend des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs, incluant notamment des modules d'e-learning et des contenus dédiés à diverses thématiques de risques (risque opérationnel, risques financiers, contrôle interne, risques climatiques et environnementaux, Bâle 4, etc). Ces formations visent à mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque ;
- des initiatives de communication et de formation visant à renforcer la diffusion de la culture du risque auprès de l'ensemble des collaborateurs. Ces actions ont pour objectif de développer la connaissance et l'adhésion de tous les collaborateurs, afin de faire du risque un sujet impliquant toutes les lignes de défense du Crédit Agricole des Savoie.

Suivi des risques sur base consolidée

Le Comité des risques du Conseil d'administration et le Comité des risques examinent trimestriellement les principales évolutions de la situation des risques, notamment via le suivi de la déclaration d'appétence au risque ainsi que le tableau des limites internes et réglementaires, réalisés par la Direction des risques, de la conformité

et du pilotage. Ces éléments offrent une revue détaillée de la situation des risques du Crédit Agricole des Savoie sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée (lorsque nécessaire).

4.3.2 Dispositif de stress tests

Les *stress tests*, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du Groupe Crédit Agricole. Les *stress tests* contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital sous un scénario stressé et répondent à des exigences réglementaires. À ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de *stress tests* apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétit pour le risque. Le dispositif de *stress tests* couvre les risques de crédit, de marché, opérationnel, climatique ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de *stress tests* pour la gestion des risques du Groupe Crédit Agricole regroupe des exercices de natures diverses.

a) Différents types de stress tests

Gestion prévisionnelle du risque par les *stress tests* : des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en central et avec la contribution des entités du Groupe afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction générale dans le cadre du Comité des risques Groupe. À ce titre, des *stress tests* encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement.

Pour le risque de crédit, des *stress tests* ont été réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique sur les risques majeurs du Groupe. Ces exercices viennent appuyer les décisions prises en Comité des risques Groupe en matière de limites globales d'exposition.

Stress tests budgétaires ou *stress tests* ICAAP : un exercice annuel est mené par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce *stress test* sont utilisés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire du Groupe à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce *stress test* dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité en résultat des scénarios économiques (central – *baseline*, adverse modéré, adverse,) sur les activités, les entités, et le Groupe dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de confronter ces indicateurs aux niveaux de tolérance du Groupe.

Stress tests réglementaires : cette typologie de *stress tests* regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'ABE (Autorité bancaire européenne) ou émanant d'un superviseur. En 2024, le Groupe a participé à la collecte de données organisée par la BCE dans le cadre de l'exercice Fit-for-55 (premier stress-test climatique à l'échelle de l'Union Européenne pour le secteur financier).

b) Gouvernance

Retenant les orientations de l'ABE, le programme de *stress tests* au niveau du Groupe et des principales entités explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les *stress tests* couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, climatique, liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le programme de *stress tests* est approuvé annuellement par le Conseil d'administration.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétit pour le risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction économique (ECO) et font l'objet d'une présentation au Conseil d'administration. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

4.3.3 Procédures de contrôle interne et gestion des risques

L'organisation du contrôle interne du Crédit Agricole des Savoie témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Crédit Agricole des Savoie, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Chacune de ces entités est rattachée à un pôle de surveillance et fait l'objet d'un processus d'escalade adapté. Le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

4.3.3.1 Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier⁷, de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des

⁷ Article L. 511-41.

services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle et sa transposition européenne (CRR2/CRD 5), et les orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) relatives à la gouvernance d'entreprise et au contrôle interne des établissements.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, à l'organisation du contrôle interne, applicables à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole ;
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole ;
- corps de "notes de procédure", applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

4.3.3.2 Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes (incl. une note de procédure sur l'organisation du contrôle interne au sein du Groupe, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux).

Ainsi, chaque entité du Groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, assurances, autres, etc.) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

a) Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (cadres de risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, climatiques et environnementaux, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de

l’information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;

- un système de contrôle, s’inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d’Inspection générale ou d’audit) ;
- l’adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d’administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la *Capital Requirements Directive* (CRD 5), à la Directive AIFM, à la Directive UCITS V et à Solvabilité 2, aux dispositions relatives à la *Volcker Rule*, à la loi de Séparation bancaire et à la Directive et règlement MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d’une part, à l’adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d’autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (cf. partie 4.3.3.1 du présent rapport).

b) Pilotage du dispositif

En application de l’arrêté du 3 novembre 2014 modifié en 2021, l’obligation est faite à chaque responsable d’entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d’être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d’exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d’adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l’intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d’organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

Comité de contrôle interne groupe

Le Comité de contrôle interne du Groupe et de Crédit Agricole S.A., instance faîtière de pilotage des dispositifs, s’est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

Ce Comité à caractère a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l’ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s’assurer de la cohérence et de l’efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne Groupe, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de Crédit Agricole S.A. À ce titre, il est distinct du Comité des risques, démembré du Conseil d’administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit interne, Gestion des risques, Vérification de la conformité.

Trois lignes métiers intervenant sur l’ensemble du groupe

Le responsable de la Direction des risques Groupe, l’Inspecteur général Groupe et le Directeur de la conformité Groupe sont directement rattachés à un Dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A. et disposent d’un droit d’accès au Comité des risques ainsi qu’au Conseil d’administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, en application de l’arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d’investissement soumises au contrôle de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Directeur des risques Groupe a été désigné comme responsable de la Gestion des risques pour Crédit Agricole S.A., ainsi que pour le Groupe Crédit Agricole.

Les fonctions de contrôle sont chargées d’accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l’efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels et climatiques et environnementaux, par la Direction des risques Groupe, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement par le responsable de la Sécurité informatique Groupe de la Sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la Direction de la conformité Groupe qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les Directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de Comités spécialisés ou via des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement génératrice de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Les fonctions, Directions et lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de surveillance sur base consolidée de Crédit Agricole S.A., comportant :

- des Comités de contrôle interne, trimestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant un dirigeant effectif de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de l'entité et de Crédit Agricole S.A., chargés notamment du pilotage du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans l'entité, de l'examen des principaux risques auxquels l'entité est exposée, de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctives éventuellement nécessaires, du suivi des normes et de leur déclinaison ;
- des Comités spécialisés propres à chaque entité ;
- un réseau de correspondants et d'instances dédiés à chaque ligne métier.

En ce qui concerne les caisses régionales de Crédit Agricole

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne (CPCI) des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de Contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de Contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par des unités dédiées de la Direction des risques Groupe, par la Direction de la conformité Groupe ainsi qu'au travers de missions périodiques menées par l'Inspection Générale Groupe.

Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise. Il approuve l'organisation générale du Groupe ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétit pour le risque du Groupe, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de

l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des risques de Crédit Agricole S.A. rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes. Il aura également fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

Rôle du Directeur Général en matière de contrôle interne

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne dont il s'assure de l'efficacité et de la cohérence globale. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats. Il s'assure que les cadres de risques et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les cadres arrêtées par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétit pour le risque du Groupe.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Dirigeant effectif est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

4.3.3.3 Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre "Gestion des risques" et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

a) Fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La ligne métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information

financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées, risques climatiques et environnementaux.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les cadres de risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues a minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques Groupe. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des risques Groupe de Crédit Agricole S.A., indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction des risques Groupe) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers, au niveau de chaque entité du Groupe, en France ou à l'international. Les effectifs de la ligne métier Risques s'élèvent à plus de 3 400 personnes à fin 2023 (en équivalents temps plein) sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole.

Fonctions Risques et contrôles permanents centrales de Crédit Agricole S.A.

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction des risques Groupe assure le pilotage et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

Gestion globale des risques Groupe

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction des risques Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de risk management (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction des risques Groupe comprend également une fonction de "pilotage risques métier" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Le suivi des risques Groupe par les unités de pilotage risque métiers s'effectue notamment dans le cadre du Comité des risques Groupe et du Comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Il s'effectue également au travers d'une procédure d'alerte déclinée sur l'ensemble des entités et qui permet une présentation des risques les plus significatifs à un Comité spécifique sur un rythme bimensuel (Comité de suivi des alertes).

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de stress et d'une évaluation régulière basée sur différents types de scénarios.

Outre les exercices réglementaires, du point de vue de la gestion interne, des stress sont réalisés a minima annuellement par l'ensemble des entités. Ces travaux sont réalisés notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat du Groupe et de ses différentes composantes à une dégradation significative de la conjoncture économique. Ces stress globaux sont complétés par des analyses de sensibilité sur les principaux portefeuilles.

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur base individuelle ou collective passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en

vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les affaires sensibles.

Dans un contexte de risque contrasté et incertain, Crédit Agricole S.A. mène une politique de revue active des politiques et cadres de risques appliqués par les filiales. Par ailleurs, les principaux portefeuilles transverses du Groupe (habitat, énergie, professionnels et agriculteurs, crédits à la consommation, capital investissement, etc.) ont fait l'objet d'analyses présentées en Comité des risques du Groupe (CRG). Le périmètre des risques couverts dans les cadres de risque examinés en CRG intègre également le risque de modèle, le risque opérationnel et le risque conglomérat et le risque environnemental.

Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

Contrôles permanents des risques opérationnels

La Direction des risques Groupe assure la coordination du dispositif du Contrôle Permanent (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, déploiement d'une plateforme logicielle unique intégrant l'évaluation des risques opérationnels et le résultat des contrôles permanents, organisation d'un reporting des résultats de contrôles auprès des différents niveaux de consolidation concernés au sein du Groupe).

Fonctions Risques et contrôles permanents déconcentrées, au niveau de chacun des métiers du Groupe

Au sein de Crédit Agricole S.A.

Le déploiement de la ligne métier s'opère sous forme de ligne métier hiérarchique par la nomination d'un responsable de la fonction de la Gestion des risques (RFGR) pour chaque filiale ou pôle métier. Le RFGR métier est rattaché hiérarchiquement au Directeur des risques Groupe et fonctionnellement à la Direction générale de la filiale (DG ou DGD). Ce positionnement assure l'indépendance des Directions risques et contrôles permanents locales.

Chaque filiale ou métier, sous la responsabilité de son RFGR, se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent, afin de mettre en œuvre une fonction de plein exercice (vision exhaustive et consolidée des risques, de nature à garantir la pérennité de l'entité sur l'ensemble de son périmètre de surveillance sur base consolidée).

Les relations entre chaque filiale ou métier et la Direction des risques Groupe sont organisées autour des principaux éléments suivants :

- mise en œuvre par chaque filiale ou métier des normes et procédures transverses du Groupe, élaborées par la Direction des risques Groupe ;
- détermination pour chaque filiale ou métier d'un cadre de risques, validé par le Comité des risques Groupe sur avis de la Direction des risques Groupe, précisant notamment les limites globales d'engagement de l'entité ;
- principe de délégation de pouvoirs du RFGR Groupe aux RFGR métier qui lui sont hiérarchiquement rattachés dans l'exercice de leurs missions, sous condition de transparence et d'alerte de ces derniers vis-à-vis de la Direction des risques Groupe.

Sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable de la fonction Gestion des risques (RFGR), en charge du pilotage des risques et des contrôles permanents, rattaché hiérarchiquement à la Direction générale de la Caisse régionale (DG, DGD ou DGA) avec un lien fonctionnel avec la DRG au titre de sa fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A. Celui-ci peut également avoir sous sa responsabilité le responsable de la Conformité. Si ce n'est pas le cas, le responsable de la Conformité est directement rattaché à un dirigeant effectif.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction des risques Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure un rôle de normalisation, de pilotage, de coordination et d'animation de la ligne métier Risques dans les Caisses régionales, notamment en leur diffusant les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

b) Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe un reporting périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

Plans de continuité d'activité

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la majorité des filiales de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées, pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, de manière récurrente. Les Caisses régionales suivent le même processus en termes de tests.

Les filiales de Crédit Agricole S.A. dont l'informatique n'est pas gérée sur Greenfield ont des solutions de secours informatique testées régulièrement avec une assurance raisonnable de redémarrage en cas de sinistre.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, le Groupe a partiellement démantelé le dispositif bi-sites de secours physique au profit d'un dispositif de télétravail massif largement éprouvé lors de la crise Covid-19. Néanmoins, certaines activités (salle de marché) bénéficient toujours d'un site de repli physique et l'utilisation croisée des locaux des entités du Groupe a été développée.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la majorité des entités est en capacité de faire face à une attaque virale massive des postes de travail avec des solutions adaptées (site de secours physique, banc de matriçage de poste et stock de PC de crise).

Sécurité des systèmes d'information

Le Groupe Crédit Agricole a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faîtier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Manager des risques systèmes d'information (MRSI) et *Chief Information Security Officer* (CISO) sont désormais déployées dans la plupart des entités du Groupe : le MRSI, rattaché au RFGR (responsable de la fonction de Gestion des risques), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

Le règlement européen 2022/2554 du 14 décembre 2022 sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA) entre en application le 17 janvier 2025. Le Groupe Crédit Agricole a mis en place un projet Groupe DORA avec une gouvernance associée afin d'assurer la mise en conformité qui porte principalement sur

la gestion du risque informatique, le reporting des incidents majeurs, les tests de résilience, la gestion du risque de tiers porté par les prestataires de services informatiques.

c) Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Voir partie 4.3.9 « Risques de non-conformité » ci-après.

d) Contrôle périodique

L’Audit Interne, placé sous l’autorité directe de la Direction générale du Crédit Agricole des Savoie, de manière à garantir son indépendance, est le niveau ultime de contrôle au sein du Crédit Agricole des Savoie. Il a pour responsabilité exclusive d’assurer le contrôle périodique du Crédit Agricole des Savoie et de son périmètre sous surveillance consolidé au travers des missions qu’il mène.

Il réalise ses travaux dans le respect des textes qui encadrent le dispositif :

- article 12 de l’arrêté du 3 novembre 2014, modifié par l’arrêté du 25 février 2021, relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d’investissement soumises au contrôle de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ci-après « l’arrêté du 3 novembre 2014 ») ;
- article 13 de l’arrêté du 6 janvier 2021, modifié par l’arrêté du 25 février 2021, relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le gel des avoirs (ci-après « l’arrêté du 6 janvier 2021 ») ;
- Standards de l’Audit Interne, définis dans le Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l’audit interne (CRIPP) par l’Institute of Internal Audit (IIA), représenté en France par l’IFACI (Institut français de l’audit et du contrôle interne).

À partir d’une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d’audit compris entre deux et cinq ans au maximum, il conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans la Caisse régionale, ses filiales, et PCI éventuelles.

Les missions effectuées par l’Audit Interne, correspondent à des missions d’assurance au sens des normes professionnelles. Elles ont pour objet d’évaluer :

- l’adéquation et l’efficacité des dispositifs de contrôle visés à l’article 11 de l’arrêté du 3 novembre 2014 et à l’article 13 de l’arrêté du 6 janvier 2021, ainsi que de ceux permettant d’assurer la fiabilité et l’exactitude des informations financières, de gestion et d’exploitation des domaines audités ;
- la maîtrise et le niveau effectivement encouru des risques portés directement par le Crédit Agricole des Savoie ou à travers des activités externalisées (identification, enregistrement, encadrement, couverture) mentionnés dans les arrêtés susvisés, et notamment des risques de crédit (incluant les risques de concentration, dilution et de valeur résiduelle), de marché, de liquidité, de taux d’intérêt global, d’intermédiation, de règlement, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et des différentes composantes du risque opérationnel, y compris le risque de fraude interne ou externe, le risque informatique, le risque de discontinuité d’activité, le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de base, le risque de titrisation, le risque systémique, le risque lié aux modèles, le risque de levier excessif et le risque environnemental ;
- la conformité des opérations aux lois et réglementations applicables, ainsi qu’aux règles et procédures internes ;
- la conformité des procédures avec le cadre d’appétit pour le risque, la stratégie du Crédit Agricole des Savoie et les décisions de la Direction générale ;
- l’adéquation, la qualité et l’efficacité des contrôles réalisés et rapportés par les premières et secondes lignes de défense ;
- la mise en œuvre, dans des délais raisonnables, des recommandations formulées par les différents corps d’audit internes ou externes à l’occasion de leurs missions ;
- et de s’assurer de la qualité et l’efficacité du fonctionnement général de l’organisation.

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit du Crédit Agricole des Savoie sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, le Comité de contrôle interne – auquel participent la Direction Générale, le Responsable de la Fonction Audit Interne, le Responsable de la Fonction Gestion des Risques, le Responsable du Contrôle Permanent et le Responsable de la Conformité – s'assure du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les missions réalisées par l'Audit Interne, l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes le cas échéant) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, de leur mise en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et au Responsable d'Audit Interne d'exercer, le cas échéant, son devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du Comité des risques en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne, le Responsable d'Audit Interne rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'Administration du Crédit Agricole des Savoie, via le Comité des Risques le cas échéant.

4.3.4 Risques de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'ensemble des informations présentes dans cette partie « 4.3.4 Risques de Crédit » concerne le périmètre social du Crédit Agricole des Savoie.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (*forbearance*) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructuré" pendant une période minimale de deux ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de trois ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers du Groupe.

4.3.4.1 Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par le Crédit Agricole des Savoie doit s'inscrire dans le cadre de l'appétit pour le risque et des cadres de risques validés par le Conseil d'administration. Les cadres de risques sont adaptés à chaque métier et à leur plan de développement. Ils décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces cadres de risques sont déclinés autant que de besoin par métier, entité, et secteur d'activité. Le respect de ces cadres de risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables de la fonction de Gestion des risques.

Crédit Agricole S.A., ses filiales, et les Caisses régionales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements (cf. notamment paragraphe II.2.2 « Mesure du risque de crédit »).

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de son exposition au risque de crédit et de contrepartie, le Groupe peut avoir recours à une stratégie de couverture consistant notamment en l'achat d'instruments dérivés de crédit (cf. paragraphe II.4.3 « Utilisation de dérivés de crédit » et dans la « Gestion du bilan », paragraphe V « Politique de couverture »).

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients « sains » un mécanisme d'évaluation du risque CVA (*Credit Valuation Adjustment*) économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le « waterfall »), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

4.3.4.2 Gestion du risque de crédit

4.3.4.2.1 *Principes généraux de prise de risque*

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans le cadre de risques du métier ou de l'entité concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

4.3.4.2.2 *Méthodologies et systèmes de mesure des risques*

a) *Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit*

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et modèles (CNM) présidé par la Directrice des risques Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du Groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi, les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de *backtesting* ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Les Caisses régionales du Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque développés et suivis par Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex. : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à un an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'une échelle unique de notation pour l'ensemble de la Grande Clientèle. Cette échelle est composée de 13 grades de notation sains (A+, A, B+, B, C+, C, C-, D+, D, D-, E+ et E-) et de deux grades de notation défaut (F et Z). Chaque note saine de l'échelle unique de notation est définie par (i) une plage de PD au travers du cycle accessible, telle que (ii) les plages de deux grades consécutifs sont non chevauchantes et que (iii) la probabilité médiane de deux grades consécutifs présente un accroissement exponentiel.

Une telle échelle permet de garantir les trois principes suivants :

1. **Principe de comparabilité**, permettant l'appréciation du niveau de risque de crédit de toute contrepartie, quels que soient le périmètre de notation ou l'entité du Groupe, qu'il s'agisse d'une contrepartie, d'un groupe, de ses filiales ou d'un garant ;
2. **Principe d'homogénéité à l'intérieur d'un grade**, assurant que deux contreparties affectées à un même grade de notation présentent un même niveau de risque de défaut ;
3. **Principe d'hétérogénéité entre grades**, assurant que deux contreparties affectées à des grades de notation différents présentent des niveaux de risque de défaut significativement différents.

L'échelle unique permet de définir une référence commune et partagée en matière de niveau de risque au niveau du Groupe Crédit Agricole, favorisant l'émergence d'un langage et de pratiques communes, et le développement d'usages transverses à travers les entités et les métiers du Groupe.

Correspondances entre la notation groupe et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
S&P/Fitch	AAA	AA+	AA/AA-	A+/A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+/BB	BB-	B+/B	B-	CCC+	CCC- /CC/C
Moody's	Aaa	Aa1	Aa2	Aa3/A1/A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1/Ba2	Ba3	B1/B2/B3	Caa1	Caa2	Caa3/ Ca/C
PD de Référence	(0 % - 0,01 %)	(0,01 % - 0,02 %)	(0,02 % - 0,04 %)	(0,04 % - 0,10 %)	(0,10 % - 0,20 %)	(0,20 % - 0,30 %)	(0,30 % - 0,60 %)	(0,60 % - 1,00 %)	(1,00 % - 1,90 %)	(1,90 % - 4,90 %)	(4,90 % - 11,80 %)	(11,80 % - 19,80 %)	(19,80 % - 100 %)

Au sein du Crédit Agricole des Savoie, la grande clientèle regroupe principalement les entreprises, les collectivités publiques et les professionnels de l'immobilier (définition BCE). Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du Groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *Front Office*. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du Groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et modèles s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs *backtestings* annuels.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et ses filiales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le Groupe Crédit Agricole et donc le Crédit Agricole des Savoie à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres

réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

b) Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

Concernant les autres entités du Groupe, le calcul de l'assiette de risque de contrepartie sur opérations de marché est soit effectué par le moteur de Crédit Agricole CIB dans le cadre d'un contrat de prestations de services internes, soit basé sur l'approche réglementaire. Le Crédit Agricole des Savoie intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA) ;

4.3.4.2.3 Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

a) Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Les engagements du Crédit Agricole des Savoie sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

b) Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des cadres de risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Le Crédit Agricole des Savoie organise à son niveau un processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel adapté à son profil de risques.

c) Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables de la fonction de Gestion des risques. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités.

d) Processus de suivi des risques de crédit

Le profil de risque du Crédit agricole des Savoie est suivi et présenté trimestriellement en Comité de Pilotage des risques Crédit et en Comité des Risques : principales évolutions de la situation des risques par segment de notation et benchmark avec la CR cumul.

e) Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques « élémentaires » (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

f) Stress tests de crédit

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit (PD et LGD) aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité normes et méthodologies au même titre que les modèles bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est backtesté. Ces modèles satellites sont utilisés pour les stress réglementaires (stress test 2023 organisé par l'EBA par exemple) pour le stress budgétaire (ou stress ICAAP) et pour certains stress sur des portefeuilles spécifiques. En outre, depuis le 1er janvier 2018, ces modèles contribuent également au calcul des ECL - Expected Credit Losses - selon la norme IFRS 9 (cf. partie 4.3.4.4.1 ci-dessous).

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres IFRS 9 (PD, LGD, EAD) conditionnels aux scénarios économiques pour l'estimation du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et sur les paramètres bâlois pour estimer l'impact en emploi pondéré.

Un stress test crédit global est réalisé à minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est fixé à trois ans (voire quatre ans pour le processus budgétaire) Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des stress tests crédit globaux sont une brique importante de l'ICAAP. Ils sont examinés par la Direction Générale en Comité de Pilotage des risques Crédits et sont également communiqués au Conseil d'administration.

4.3.4.2.4 Mécanismes de réduction du risque de crédit

a) Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit. Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du Groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR2 / CRD 5 modifié de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 9 de l'annexe aux comptes consolidés. Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

b) Utilisation de contrats de compensation

Lorsqu'un contrat « cadre » a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales appliquent le *close out netting* leur permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie. Ils recourent également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

4.3.4.3 Expositions

4.3.4.3.1 *Exposition maximale*

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit du Crédit Agricole des Savoie correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2024, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie du Crédit Agricole des Savoie s'élève à 39 milliards d'euros (39,6 milliards d'euros au 31 décembre 2023), soit une baisse de 1,5%.

4.3.4.3.2 *Concentration*

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au Groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le Crédit Agricole des Savoie dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, est présentée ci-dessous. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. risques de marché).

a) Diversification du portefeuille par zone géographique

L'encours des opérations avec la clientèle en France représente 94,5% des encours du Crédit Agricole des Savoie (vs 94,4 en 2023). 5,2% des encours sont dans les autres pays d'Europe.

La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit, et par zone géographique sur la base des données comptables.

b) Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Le portefeuille d'engagements commerciaux est ventilé ci-dessous par filière d'activité économique.

répartition des engagements commerciaux par filière économique (hors particuliers)	EAD en M€	poids	EAD en M€	poids
	2024	2024	2023	2023
IMMOBILIER	2 478	34,6%	2 436	33,2%
AGROALIMENTAIRE	786	11,0%	810	11,0%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	674	9,4%	722	9,8%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	639	8,9%	662	9,0%
DIVERS	578	8,1%	594	8,1%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	571	8,0%	614	8,4%
BTP	322	4,5%	356	4,8%
AUTRES TRANSPORTS	252	3,5%	260	3,5%
SANTE / PHARMACIE	197	2,8%	221	3,0%
INDUSTRIE LOURDE	165	2,3%	180	2,5%
AUTRES INDUSTRIES	103	1,4%	116	1,6%
ENERGIE	94	1,3%	69	0,9%
AUTOMOBILE	88	1,2%	85	1,2%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	61	0,9%	60	0,8%
UTILITIES	42	0,6%	43	0,6%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	28	0,4%	24	0,3%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	26	0,4%	27	0,4%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	24	0,3%	28	0,4%
MEDIA / EDITION	16	0,2%	20	0,3%
TELECOM	6	0,1%	6	0,1%
ASSURANCE	6	0,1%	7	0,1%
MARITIME	1	0,0%	1	0,0%
TOTAL	7 159	100%	7 342	100%

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement inchangée sur 2024 avec une prépondérance de la filière immobilière.

c) Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2024, les encours Particuliers représentent 69,1% du total des encours (en EAD) du Crédit Agricole des Savoie, les Professionnels 12,4% et les Agriculteurs 2,3%. Les encours Entreprises représentent 9,4%, les collectivités publiques 3,3% et les Professionnels de l'Immobilier 1,7%. Au final, la clientèle de la banque de détail (RETAIL) totalise 85,4 % des encours et la Grande clientèle (CORPORATE) 14,6.

d) Exposition au risque pays

Le portefeuille du Crédit Agricole des Savoie est principalement exposé dans les départements de Savoie et de Haute-Savoie. Cependant, s'agissant d'une caisse frontalier avec la Suisse, le Crédit Agricole des Savoie a des expositions indirectes avec la Suisse, zone de travail de ses clients frontaliers, pour 3,9 Mds d'euros. A ce titre elle est exposée indirectement aux conditions économiques, financières, politiques ou sociales de la Suisse pouvant impacter le marché de l'emploi des frontaliers et le taux de change.

4.3.4.3.3 Qualité des encours

a) Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des expositions (portefeuille clientèle et obligataire) par catégorie de risques se présente de la manière suivante :

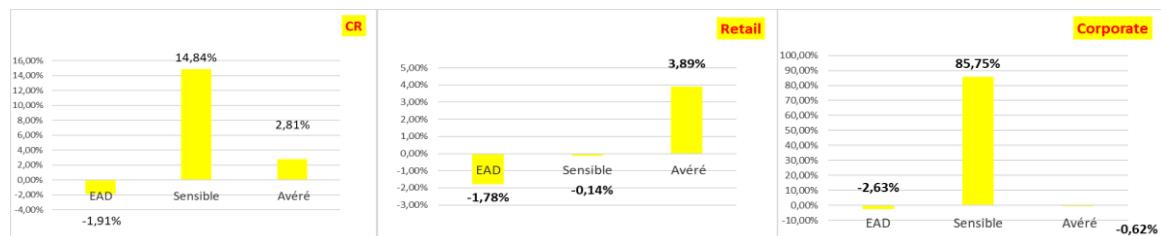
	31/12/2024	31/12/2023
Stage 1	89,2%	89,0%
Stage 2	9,0%	9,2%
Stage 3	1,9%	1,8%
Total	100%	100%

Une déformation plutôt favorable avec un poids des encours en B1 qui progresse légèrement (+2bps)

b) Analyse des encours par notation interne

En 2024, l'EAD total du Crédit Agricole des Savoie est en recul de 1,9% alors que le risque progresse de façon significative : +14,8% sur le sensible porté exclusivement par la dégradation du portefeuille des Entreprises et +2,81% sur le défaut, essentiellement sur les Professionnels.

Evolution des encours (en EAD) par niveau de risque du Crédit Agricole des Savoie en 2024 pour la CR au global, le Retail et le Corporate



c) Dépréciation et couverture du risque

Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (Loss Given Default – LGD).

Encours des prêts et créances dépréciés

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des engagements objets de dépréciations individuelles s'élève à 479 millions d'euros contre 465,2 millions d'euros 31 décembre 2023. Ils sont constitués des engagements sur lesquels le Crédit Agricole des Savoie anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés individuellement représentent 2,11 % des encours bruts comptables du Crédit Agricole des Savoie au 31 décembre 2024 contre 2,02 % au 31 décembre 2023.

4.3.4.3.4 Coût du risque

Les principaux facteurs ayant eu un impact sur le niveau des dépréciations observées au cours de l'année sont détaillés ci-après :

a) Principaux facteurs économiques et sectoriels de l'année 2024

Une description de l'environnement global et des perspectives macroéconomiques est détaillée dans la partie « Environnement économique et financier » du chapitre 3 « Examen de la situation financière et du résultat ».

L'année 2024 a été marquée par une forte augmentation des risques portés par le Crédit Agricole des Savoie sur le marché des Entreprises (+96% d'encours en sensible lié à des dégradations de notes de quelques gros dossiers) et sur le marché des Professionnels (+8% d'encours en défaut)

Les principaux points d'attention sectoriels restent les suivants : Immobilier (hors promotion immobilière), THR (Tourisme-Hôtellerie-Restauration), BTP, et distribution / industries de biens de consommation.

b) Données chiffrées

Le coût du risque du Crédit Agricole des Savoie, sur périmètre individuel, s'élève à 39 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 24,7 millions d'euros en 2023 avec une stabilité coût du risque affecté (INP crédit), et une augmentation des provisions IFRS9.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 des états financiers. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 5.1 des états financiers.

4.3.4.3.5 Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée ci-dessus dans le paragraphe 4.3.4.2.2 "Gestion du risque de crédit - Mesure du risque de crédit".

4.3.4.4 Application de la norme IFRS 9

4.3.4.4.1 Évaluation du risque de crédit

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au quatrième trimestre 2024

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2024 avec des projections allant jusqu'à 2027.

Ces scénarios intègrent des hypothèses différencierées sur les évolutions de l'environnement international, entraînant notamment des variations dans le rythme de désinflation à l'œuvre et des réponses de politique monétaire par les banques centrales différentes. Des pondérations distinctes sont affectées à chacun de ces scénarios.

✓ **Premier scénario : Scénario "central" (pondéré à 30 %)**

Compte tenu des incertitudes entourant les élections américaines (sondages très serrés ne permettant pas d'intégrer un scénario politique avec conviction) au moment de la réalisation de cet exercice, ce scénario a été dessiné à « politique inchangée ».

Un désinflation plus « erratique »

Aux Etats-Unis, les fondements de la croissance récente, tenace au-delà des attentes, présentent quelques fissures (refroidissement modéré du marché du travail américain difficultés croissantes des ménages à faible revenu) mais il existe des raisons d'espérer qu'elles ne s'aggravent pas trop : effets positifs d'un cycle d'assouplissement monétaire plus précoce, situation financière globalement solide des agents dont le patrimoine net s'est considérablement valorisé grâce à la forte progression des actions et de l'immobilier, désinflation même si le risque de la voir stagner au-dessus de 2 % demeure. Ce scénario dessine un net fléchissement de la croissance en 2025 à +1,3 % après +2,5 % en 2024, sans toutefois dégénérer en récession.

En zone euro, dans un contexte de ralentissement des deux principales zones partenaires (États-Unis et Chine), l'accélération de la croissance reposera essentiellement sur la redynamisation de la demande intérieure et notamment celle de la consommation privée. Or, les résultats du premier semestre 2024 ont suscité des interrogations sur la pérennité d'un scénario de reprise domestique. L'évolution du pouvoir d'achat des ménages est restée propice à la réalisation d'un tel scénario mais l'arbitrage des ménages, toujours favorable à l'épargne (incertitude, reconstitution des encaisses réelles et du pouvoir d'achat immobilier aux dépens de la consommation), l'a démenti.

La zone euro enregistre une poursuite de la désinflation (inflation moyenne à 1,8 % en 2025 après 2,3 % en 2024) épaulée par une situation financière solide des agents privés et un marché de l'emploi résilient. Si l'hypothèse d'un redressement de la demande intérieure peut encore être formulée, celle-ci devrait cependant se révéler plus modérée que précédemment anticipé n'entraînant qu'une accélération modeste de la croissance (rythme inférieur au potentiel). Le risque baissier sur la croissance excède le risque haussier sur l'inflation.

Réaction des banques centrales : réduction très prudente des taux directeurs

Les assouplissements monétaires déjà entamés devraient se poursuivre au rythme de la désinflation et des perturbations éventuelles sur l'emploi et la croissance, par conséquent avec une prudence accrue. Il faut vraisemblablement s'attendre à un profil d'assouplissement moins « audacieux » que celui des marchés. La limite supérieure des Fed Funds devrait ainsi être ramenée à 3,50 % d'ici fin 2025. Compte tenu de la persistance d'une inflation supérieure à l'objectif et d'un taux d'intérêt neutre susceptible d'être plus élevé qu'auparavant, la Fed pourrait se heurter à des difficultés pour réduire davantage ses taux. Quant à la BCE, l'amélioration sur le front de l'inflation lui a permis d'amorcer son desserrement monétaire plus tôt qu'aux Etats-Unis. La poursuite de la désinflation devrait ramener le taux de dépôt à 2,25 % d'ici fin 2025.

Taux d'intérêt à long terme : une baisse plus limitée

Un mouvement puissant de repli des taux d'intérêt a déjà pris place, mouvement largement suscité par la mise en œuvre effective des assouplissements monétaires, mais aussi par les anticipations de poursuite des baisses de taux directeurs à un rythme soutenu. Le potentiel de baisse supplémentaire reste donc assez limité. Aux Etats-Unis, les taux à dix ans (US Treasuries) atteindraient 3,80 % fin 2024, puis 3,60 % fin 2025. A la faveur de l'assouplissement monétaire pesant sur la partie courte de la courbe, celle-ci se pentifierait. En cas de victoire de Donald Trump, les taux à long terme pourraient, de plus, augmenter en raison des anticipations d'alourdissement du déficit budgétaire (baisses d'impôts) et de hausse de l'inflation (liée essentiellement aux droits de douane) surtout si les républicains obtiennent la majorité à la Chambre des Représentants et au Sénat. En zone euro, le rendement du Bund (taux allemand à dix ans) avoisinerait 2,15 % fin 2024, puis 2,30 % fin 2025. Enfin, fragmentation politique et creusement du déficit budgétaire ont poussé l'écart OAT-Bund à 80 points de base, borne supérieure de la fourchette (65 à 80 points de base) observée depuis les élections anticipées, et à l'intérieur de laquelle le spread se maintiendrait hors choc supplémentaire.

✓ **Deuxième scénario : Scénario "adverse modéré" (pondéré à 50 %)**

Remontée de l'inflation, installation de la croissance sur une tendance « molle »

Ce scénario intègre la réapparition de tensions inflationnistes en amont liées à une stratégie plus agressive de soutien au prix du pétrole (contrôle de l'offre de la part de l'OPEP+ visant à maintenir un prix proche de 95 USD/baril). Des tensions au Moyen-Orient (perturbations du canal de Suez) persistent. De surcroît, l'impact sur l'inflation américaine (mais aussi les « bruits » sur les marchés financiers) des droits de douane imposés par les Etats-Unis (10 % sur tous les biens quelle que soit la provenance ; 60 % sur tous les biens importés de Chine) vient détériorer les perspectives de croissance.

Les hypothèses retenues sont : une hausse du prix de l'énergie (+10 % sur 12 mois en moyenne en 2025) ; des tensions sur les prix alimentaires (+5 % sur 12 mois en moyenne en 2025) entraînant des tensions fortes sur l'inflation « non core ». L'inflation totale atteindrait 3,5 % en zone euro et 4,5 % aux Etats-Unis en 2025. Pas de pare-feux budgétaires pour atténuer l'impact de l'inflation.

Réponses des banques centrales et taux à long terme

Contrairement au scénario central, celui-ci intègre un « coup d'arrêt » à l'assouplissement monétaire de la BCE et de la Fed. L'inflation est due à un choc en amont mais sa diffusion justifie de différer la poursuite de l'assouplissement monétaire. Ainsi, les taux directeurs sont figés en 2025 au niveau prévu fin 2024 dans le scénario central. L'assouplissement monétaire se poursuit ensuite avec 50 points de base (pb) des taux directeurs BCE à la fin de l'année 2026 et 25 pb supplémentaires en 2027 (retour au scénario central). Les taux de swap à 2 et 10 ans remontent modestement. On assiste à de fortes tensions sur les taux d'intérêt, avec des chocs spécifiques : remontée du Bund (qui reste cependant inférieur de 20 pb au swap 10 ans), accompagnée d'un écartement des spreads de la France (ingouvernabilité, tensions sociales, finances publiques sous pression, absence de réformes) et de l'Italie (contagion, réappreciation du risque politique).

✓ **Troisième scénario : Scénario "favorable" (pondéré à 2 %)**

Amélioration de la croissance chinoise

Dans ce scénario, on suppose une amélioration de la croissance chinoise et, par extension, asiatique qui impacterait favorablement l'activité européenne et américaine au travers d'une légère embellie commerciale. Ce regain de dynamisme est orchestré par l'intervention du gouvernement chinois qui met en place un nouveau plan de relance visant à restaurer la confiance des ménages et à soutenir davantage le marché immobilier. Il s'articule, d'une part, autour de mesures d'assouplissement des conditions d'octroi de crédits (baisse des taux et du ratio d'endettement) ainsi que d'incitations diverses (subventions des municipalités par exemple) visant à relancer les programmes de construction et, d'autre part, autour de mesures de soutien aux ménages et à l'emploi des jeunes. Il en résulte une reprise de la construction nécessitant davantage de matières premières et de machines-outils importées (diffusion à ses partenaires commerciaux régionaux mais aussi européens) ainsi qu'une consommation privée plus dynamique en biens d'équipements. L'ensemble de ces mesures se traduit par une croissance chinoise en 2025 meilleure qu'anticipé dans le scénario central : +5 % versus +4,2 % sans le plan de relance, soit un gain de 0,8 point de pourcentage.

Hausse de la demande adressée à l'Europe

La meilleure dynamique de la croissance chinoise entraîne une hausse de la demande adressée à la zone euro (les exportations chinoises représentent 7 % des exportations de la zone euro et l'Asie du Nord 11 % des exportations totales) et aux Etats-Unis liée à l'augmentation des importations chinoises. Cela occasionne un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques et une légère amélioration du commerce mondial. Les défaillances d'entreprises sont moins nombreuses et le taux de chômage plus bas que dans le scénario central.

En Europe, le ralentissement de la croissance est ainsi moins fort que dans le scénario central. Ce « nouveau souffle » permet un sursaut de croissance en zone euro de l'ordre de 0,6 point de PIB en 2025. La croissance annuelle passerait ainsi de 1,3 % à 1,9 % en 2025. Aux Etats-Unis, le soutien additionnel à la croissance serait légèrement inférieur (+0,2 point de PIB), soit une croissance portée à +1,5 % au lieu de +1,3 % en 2025.

Réponses des banques centrales et évolutions financières

La légère amélioration conjoncturelle ne se traduit pas par une modification des profils d'inflation. En conséquence, la trajectoire des taux directeurs de la BCE et de la Fed est identique à celle du scénario central pour 2024 et 2025.

S'agissant des taux longs en zone euro, le Bund se maintient globalement au même niveau que celui retenu dans le scénario central. Les niveaux de spreads français et italiens sont un peu plus modérés. Les marchés boursiers et immobiliers sont mieux orientés que dans le scénario central.

✓ Quatrième scénario : Scénario "adverse sévère" (pondéré à 18 %)

Forte accélération de l'inflation et choc financier

On suppose, en amont, plusieurs chocs économiques : une stratégie de soutien au prix du pétrole et de contrôle de l'offre de la part de l'OPEP+ visant à maintenir un prix un peu supérieur à 100 USD/baril ; des tensions au Moyen-Orient (perturbations du canal de Suez) ; mais aussi des droits de douane imposés par les Etats-Unis (10 % sur tous les biens quelle qu'en soit la provenance, 60 % sur tous les biens importés de Chine) ; l'ensemble engendrant à nouveau une inflation très élevée.

Par ailleurs, l'accumulation d'événements climatiques extrêmes, catalyseur des anticipations de marchés, vient s'ajouter aux chocs précédents. On assiste à un ajustement très brutal des marchés financiers qui anticipent la mise en œuvre rapide de réglementations (type taxe carbone) susceptibles d'affecter substantiellement les conditions financières des entreprises des zones concernées (aux Etats-Unis et en Europe) ou des zones qui y exportent (Royaume-Uni, Japon). Cela se matérialise par une forte dévalorisation des actifs les plus exposés au risque de transition (i.e. les plus émetteurs de gaz à effet de serre) mais aussi une contagion aux actifs moins exposés.

Ces événements se traduisent par une accélération de l'inflation et un choc de confiance lié à une forte baisse des marchés financiers. Nous supposons l'absence de pare-feux budgétaires venant atténuer l'impact du choc inflationniste. La croissance est fortement révisée à la baisse en 2025 avant d'entamer une reprise très graduelle en 2026

Réaction des banques centrales et taux d'intérêt

L'assouplissement monétaire de la BCE et de la Fed prévu dans le scénario central est différé à 2026 (taux directeurs figés en 2025 au niveau prévu fin 2024 dans le scénario central).

Les taux de swap 2 ans et 10 ans de la zone euro remontent et sont accompagnés d'une hausse marquée des taux souverains faisant apparaître un écartement prononcé des spreads France et Italie (à 140 et 240 pb vs Bund). Les spreads corporate s'écartent également (selon les hypothèses du scénario ACPR⁸).

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf. 2023	Central				Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
		2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027
Zone euro																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,5	0,8	1,3	1,2	1,3	0,8	0,5	0,8	1,2	0,8	1,9	1,4	1,4	0,8	-2,0	-1,6	1,0
Inflation (HICP) - moyenne annuelle	5,4	2,3	1,8	2,2	2,2	2,3	3,5	2,7	2,5	2,3	1,7	2,4	2,2	2,3	4,0	2,3	2,2
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,5	6,5	6,4	6,6	6,6	6,5	6,5	6,6	6,6	6,5	6,2	6,4	6,4	6,5	7,8	8,4	8,1
France																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	1,1	1,1	1,0	1,5	1,5	1,1	-0,1	0,7	1,5	1,1	1,3	1,6	1,5	1,1	-1,9	-1,4	1,1

⁸ Hypothèses inspirées de celles du second exercice de stress test climatique pour les assurances du Groupe Crédit Agricole lancé en 2023 par l'ACPR. Il intègre des chocs physiques aigus conduisant à un choc sur les marchés financiers en raison d'une réglementation plus stricte sur les émissions de CO2. Les spreads corporate sont différenciés par secteurs les plus impactés par la décarbonation.

Inflation (CPI) - moyenne annuelle	4,9	2,0	1,1	1,7	1,9	2,0	2,3	2,7	2,2	2,0	1,1	1,8	1,9	2,0	3,5	1,8	1,9
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,3	7,5	7,6	7,7	7,6	7,5	7,8	8,0	7,9	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	9,1	10,3	9,3
OAT 10 ans - fin d'année	2,6	2,8	3,0	3,0	3,1	2,8	4,9	3,7	3,6	2,8	2,9	3,0	3,0	2,8	5,2	3,9	3,5

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Sur le périmètre groupe Credit Agricole

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Favorable	Adverse sévère
- 15,7 %	+ 0,0 %	- 19,3 %	+ 30,7 %

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Concernant l'ensemble des scénarios

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward looking local) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

Décomposition Stage 1/Stage 2 et Stage 3

À fin décembre 2024, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 57 % et 43 % des stocks de couverture du Crédit Agricole des Savoie (vs 58% et 42% au 31 décembre 2023).

4.3.4.4.2 Évolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 31 décembre 2024.

Structure des encours bilan clientèle

L'année 2024 a connu une activité crédit atone : les réalisations ne permettant pas de couvrir les amortissements de crédits, les encours sont en baisse de 304 M€ (dont 64 M€ lié à un effet change sur nos crédits en CHF) après une progression de 570 M€ en 2023, qui était déjà faible suite avec un fort ralentissement des réalisations de crédits depuis septembre 2023.

Le poids des encours sains les moins risqués (Stage 1) est relativement stable à 90,9 % vs 90,6 % fin 2023, soit +0,3 point.

Les encours défaillants (Stage 3) ont fortement augmenté de 3% avec un taux de créances défaillantes à 2,11% contre 2,02% fin 2023.

Évolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (stage 1) augmentent de 5,3% en 2024 en lien en avec le changement de modèle du Groupe en réponse à une recommandation de la BCE intervenu en décembre 2024 et ayant pour effet un transfert des encours stage 2 vers stage B1, masquant la dégradation des portefeuilles Professionnels et Entreprises de stage 1 vers stage 2 tout au long de l'année 2024. Cette année, globalement, le niveau de couverture des encours en Stage 1 est en légère hausse à 0,42% vs 0,38% fin 2023.

A l'inverse, les ECL du portefeuille en stage 2 diminuent légèrement (-1,4%) en lien avec les transferts de stage 2 vers stage 1 (changement de modèle) et du fait de transfert en Stage 3. Le taux de couverture des encours en Stage 2 a légèrement augmenté en 2024 (6,2% vs 6% fin 2023).

Le taux de couverture des créances dépréciées (stage 3) s'inscrit en très légère baisse (36,7% vs 36,8% fin 2023).

4.3.5 Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché dont les principaux sont les taux d'intérêt, les taux de change, les cours d'actions et d'indices actions, les spreads de crédits, ainsi que leurs volatilités respectives.

4.3.5.1 Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du Crédit Agricole des Savoie repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation.

Dans un contexte de marché incertain, marqué par les tensions internationales et la hausse des taux/inflation, le Crédit Agricole des Savoie a maintenu une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétit pour le risque.

4.3.5.2 Gestion du risque

Les Comités de décision et de suivi des risques

Quatre instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau de Crédit Agricole S.A. :

- Le Conseil d'Administration valide les limites globales du portefeuille de titres de la Caisse Régionale (allocation, stress et niveaux de plus-values). Il examine sur une base a minima semestrielle la situation des marchés et des risques encourus, l'utilisation des limites, et l'observation des dépassements ou incidents significatifs ;
- Le Comité Financier, qui se déroule mensuellement, présente les revues des positions et indicateurs, et propose des arbitrages entre les différents supports d'investissement en fonction du contexte des marchés.

4.3.5.3 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

Des indicateurs de sensibilités à divers facteurs de risque : montants nominaux, encours, durées, notation ESG, stress adverses... sont produits et suivis dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, et font l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques, et d'enrichir la vision synthétique des risques.

Les stress scenarios

CASA fournit mensuellement des résultats de stress scénarios du banking book du Crédit Agricole des Savoie. Ces stress adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur les différentes positions détenues en JVR et CAM. Des limites de niveaux Comité Financier et Conseil d'Administration sont définies et actualisées chaque année.

Indicateurs relatifs à la Directive CRD 4

Credit Value Adjustment (CVA)

La Directive CRD 4 a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du Credit Value Adjustment (CVA) qui vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux.

Prudent Valuation (PVA)

Dans le cadre de la CRD 4, le Comité Bâle 3 requiert la mise en œuvre d'une mesure de prudence complémentaire (*Prudent Valuation*) à la valeur comptable de marché. Elle s'applique à l'ensemble des positions du *Banking Book*.

La *Prudent Valuation* est déclinée en neuf ajustements comptables : incertitude de prix, coûts de liquidation, risque de modèle, positions concentrées, marges de crédit constatées d'avance, coût de financement, résiliation anticipée, frais administratifs futurs et risque opérationnel. L'ensemble des différentes catégories est ensuite agrégé et vient en déduction du "*Common Equity Tier One*".

Le calcul des ajustements sur la base des exigences réglementaires donne un impact en fonds propres à fin décembre 2024 de 25,3 M€ pour le Crédit Agricole des Savoie.

4.3.6 Gestion du bilan

4.3.6.1 Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Gestion Financière du Crédit Agricole des Savoie a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels ; sous le contrôle du Comité Financier et dans le respect des limites définies et normes du Groupe Crédit Agricole.

Le Conseil d'Administration fixe les limites relatives au risque de taux d'intérêt global, et détermine les seuils d'alertes du portefeuille de placement (titres disponibles à la vente). Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

4.3.6.2 Risque de taux d'intérêt global

Le règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (dit "CRR2") modifiant le règlement (UE) 575/2013 a introduit de nouvelles exigences de publication au titre du Pilier 3 relatives au risque de taux d'intérêt global. Les informations qualitatives attendues, précisées à l'article 448, couvrent certains des thèmes jusqu'à présent traités dans la partie Gestion des risques.

Pour simplifier la lecture, l'ensemble des informations relatives à la mesure et la gestion du risque de taux d'intérêt global sont regroupées dans la partie « Informations au titre du Pilier 3 » du chapitre 6 « Risques de taux d'intérêt global ».

4.3.6.3 Risque de change

La gestion du risque de change du *Banking Book* est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit des positions de change structurelles (réévaluées par capitaux propres) ou des positions de change opérationnelles (réévaluées par compte de résultat).

4.3.6.3.1 Le risque de change structurel

Le risque de change structurel du Crédit Agricole des Savoie résulte des investissements durables dans des actifs en devises étrangères (fonds propres en CHF investis dans la filiale Suisse Crédit Agricole Next Bank).

4.3.6.3.2 Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que la devise de référence (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que des déséquilibres bilanciers. Les trésoreries étrangères gèrent leur risque de change opérationnel par rapport à leur devise locale.

La règle générale doit être d'adosser d'un point de vue trésorerie les actifs et les passifs dans la même devise pour ne pas être en risque de change sur le nominal (uniquement sur la marge d'intérêt). Cette règle générale peut toutefois ne pas s'appliquer sur les titres de participation et net *investment loans* (à l'actif) ou sur les émissions AT1 au format *temporary write-down* (au passif).

Les produits et charges en devises dont la comptabilisation mouvemente les comptes de positions de change (intérêts courus/échus, commissions, factures, etc.) sont couverts au fil de l'eau selon une périodicité à minima mensuelle. Sauf si son degré de réalisation est fort et le risque de dépréciation élevé, la marge d'intérêt future n'est pas couverte par anticipation

4.3.6.4 Risque de liquidité et de financement

Le Crédit Agricole des Savoie est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire au fait de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

4.3.6.4.1 Objectifs et politique

L'objectif en matière de gestion de la liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis sur l'ensemble des entités du Groupe, dont le Crédit Agricole des Savoie, et qui font l'objet d'une consolidation afin de permettre un suivi du risque de liquidité sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, le NSFR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) calculés sur base sociale ou sous-consolidée pour les entités assujetties du Groupe, et sur base consolidée pour le Groupe, font ainsi l'objet d'un reporting mensuel (LCR/ALMM) ou trimestriel (NSFR) transmis à la BCE.

4.3.6.4.2 Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement des entités du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;
- les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les marchés (par canal de refinancement, type de dette, devise, zone géographique, investisseurs) ;
- les indicateurs de coût, qui mesurent l'évolution des spreads d'émission du Groupe sur le court et le long terme et son impact sur le coût de la liquidité.

Le Crédit Agricole des Savoie, comme chacune des Caisse régionales, se voit notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe. En complément de cette déclinaison du système Groupe, le Comité de Gestion Financière du Crédit Agricole des Savoie définit un jeu de limites spécifique portant sur les risques propres à ses activités.

4.3.6.4.3 Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 1er janvier 2018.

Le ratio LCR du Crédit Agricole des Savoie sur l'année 2024, se situe dans un intervalle compris entre 107% et 115%.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Net Stable Funding Ratio (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites "stables" (i.e. de maturité initiale supérieure à un an) pour financer ses actifs à moyen/long terme.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 28 juin 2021. Le dernier ratio NSFR du Crédit Agricole des Savoie, calculé au 30 septembre 2024, s'établit à 111%.

4.3.6.5 Politique de couverture

Au sein du Crédit Agricole des Savoie, l'utilisation d'instruments dérivés répond aux deux objectifs suivants :

- apporter une réponse aux besoins de la grande clientèle,
- couvrir les risques de taux et de change.

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

L'ensemble des informations relatives à la politique de couverture du risque de taux d'intérêt global sont regroupées dans la partie « Informations au titre du Pilier 3 » du chapitre 6 « Risques de taux d'intérêt global ».

4.3.7 Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées, dont les prestations critiques ou importantes au sens de l'EBA.

4.3.7.1 Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels :

- supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques et du Comité de contrôle interne) ;
- mission des responsables Risques (Crédit Agricole S.A. et ses filiales) et des managers Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- responsabilité des entités dans la maîtrise de leurs risques ;
- corpus de normes et procédures ;
- déclinaison de la démarche Groupe Crédit Agricole d'appétit pour le risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Les cartographies sont réalisées par les entités annuellement et exploitées par chaque entité avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité des risques opérationnels (volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne) et une présentation en Comité des risques du Conseil d'administration.

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs (y compris de nature informatique), avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité

Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'action associés sur les incidents les plus importants.

Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires Corep, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Les risques liés aux prestations externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du Groupe Crédit Agricole a été adapté conformément aux lignes directrices de l'ABE relatives à l'externalisation diffusées en février 2019, afin notamment d'assurer la mise en conformité du stock des externalisations et consigner les externalisations dans un registre dédié.

4.3.7.2 Méthodologie

Les principales entités du Groupe Crédit Agricole utilisent l'approche des mesures avancées (AMA) : Crédit Agricole CIB, Amundi, LCL, Crédit Agricole Consumer Finance, Agos et les Caisses régionales. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007. Ces entités représentent à ce jour 74 % des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Pour les entités restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des lignes métiers).

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type ***Loss Distribution Approach***.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...) ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;

- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
 - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
 - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

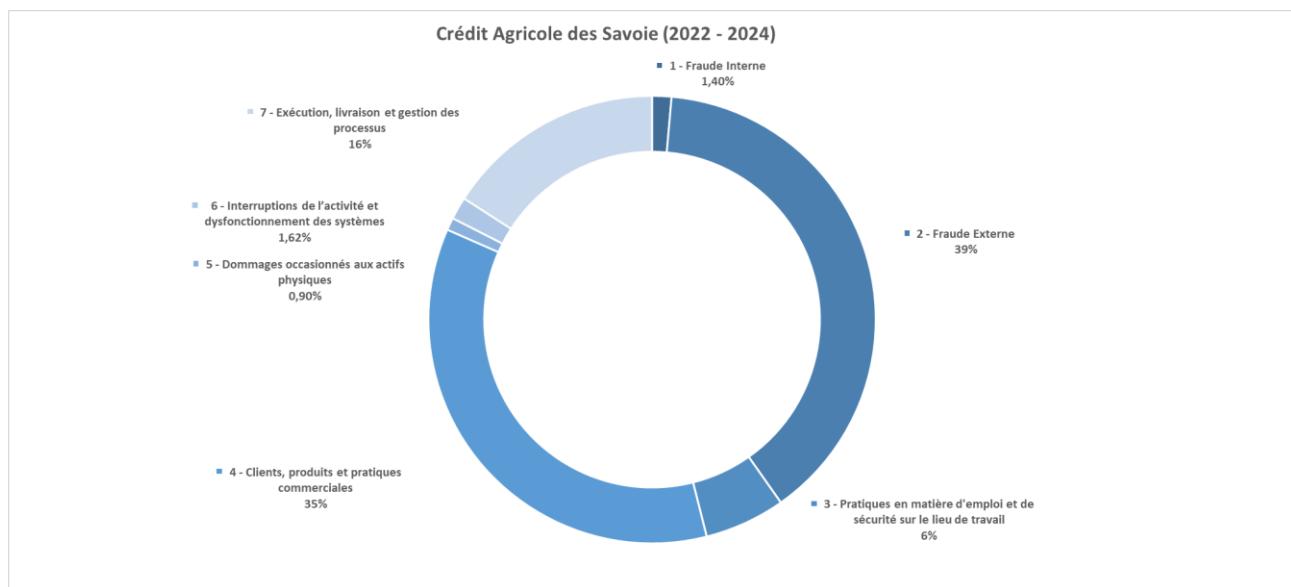
- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un Comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce Comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016, 2017 et 2023. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (*cyber risk, conformité/conduct risk*).

4.3.7.3 Exposition

Répartition des pertes opérationnelles par catégorie de risques bâloise (2022 à 2024)



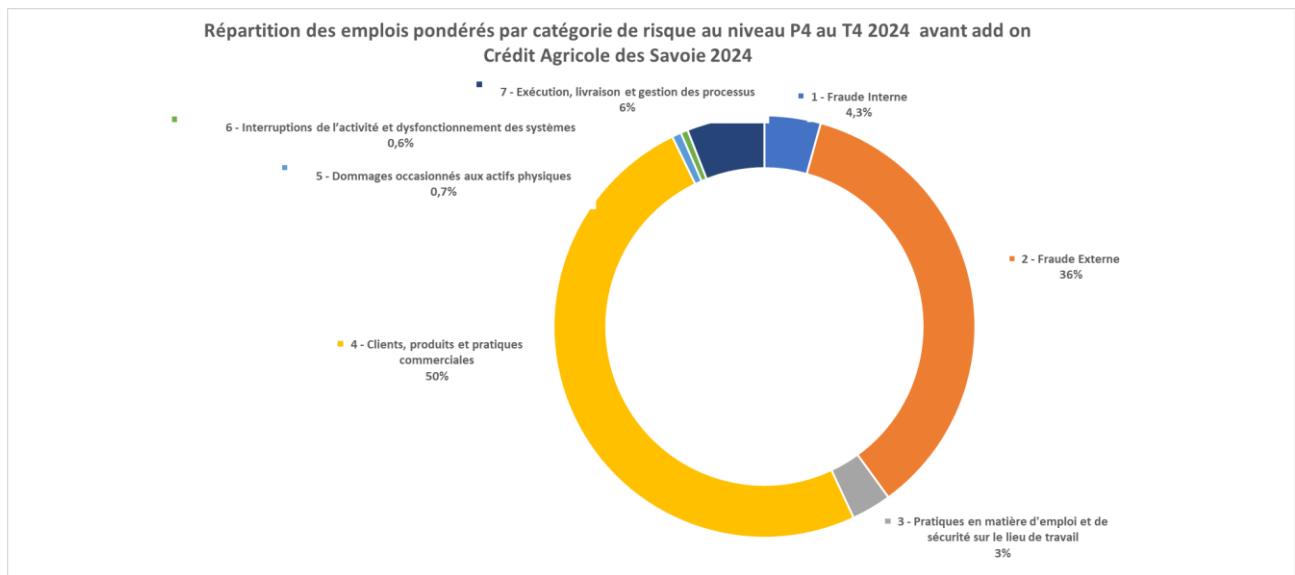
D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités du Groupe Crédit Agricole :

- une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée au risque opérationnel crédit (fraude documentaire, fausses factures, NPAI) en particulier un incident significatif chez CALEF en 2023 de financement de fausses factures, puis à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux) ;
- des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (défaut de suivi dans la gestion, défaut de traitement ou défaut de livraison, erreur de saisie, non-respect des délais, défaillance dans le suivi ou la gestion des garanties...). À noter un incident exceptionnel en 2021 pour CAMCA suite à l'abandon d'un projet informatique ainsi que pour Crédit Agricole CIB en 2022 suite à un dossier sur de la titrisation : notification des défauts contestée par l'investisseur et enfin un incident en 2022 pour une CR concernant des suspens fiduciaires ;
- une exposition à la catégorie Clients marquée notamment par une provision faisant suite à la mise en cause de clauses abusives relatives à des prêts immobiliers en francs suisses chez CA Bank Polska ainsi

que dans une moindre mesure, de provisions résultantes de la remédiation d'anomalies à la suite de la commercialisation de produits d'assurance para bancaires pour LCL et les Caisses régionales.

Des plans d'actions locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition du Groupe Crédit Agricole au risque opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des risques Groupe.

Répartition des emplois pondérés par catégorie de risques bâloise (2024)



4.3.7.4 Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel du Groupe Crédit Agricole par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour son propre compte et celui de ses filiales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance et auprès de la CAMCA pour les Caisses régionales. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par les entités concernées.

En France, les risques de responsabilité civile vis-à-vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les biens exposés à ces risques.

Les polices MRB/PE (Multirisques Bureaux/Pertes d'Exploitation), Cyber et RCJ (Responsabilité Civile Juristes) ont été renouvelées au 1er janvier 2024. Les polices RCP (Responsabilité Civile Professionnelle) et GDB (Globale de Banque = Tous Risques Valeurs + Fraude) ont été renouvelées en 2024 et le seront en 2025.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du Groupe Crédit Agricole.

4.3.8 Risques Juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein Du Crédit Agricole des Savoie et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2024.

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2024 susceptibles d'exercer une influence négative sur le patrimoine du Crédit Agricole des Savoie ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.16 des états financiers.

À ce jour, à la connaissance du Crédit Agricole des Savoie, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Crédit Agricole des Savoie.

4.3.9 Risques de non-conformité

Par son projet moyen terme Smart Compliance for Society, la ligne métier Conformité réaffirme sa volonté de mettre en œuvre la réglementation de façon opérationnelle et de promouvoir au sein du Groupe une culture éthique. Elle l'exprime et la met en œuvre au travers de trois axes d'utilité et de six ambitions qui s'intègrent pleinement dans la raison d'être et le projet du Groupe Crédit Agricole.

Utile à la société

- Prévenir et lutter contre la délinquance financière constitue un investissement incontournable pour respecter les sanctions internationales et lutter contre le blanchiment, le financement du terrorisme, la fraude ou encore les abus de marché.
- Œuvrer en faveur d'une finance durable respectueuse des engagements sociétaux du Groupe, en développant une approche éthique complémentaire à l'application de la réglementation, dans le but de prévenir et d'éviter les risques de réputation.

Utile aux clients

- Contribuer à protéger nos clients et à nous différencier en respectant leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles, au travers d'une relation transparente et loyale.
- Favoriser la simplicité des relations avec nos clients en intégrant nativement la réglementation dans les parcours au travers d'une approche innovante utilisant le potentiel des nouvelles technologies.

Utile aux équipes

- Renforcer l'engagement des métiers, via une implémentation native de la réglementation, qui favorise un développement conforme, une optimisation des efforts nécessaires et une diffusion des compétences utiles en matière de conformité et d'éthique.
- Responsabiliser encore plus fortement les équipes de la ligne métier Conformité au travers d'une approche opérationnelle de la réglementation, en favorisant l'innovation, la prise d'initiatives, la montée en compétences et les parcours de carrière.

4.3.9.1 Gouvernance et organisation

Gouvernance et dispositif de maîtrise des risques de non-conformité

Le Groupe Crédit Agricole a défini et mis en place un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité qui est actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux. Il implique l'ensemble des acteurs du Groupe (collaborateurs,

dirigeants et administrateurs, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur une organisation, des procédures, des systèmes d'information et des outils (pouvant dans certains cas intégrer une composante d'intelligence artificielle), qui sont utilisés pour identifier, évaluer, surveiller et contrôler les risques de non-conformité, ainsi que, le cas échéant, pour piloter et suivre les plans d'actions correctrices nécessaires.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne du Groupe. Le Comité de management de la conformité Groupe, présidé par la Direction générale, se réunit tous les mois. Ce comité prend les décisions nécessaires tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et les décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentés aux Comités des risques du Conseil d'administration et au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Par ailleurs, des indicateurs d'appétence au risque du Groupe relatifs aux principaux enjeux de Conformité (connaissance client, risque de conduite, coût de la fraude, criblage des bases clients au titre des Sanctions Internationales) sont également présentés régulièrement à ces instances.

De la même façon, ces risques et décisions prises sont ensuite présentés régulièrement en comité des risques et au conseil d'administration du Crédit Agricole des Savoie.

Le dispositif est structuré et déployé par la ligne métier Conformité du Groupe Crédit Agricole. Celle-ci est placée sous l'autorité du Directeur de la conformité du Groupe, lui-même rattaché directement au Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., en charge de la cohérence et de l'efficacité du pilotage et du contrôle interne. Afin de développer l'intégration de la ligne métier et de garantir l'indépendance de ses fonctions, les responsables Conformité des filiales de Crédit Agricole S.A. sont rattachés hiérarchiquement au Directeur de la conformité du Groupe, sauf lorsque le droit local s'y oppose ; les responsables Conformité des Caisses régionales sont rattachés fonctionnellement au Directeur de la conformité du Groupe.

La Direction de la conformité Groupe assure la supervision des entités au travers du dispositif Smart Supervision par une méthodologie homogène, structurée et consolidée. La méthodologie vise, via une approche par les risques, à prioriser des thématiques de supervision et assurer un pilotage resserré des entités. Cette méthode s'appuie sur des tableaux de bords automatisés et des capteurs de risque optimisés et rationalisés.

La Direction de la conformité Groupe élabore les politiques Groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et s'assure de leur bonne diffusion et déclinaison par l'ensemble des entités du Groupe. Elle dispose pour ce faire d'équipes spécialisées par domaine d'expertise sur la lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la prévention de la fraude, le respect des sanctions internationales et le gel des avoirs, la prévention de la corruption, l'intégrité et la transparence des marchés financiers, la protection des données personnelles, la connaissance client et la protection de la clientèle, ainsi que l'ESG et la prévention du risque de conduite. Le pilotage des évolutions du corpus de règles de conformité est encadré par une gouvernance spécifique, garante de la mise à jour régulière et rapide des textes. Le suivi de la déclinaison des procédures dans l'ensemble des entités s'appuie sur un outil dédié. En cas d'impossibilité pour une entité de déployer les procédures attendues, comme dans le cas d'un conflit de loi, une justification documentée ainsi que le cas échéant un plan d'actions associé doivent être communiqués au Groupe.

La Direction de la conformité Groupe a défini un socle commun de contrôles permanents qui contribue aux plans de contrôles des entités. Ces plans de contrôles permettent de s'assurer de la maîtrise des risques de non-conformité et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe. Le socle commun de contrôles permanents est régulièrement mis à jour, en fonction des évolutions réglementaires ou des activités du Groupe. En complément, un dispositif de revue et de validation des modèles de conformité utilisés par certains outils, en particulier ceux utilisant des fonctionnalités d'intelligence artificielle, est en place.

La supervision et la maîtrise des risques de non-conformité de niveau Groupe est ainsi assurée par la Direction de la conformité Groupe, qui s'appuie sur les outils et les résultats des contrôles permanents déployés au sein des entités, des indicateurs (KPI, KRI), ou encore les analyses de dysfonctionnements de conformité. L'ensemble de ces éléments de pilotage fait l'objet de reportings réguliers à l'attention des instances de pilotage et de gouvernance des entités et du Groupe telles que mentionnées plus haut

Combined US Opérations (« CUSO »)

La mise en place du dispositif d'encadrement des activités du groupe Crédit Agricole aux Etats Unis a été finalisée en 2024. Ainsi, au-delà des équipes en charge de la conformité des activités des entités localisées aux Etats Unis (en particulier CACIB, Amundi et CACEIS), le groupe a mis en place une structure faitière de Compliance, permettant d'avoir une couverture globale et consolidée des risques de non-conformité des activités américaines du Groupe. Cette structure rapporte directement d'une part au Chief Executive Officer des activités US et d'autre part au Directeur de la Conformité Groupe.

Organisation et animation des ressources Conformité

La conformité est intégrée dans les travaux de l'ensemble des collaborateurs du Groupe, que ce soit au sein des premières lignes de défense comme pour la connaissance clients, la détection d'opérations inhabituelles ou encore la lutte contre la fraude ; de la seconde ligne de défense dans le suivi du risque opérationnel ; et de la troisième ligne de défense dans les missions d'audit de la bonne application des règles de conformité. En ce qui concerne plus spécifiquement les effectifs directement rattachés à la Ligne métier Conformité du Groupe, ceux-ci ont augmenté de plus de 10% en 2024, dans l'ensemble des entités et sur l'ensemble des fonctions, pour atteindre plus de 2 300 collaborateurs en équivalent temps plein. Cette augmentation d'effectifs s'inscrit dans la continuité de la tendance des années précédentes, avec un doublement des effectifs depuis 7 ans. En 2024 encore, un accent particulier a été mis sur le renforcement des équipes en charge de la sécurité financière, de la lutte contre la fraude et de la protection de la clientèle.

La DDC a renforcé l'animation des ressources humaines afin de faciliter l'acquisition de compétences et d'expertises nouvelles (par exemple sur l'intelligence artificielle), les évolutions de carrière et développer l'attractivité de la ligne métier Conformité au sein du Groupe. En cohérence avec le projet Humain, la Direction de la conformité a fait du développement des compétences de ses collaborateurs une priorité. À ce titre, par exemple, la mobilité interne est privilégiée par rapport aux recrutements externes. De plus, un cadre d'évaluation des compétences Conformité est formalisé au niveau de la Direction de la conformité Groupe. Celui-ci couvre deux axes : les compétences métier (ex. : comprendre l'environnement réglementaire, diffuser la culture conformité) et les compétences transverses (ex. : adaptabilité, capacité à prendre de la hauteur).

La Direction de la conformité est attentive à conserver un niveau de couverture de postes maîtrisé. Pour ce faire, elle procède à des recrutements externes lorsque nécessaire et peut aussi faire appel à des cabinets de recrutements, en particulier dans les zones géographiques où le marché de l'emploi est tendu. La Direction de la conformité Groupe dispose d'une bonne visibilité sur le niveau de couverture de postes dans l'ensemble de la ligne métier via les remontées dédiées des entités, qui sont réalisées deux fois par an.

Le Groupe continue d'investir significativement dans les outils de Conformité, développant et déployant des dispositifs qui embarquent les technologies d'IA. Ainsi, des approches techniques combinant la lutte contre le blanchiment et la lutte contre la fraude sont mises en œuvre, en particulier dans le cadre de la détection de la délinquance financière, afin de contribuer à protéger la société et les clients. En parallèle, la Direction de la Conformité travaille en étroite collaboration avec les équipes commerciales pour intégrer nativement les exigences de conformité dans les outils de front office

4.3.9.2 Délinquance financière

Les dispositifs visant à lutter contre la délinquance financière font l'objet de plans d'actions continus tant au regard de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision.

Connaissance client

Le Groupe est pleinement mobilisé dans la démarche d'amélioration continue de la qualité de la Connaissance Client. Cette mobilisation se traduit par la généralisation progressive, d'une part, des contrôles de cohérence natifs dans les outils de saisie des données, et d'autre part, des solutions associant les clients à la démarche dite de "Selfcare". Par ailleurs des travaux sont en cours pour mettre en œuvre des mesures de restrictions ou de blocages des comptes des clients en défaut de KYC.

Au sein de l'ensemble du Groupe, des indicateurs de pilotage de la démarche de connaissance client sont déployés. Ils concernent en particulier le parcours d'entrée en relation et celui de la révision périodique. Sur ce dernier volet, le pilotage est à la fois quantitatif (taux d'avancement) et qualitatif (résultats des contrôles de niveau 2 consolidés, dits "2.2.c"). Ce pilotage a été renforcé en 2024 auprès de la Banque de Proximité (France et international) et des entités (Métiers Spécialisés, avec un suivi rapproché d'indicateurs KYC).

La norme Groupe qui encadre les obligations relatives à la Connaissance Client est régulièrement mise à jour. La dernière mise à jour a été réalisée en 2024. Le corpus de contrôle, les indicateurs de pilotage et la norme Groupe concernent tous les clients. Une surveillance particulière des clients les plus risqués au regard de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est mise en place.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Le dispositif Groupe repose sur (i) la classification des risques LCB- FT (ii) la connaissance des clients avec l'évaluation du profil de risque (iii) la détection des opérations atypiques et le cas échéant, leurs déclarations auprès des cellules de renseignement financier ainsi que (iv) l'échange d'information LCB-FT intra-groupe. Le Groupe Crédit Agricole est particulièrement attentif à faire évoluer son dispositif pour s'adapter continuellement aux nouveaux risques et aux attentes des régulateurs.

La Direction de la conformité renforce ses outils de détection d'opérations atypiques au regard de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, en recourant notamment à l'intelligence artificielle :

- Sur la banque de détail, un nouvel outil a été déployé en 2023, il permet (i) une meilleure agilité et performance pour créer ou faire évoluer les scénarios de détection (capacités de simulation et de développement en cycle court), (ii) une meilleure adaptation du paramétrage au risque de chaque client, (iii) une meilleure détection des opérations de petits montants dans un contexte de financement du terrorisme. Les alertes générées sont ainsi plus pertinentes. Des travaux sont en cours pour déployer cet outil également sur certains métiers spécialisés du Groupe ;
- D'autres outils locaux complètent le dispositif sur les métiers spécialisés. À titre d'illustration, Crédit Agricole CIB dispose d'un outil de détection spécifiquement adapté à l'activité de correspondance bancaire, fondé sur une approche innovante utilisant l'intelligence artificielle

Sanctions internationales

Le dispositif Sanctions Internationales du Groupe Crédit Agricole s'adapte en permanence à un contexte géopolitique complexe et particulièrement évolutif.

Il s'assure de la bonne application, dès leur parution, des obligations réglementaires, notamment :

- Des mesures de gel des avoirs prononcées par la France et l'Union européenne ;
- Des sanctions européennes à l'encontre de la Russie, notamment s'agissant de restrictions innovantes portant sur les biens de luxe, le plafonnement des dépôts visant les ressortissants russes ou biélorusses, les restrictions sur les valeurs mobilières ou les mesures de plafonnement des prix des produits pétroliers ;
- De toute autre mesure restrictive réglementaire ou mesure de sanction internationale applicable (par exemple, émise par l'OFAC) ;

Dans le cadre d'une organisation spécifiquement mise en place afin de se conformer à la réglementation, le Groupe Crédit Agricole met à jour les listes publiées par les Autorités dans les meilleurs délais, assurant l'efficacité du dispositif et le respect des obligations en la matière.

Le Groupe effectue deux types de vérifications :

- Le « criblage », dans les bases de données du Groupe Crédit Agricole, des clients, de leurs parties liées, ainsi que d'autres types de tiers (notamment les fournisseurs), afin d'identifier ceux soumis à des mesures de sanctions internationales ;
- Le « filtrage » des Messages Financiers (principalement Swift et SEPA) afin de détecter les transactions potentiellement prohibées.

Lutte contre la fraude

Afin de protéger les clients et préserver les intérêts de la Banque, un dispositif structuré de lutte contre la fraude est déployé dans l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole. Le pilotage de la lutte contre la fraude Groupe est rattaché à la Sécurité Financière de Crédit Agricole S.A.

La gouvernance du dispositif de lutte contre la fraude se décline dans l'ensemble du Groupe et est encadrée par une note de procédure et une comitologie dédiée. Le Comité transverse de pilotage de lutte contre la fraude et le Comité de la communauté lutte contre la fraude se réunissent trimestriellement avec les représentants des Caisses régionales, des filiales du Groupe et des fonctions spécialisées.

Ce rattachement et le pilotage transverse en place s'inscrivent dans une volonté d'améliorer la détection de la fraude complexe et de faciliter la coordination entre les effectifs en charge des investigations.

Le groupe Crédit Agricole documente sa politique de lutte contre la fraude. Cette politique est revue chaque année, afin de tenir compte des évolutions organisationnelles, légales et réglementaires, ainsi que des nouvelles tendances et typologies de fraudes (par exemple, pour tenir compte des évolutions technologiques en matière de paiement).

En complément, les outils informatiques ont été renforcés au niveau du Groupe : d'une part, pour une meilleure détection notamment des cas de fraude sur cartes, sur chèques, prélèvements et virements et d'autre part, pour une meilleure transversalité et immunisation du Groupe. En particulier, dans le contexte de complexification et de modernisation des techniques de fraudes, notamment du fait des bandes organisées, l'outil de détection de la délinquance financière déployé pour améliorer la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme participera, dès 2025, également activement au renforcement de la détection des cas de fraude.

Dans la continuité du renforcement des outils, plusieurs projets sont en cours en matière de détection de la fraude documentaire et identitaire. Ils s'appuient sur des dispositifs d'examen de signaux faibles, d'analyse comportementale et sur un partenariat avec le ministère de l'Intérieur.

Lutte contre la corruption

Conformément aux directives anticorruption nationales et internationales, et dans le prolongement des dispositions prises par le Crédit Agricole depuis de nombreuses années, le Groupe a renforcé depuis 2018 (déclinaison de la loi Sapin II) son dispositif de lutte contre la corruption. Celui-ci est aujourd'hui déployé dans toutes les entités du Groupe, en France et à l'étranger, quelle que soit la nature de leurs activités (banque de détail, banque d'investissement, crédit à la consommation, assurance, immobilier...).

Ainsi, le Groupe dispose de procédures et de modes opératoires fondés sur une gouvernance engagée, un Code anticorruption dédié, un dispositif lanceur d'alerte, des contrôles comptables et des programmes de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Tenant compte des dernières recommandations de l'Agence Française Anticorruption, les processus de cartographies des risques de corruption ont été actualisés. Après la mise en œuvre effective d'un dispositif d'évaluation des fournisseurs, les travaux sont en cours pour renforcer et optimiser l'évaluation des clients et intermédiaires au regard des risques de corruption.

Ainsi, le Crédit Agricole est le seul groupe bancaire international français à bénéficier de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption. Cette certification internationale a été renouvelée en 2022, attestant de la solidité du dispositif et de l'engagement général du Crédit Agricole. En 2024, l'audit de suivi mené par l'organisme de certification n'a signalé aucun élément de non-conformité.

Droit d'alerte

Le Crédit Agricole a déployé au sein du Groupe en 2019, un outil de signalement interne, accessible sur l'intranet et l'internet, permettant à tout salarié ou personne externe à l'entreprise (particulièrement prestataire ou fournisseur) de signaler ou de divulguer des informations portant sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, de la loi ou du

règlement et portent sur des faits qui se sont produits ou sont susceptibles de se produire, notamment : la violation du code de conduite ou une situation contraire au code de conduite anti-corruption du Groupe et toute atteinte grave envers les droits humains et libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ou l'environnement, résultant des activités du Groupe ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs. Le lanceur d'alerte qui signale ou divulgue, sans contrepartie financière directe et de bonne foi, les informations précitées est protégé. Des communications régulières, auprès des collaborateurs du Groupe, sur le dispositif de signalement et sur l'outil ont été réalisées depuis plusieurs années par la Conformité, contribuant à accroître leur confiance envers celui-ci et conséquemment le nombre de signalements.

Par ailleurs, le dispositif de signalement intègre les apports de la loi Waserman du 21 mars 2022 visant à renforcer la protection des lanceurs d'alerte et du décret d'application du 3 octobre 2022.

Administré par des experts habilités, l'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre l'auteur du signalement et la personne en charge du traitement du signalement. Il garantit également l'anonymat, lorsque cette option est choisie par le lanceur d'alerte.

Le déploiement de cette plateforme informatique a été finalisé en 2020 pour l'ensemble du périmètre du Groupe Crédit Agricole, soit plus de 300 entités et près de 150 000 personnes. Les entités intégrées par le Groupe dans le cadre d'acquisitions y sont raccordées au fur et à mesure.

Au 31 décembre 2024, 795 alertes ont été remontées et traitées via ce dispositif depuis son déploiement.

Transparence des marchés

La transparence des marchés a pour fondement l'égalité des investisseurs pour l'accès à la même information portant sur les sociétés cotées. Dans ce cadre, le Groupe Crédit Agricole dispose d'un dispositif mondial de centralisation de l'ensemble des détentions des entités du Groupe permettant de déclarer, le cas échéant, tout franchissement de seuil dans les délais réglementaires. Par ailleurs, un nouvel outil a été mis en place courant 2024 afin d'optimiser le traitement des demandes d'avis pour les opérations d'investissement et de désinvestissement, au regard des obligations applicables au titre de la réglementation sur les franchissements de seuil et des réglementations américaines du *Bank Holding Company Act* et *Volcker*.

Intégrité des marchés

Par le dispositif en place, le Groupe Crédit Agricole participe à l'équité, l'efficience et l'intégrité des marchés financiers en luttant contre les abus ou tentatives d'abus de marché. Ce dispositif, rendu obligatoire par les réglementations MAR et MIF repose sur des politiques, des procédures, des outils et des programmes de formations régulièrement actualisés.

Au cours de l'exercice passé, un nouvel outil de détection a été mis en production au sein des banques de détail en France, afin de renforcer la qualité de détection des alertes d'abus de marché

Lutte contre l'évasion fiscale

La lutte contre l'évasion fiscale regroupe plusieurs réglementations notamment FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*), EAI (Échange Automatique d'Informations), QI (*Qualified Intermediary*) et DAC6 (Directive européenne de déclaration de dispositifs transfrontières). Le Groupe Crédit Agricole a mis en place des procédures permettant de décliner au sein de ses entités ces réglementations ainsi que les obligations déclaratives qui en découlent.

En 2024, au niveau des entités appartenant à la Banque de détail, et en sus des obligations réglementaires, des actions ad hoc visant à collecter des informations fiscales (auto-certifications de résidence fiscale et/ou numéros d'identification fiscale dans le cadre de FATCA et EAI) ont été menées.

4.3.9.3 Protéger nos clients et leurs données

La conformité contribue à protéger nos clients, leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client.

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du Groupe Crédit Agricole. Elle s'inscrit totalement dans les volets "Excellence relationnelle" et "Engagement sociétal" du Projet de Groupe. En 2024, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi ses actions dans une approche d'amélioration continue de la transparence et de la loyauté des parcours clients. Ainsi, plusieurs dispositifs ont été renforcés en matière de devoir de conseil, de gestion des réclamations, et de gouvernance des produits.

Dans le contexte persistant de tension sur le pouvoir d'achat et des impacts de la transition climatique sur le budget des ménages, la prévention des situations de fragilité financière et l'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière restent une priorité forte.

Qualité de service, transparence à l'égard du client (dont ESG et durabilité), tarification

Le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre un dispositif de suivi de la qualité de service qui s'inscrit dans sa démarche d'Excellence Relationnelle par l'identification et le traitement des irritants clients. Cette démarche s'appuie notamment sur le processus de traitement des réclamations. Le Crédit Agricole a par ailleurs amendé ses processus de conseil pour y intégrer les préférences ESG de ses clients. À ce titre, la Direction de la conformité Groupe participe au chantier de déploiement des règles de finance durable, en particulier sur le volet de la publication des informations relatives à l'intégration des risques de durabilité dans le conseil en investissement et dans le conseil en assurance-vie. Enfin et concernant la tarification, la Direction de la conformité Groupe est étroitement associée aux travaux menés par le Groupe sur la transparence des frais et l'inclusion bancaire.

Primaute des intérêts de la clientèle par la prévention des conflits d'intérêts

Le Groupe Crédit Agricole tient et met à jour régulièrement un dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts qui repose d'une part sur des procédures et des outils de suivi, et d'autre part sur une formation régulière des collaborateurs. En 2024, le dispositif Groupe a été renforcé sur le volet des conflits d'intérêts d'ordre privé (mandats détenus à l'extérieur du Groupe).

Le respect de la primaute des intérêts des clients est un élément essentiel dans la prévention des conflits d'intérêts. C'est en agissant de manière honnête, loyale et professionnelle, que les collaborateurs des entités du Groupe, servent et respectent au mieux les intérêts des clients. À ce titre, la prévention des conflits d'intérêts s'inscrit pleinement dans le dispositif de promotion de la conduite éthique. À titre d'illustration, au cours de l'exercice passé, une campagne de sensibilisation sur la déclaration des cadeaux/avantages a été menée auprès de tous les collaborateurs de Crédit Agricole S.A.

Protection de la vie privée et des données personnelles

Pour s'assurer du respect du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), le Groupe Crédit Agricole s'appuie sur un dispositif composé de quatre piliers : "Gouvernance", "Corpus normatif", "Formation" et "Contrôle".

Le pilotage de ce dispositif est assuré par les Délégués à la Protection des Données nommés au sein de chaque Entité⁹.

Le Délégué à la protection des données (DPO) Groupe, rattaché au Directeur adjoint de la conformité Groupe, est en charge d'accompagner, de contrôler et de piloter la filière des DPO du Groupe. Il est également associé aux instances stratégiques de la donnée du Groupe Crédit Agricole.

Le Groupe s'est doté dès 2017 d'un cadre éthique en adoptant une Charte des données personnelles. Elle s'articule autour de cinq principes essentiels (sécurité des données, utilité et loyauté, éthique, transparence et pédagogie, maîtrise et contrôle aux mains des clients). Les engagements pris dans cette charte s'inscrivent en totale cohérence avec le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur en 2018. Dans le respect du principe de transparence, les Entités du Groupe mettent à disposition de leurs clients, de leurs prospects et de l'ensemble de leurs relations d'affaire leur Politique de Protection des données personnelles sur leur site internet (en complément de la Charte). Les parties prenantes peuvent trouver dans ces politiques, régulièrement mises à jour, des informations détaillant notamment les finalités de

⁹ Lorsque les conditions prévues à l'article 37 du RGPD sont remplies.

traitement, les bases légales sur lesquelles se fondent ces traitements, leurs durées de conservation ou encore les destinataires

4.3.9.4 Culture éthique

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs, administrateurs et dirigeants du Groupe.

La culture éthique et conformité s'appuie sur un référentiel composé :

- D'une Charte éthique, dont une mise à jour est prévue en 2025, commune à l'ensemble des entités du Groupe, vient promouvoir les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe.
- D'un Code de conduite propre à chaque entité qui vient décliner opérationnellement la Charte éthique et qui a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements des collaborateurs. Le Code de conduite intègre des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique anti-corruption en application des obligations découlant de la loi Sapin II relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence ;
- Du Corpus Fides qui regroupe l'ensemble des procédures qui traduisent les évolutions réglementaires en matière de conformité ;
- D'autres textes comme des chartes (Charte de protection des données personnelles, Charte du lobbying responsable, Charte des achats responsables...), des politiques sectorielles (politique armement...) viennent également matérialiser les engagements du Groupe en matière d'éthique.

L'engagement de la Direction générale et des Administrateurs vis- à-vis de la culture éthique assure le "tone from the top". En plus des formations et actions de sensibilisation dédiées détaillées ci- après, il est à noter que les résultats relatifs à la promotion de l'éthique (notamment : taux de réalisation du "quiz éthique", évaluation du risque de conduite) sont inclus dans les critères de performance non-économique pris en compte dans la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux. En outre, l'indicateur de risque de conduite est présenté et validé annuellement dans le cadre du Comité de management de la conformité et intégré au dispositif d'appétence aux risques.

La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensibilisation, de promotion et de formation aux enjeux et risques de non-conformité, qui mobilisent fortement l'ensemble des parties prenantes du Groupe : collaborateurs, dirigeants et administrateurs :

- Les actions de sensibilisation sont structurées autour d'une communauté de référents éthique Groupe, et portées par la diffusion de nombreuses communications (newsletter, bandes dessinées, parcours hybride incluant des vidéos et des podcasts, interviews de collaborateurs de Crédit Agricole S.A.). Le quiz annuel "L'éthique et vous" contribue également à cette sensibilisation. Ses modalités et son contenu sont régulièrement revus. S'agissant en particulier des dirigeants et des administrateurs du Groupe, la sensibilisation est assurée par des formations dédiées et des présentations régulières sur des sujets de Conformité réalisées en Comité exécutif, Comité des risques et Conseil d'administration ;
- La promotion de la culture éthique s'appuie également sur des événements dédiés comme les "journées de l'éthique", à destination de l'ensemble des collaborateurs mais aussi à destination de publics cibles. Elles comprennent des prises de paroles d'experts, ainsi que des temps d'échanges et de partage (ateliers, "serious games", etc.) ;
- En outre, des modules et supports de formation (généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés) couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme ou encore du respect des sanctions internationales).

En complément des mesures préventives décrites ci-dessus, un dispositif de mesure et de contrôle a posteriori du risque de conduite est en place :

- Un processus d'évaluation annuelle du risque de conduite mesure le degré de conformité à la culture éthique au sein de l'ensemble des entités. En fonction des résultats de cette évaluation, des plans d'actions sont mis en place pour renforcer la culture éthique ;
- Le dispositif annuel d'identification des "comportements à risque", pour les collaborateurs dont les activités professionnelles ont un impact matériel sur le profil de risque de la Banque, prend en compte le risque de conduite. Ce dispositif vient impacter, lorsque nécessaire, la rémunération des collaborateurs concernés. Il conduit également, le cas échéant, à mettre en place des actions complémentaires de renforcement la culture éthique.

Dispositif de formation

Cinq formations incontournables "Éthique professionnelle et déontologie", "La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme LCB-FT", "Les sanctions internationales", "La prévention de la fraude externe" et "La lutte contre la corruption" composent le socle de formations obligatoires de Conformité qui doit être suivi par l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Pour chaque formation, un quiz final permet d'attester de la bonne compréhension des enjeux par les collaborateurs.

Un set plus complet de formations de Conformité est à disposition de l'ensemble des collaborateurs du Groupe, leur caractère obligatoire dépend de la fonction du collaborateur et de son entité. Ces formations sont développées par l'institut de formation interne du Groupe Crédit Agricole, permettant ainsi de s'adapter aux besoins et spécificités du Groupe.

En complément, des formations ad hoc et en présentiel sont dispensées au niveau Groupe et au niveau des entités. Ainsi, les collaborateurs concernés des fonctions de contrôles suivent des formations sur la LCB/FT, la prévention de la fraude ou encore la protection de la clientèle. Par ailleurs, la Fides Académie, formation en présentiel de quatre jours), délivre aux collaborateurs intégrant la ligne métier Conformité une vision de l'ensemble des enjeux de Conformité, et favorise le partage d'expérience

S'agissant plus particulièrement de la promotion de la culture éthique, 98 % des collaborateurs du Groupe ont été formés sur le module "Éthique professionnelle et déontologie" au 31 décembre 2024.

Le quiz annuel « l'Ethique & Vous » est une action qui s'inscrit dans la démarche éthique du Groupe Crédit Agricole. Cette démarche vise à promouvoir la culture et la conduite éthique auprès de l'ensemble des collaborateurs pour être au cœur de notre Raison d'Être et limiter nos risques de non-conformité. Le quiz éthique a été largement déployé depuis 2019 au sein du Groupe. Le taux de participation à ce quiz est un indicateur publié depuis plusieurs années dans nos rapports annuels notamment au titre des informations extra-financières. A fin 2024, ce taux atteint 84% (vs 52% en 2023) pour le Groupe Crédit Agricole SA.

Enfin et conformément aux lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne et aux dispositions du Code monétaire et financier, l'ensemble des membres du Conseil d'administration est formé régulièrement aux enjeux et aux évolutions réglementaires, via des supports de formation adaptés, distinguant formation des nouveaux administrateurs et formation des administrateurs en poste.

Innovation et technologie

Au sein de la Direction de la conformité, l'équipe Conformité Native est en charge de l'accompagnement des entités sur les nouveaux parcours clients afin d'intégrer nativement les exigences réglementaires de conformité, sans pour autant dégrader l'expérience client, en utilisant le cas échéant des innovations internes ou externes.

L'équipe Conformité Native représente le Groupe Crédit Agricole sur des travaux de place tels que le *wallet* d'identité numérique porté par le nouveau projet de réglementation européenne eIDAS2 ou l'euro-digital. La conformité native a la charge d'accompagner les entités du Groupe sur ces évolutions réglementaires et technologiques majeures.

Le laboratoire d'innovation dédié à la Conformité "Compliance Valley", créé en 2019, s'appuie sur une communauté de plus de 100 collaborateurs issus de toutes les entités du Groupe, animée pour transformer la conformité par l'innovation. Les événements organisés par la Compliance Valley portent sur les nouvelles

technologies actuelles comme les actifs numériques, l'identité numérique européenne ou encore le métavers, appliquées aux thématiques de conformité (ESG, Connaissance Client, etc.). La Compliance Valley permet de réunir et d'acculturer les collaborateurs sur ces sujets, contribuant ainsi à la transformation des métiers sur les sujets réglementaires liés à ces nouvelles technologies.

Un des événements emblématiques de la Compliance Valley est le "Défi Innovation". En 2024, les remontées des collaborateurs dans le cadre du "Concours innovation" ont permis d'identifier des solutions innovantes dans le domaine de la lutte contre la fraude documentaire, la collecte automatique et la détection de changements dans la chaîne actionnariale des bénéficiaires effectifs.

5. Comptes consolidés

Les documents présentés ci-après sont disponibles sur le site internet de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.fr/ca-des-savoie/particulier/votre-cr.html>

[5.1 Cadre général](#)

[5.2 Etats Financiers consolidés](#)

[5.3 Notes annexes aux états financiers](#)

[5.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2024](#)

6. Etats financiers individuels

Les documents présentés ci-après sont disponibles sur le site internet de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.fr/ca-des-savoie/particulier/votre-cr.html>

[6.1 Comptes annuels](#)

[6.2 Notes annexes aux comptes annuels](#)

[6.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2024](#)

7. Informations générales

Les documents présentés ci-après sont disponibles sur le site internet de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.fr/ca-des-savoie/particulier/votre-cr.html>

[7.1 Evaluations individuelle et collective du Conseil d'administration, des connaissances, compétences et expériences \(cf. Article L. 511-98 alinéa 4 du Code monétaire et financier\)](#)

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale considère que les expériences professionnelles individuelles de chaque administrateur constituent le socle de la compétence collective du Conseil et contribuent à la richesse des échanges.

Le Comité des nominations s'attache à identifier annuellement les connaissances qui doivent être en permanence présentes au sein du Conseil pour lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions. Il se réfère aux connaissances et expériences requises en matière d'évaluation de l'aptitude au plan législatif et réglementaire, auxquelles il ajoute des domaines de compétences utiles à la Caisse

régionale (ex. coopération agricole, connaissances sectorielles etc.), pour définir une grille d'évaluation des compétences des membres du Conseil.

Il suit la composition du Conseil et s'assure, sur la base de l'évaluation individuelle et collective des administrateurs, que ces compétences requises sont toujours présentes.

En 2024, à l'issue de l'évaluation individuelle et collective des membres du Conseil, le Comité des nominations n'a pas constaté de carence dans les domaines évalués.

Le cas échéant, sur proposition du Comité des nominations, le Conseil d'administration a arrêté un plan de formation individuelle (et/ou collective) permettant aux membres du Conseil de développer des compétences significatives dans les domaines requis.

7.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

7.3 Texte des résolutions présentées à l'Assemblée générale